

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 1999-2000

---

SÉANCE DU MERCREDI 26 AVRIL 2000

---

## COMPTE RENDU

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

---

### SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	5
<i>Ordre du jour</i>	
<i>Approbation</i> .....	5
<i>Absences motivées</i> .....	5
<i>Éloge funèbre de M. Jean-Pierre Dauby</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Kubla, Mme Bertouille .....	5
<i>Élection d'un secrétaire en remplacement de M. Deghilage, démissionnaire</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Walry .....	6
<i>Décret du 12 juillet 1999 organisant le remplacement du membre du Conseil régional wallon nommé par le Roi en qualité de ministre ou de secrétaire d'État fédéral</i> .....	7
<i>Communications</i> .....	7
<i>Propositions de décret – Application de l'article 47 du Règlement d'ordre intérieur</i>	
<i>Prises en considération</i> .....	8

<i>Projet de décret</i>	
<i>Dépôt</i> .....	9
<i>Questions d'actualité</i> .....	9
<i>Question de M. Liénard à M. Kubla, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «l'aide de la Région wallonne à la société Bombardier»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Liénard, M. Kubla, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles .....	9
<i>Question de M. Tiberghien à M. Kubla, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «la situation des Ets Louis De Poortere à Mouscron»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Tiberghien, M. Kubla, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles .....	10
<i>Question de M. Dardenne à M. Daerden, ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics, sur «l'annonce de l'installation en Région wallonne de radars automatiques»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Dardenne, M. Daerden, ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics .....	12
<i>Question de Mme Vlamincx à M. Kubla, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «la visite par le ministre de plusieurs terrains de camping situés sur les bords de la Semois»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Vlamincx, M. Kubla, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles .....	13
<i>Question de Mme Pary-Mille à Mme Arena, ministre de l'Emploi et de la Formation, sur «l'état d'avancement des négociations du contrat de gestion du Forem»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Pary-Mille, Mme Arena, ministre de l'Emploi et de la Formation .....	15
<i>Questions orales</i> .....	16
<i>Question orale de M. Wesphael à M. Daerden, ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics, sur «les logements sociaux autour de l'aéroport de Bierset»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Wesphael, M. Daerden, ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics, MM. Antoine, Desgain .....	16
<i>Question orale de M. Wesphael à M. Van Cauwenberghe, ministre-président du Gouvernement wallon, sur «l'initiative communautaire URBAN 2000-2006»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Wesphael, M. Van Cauwenberghe, ministre-président du Gouvernement wallon .....	19
<i>Question orale de M. Charlier à M. Daerden, ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics, sur «les crédits en matière d'entretien et de rénovation du patrimoine des sociétés de logements sociaux»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Charlier, M. Daerden, ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics .....	22

<i>Question orale de M. Keutgen à M. Severin, ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «le fonds de compensation T.G.V.»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Keutgen, M. Severin, ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique .....	24
<i>Question orale de M. Étienne à M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «la réhabilitation de la décharge des Isnes»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Étienne, M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement .....	26
<i>Question orale de M. Liénard à M. Kubla, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «l'accord intervenu au fédéral sur la régionalisation accrue du commerce extérieur et ses conséquences pour la Région»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Liénard, M. Kubla, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, M. Antoine .....	28
<i>Question orale de M. Bouchat à M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «l'épuration dans la province de Luxembourg»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Bouchat, M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement .....	34
<i>Question orale de Mme Cavalier-Bohon à M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «sa position et celle du Gouvernement wallon quant à la directive-cadre de l'eau débattue actuellement au Parlement européen»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Cavalier-Bohon, M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement .....	39
<i>Question orale de Mme Cavalier-Bohon à M. Van Cauwenberghe, ministre-président du Gouvernement wallon, à M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, à M. Happart, ministre de l'Agriculture et de la Ruralité et à M. Daras, ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Énergie, sur «les possibilités de subsidiation de projets novateurs en matière de gestion des déchets»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Cavalier-Bohon, M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement .....	41
<i>Question orale de M. Hiance à M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «le risque de pollution de la nappe phréatique de Hesbaye suite à l'utilisation de ballast souillé comme remblai sur le chantier T.G.V.»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Hiance, M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement .....	44
<i>Question orale de M. Antoine à M. Daras, ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Énergie, sur «la problématique du R.E.R.»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Antoine, M. Daras, ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Énergie .....	45
<i>Question orale de M. Antoine à M. Happart, ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur «l'accord de régionalisation de l'agriculture»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Antoine, M. Happart, ministre de l'Agriculture et de la Ruralité .....	50

*Question orale de Mme Bertouille à M. Detienne, ministre des Affaires sociales et de la Santé, sur «le suivi post-traumatique des personnes victimes de catastrophes ou de circonstances traumatisantes en Région wallonne et les possibilités de réponses à systématiser»*

Orateurs: M. le Président, Mme Bertouille, M. Detienne, ministre des Affaires sociales et de la Santé ..... 56

*Interpellations* ..... 59

*Interpellation de M. Thissen à M. Van Cauwenberghe, ministre-président du Gouvernement wallon, sur «le projet de réouverture de l'Ijzerenrijn»*

Orateurs: M. le Président, MM. Thissen, Istasse, M. Daras, ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Énergie ..... 59

*Interpellation de M. Tiberghien à M. Detienne, ministre des Affaires sociales et de la Santé, sur «la maltraitance dont sont victimes les personnes âgées résidant en maisons de repos et en maisons de repos et de soins»*

Orateurs: M. le Président, M. Tiberghien, Mme Bertouille, M. Detienne, ministre des Affaires sociales et de la Santé ..... 65

Présidence de M. Robert COLLIGNON, président.

La séance est ouverte à 14 heures 5 minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

## ORDRE DU JOUR

### *Approbation*

**M. le Président.** – Conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Le document vous a été adressé.

J'ai reçu entre-temps, de M. Freddy Deghilage, secrétaire du Parlement wallon, la lettre suivante :

*«Monsieur le Président,*

*Par la présente, j'ai l'honneur de remettre ma démission comme secrétaire du Parlement wallon à la date du 26 avril 2000 au matin.».*

En conséquence, il nous appartient de procéder à l'élection du secrétaire du Parlement wallon en remplacement de M. Deghilage, démissionnaire.

Je rappelle, donc, que j'ai reçu la démission de M. Freddy Deghilage. En conséquence, il nous appartient de procéder à l'élection du secrétaire du Parlement wallon en remplacement de M. Deghilage, démissionnaire.

J'ai été saisi dans le délai réglementaire du dépôt des questions orales suivantes :

- la question orale de M. Hiance à M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «le risque de pollution de la nappe phréatique de Hesbaye suite à l'utilisation de ballast souillé comme remblais sur le chantier T.G.V. (Train à grande vitesse)»;
- la question orale de M. Antoine à M. Happart, ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur «l'accord de régionalisation de l'agriculture»;
- la question orale de Mme Bertouille à M. Detienne, ministre des Affaires sociales et de la Santé, sur «le suivi post-traumatique des personnes victimes de catastrophes ou de circonstances traumatisantes en

Région wallonne et les possibilités de réponses à systématiser».

Je vous remercie donc d'ajouter ces questions orales à notre ordre du jour, conformément, d'ailleurs, au Règlement.

Je vous signale que M. Keutgen m'a également fait part de son souhait de retirer sa question orale à M. Van Cauwenberghe, ministre-président du Gouvernement wallon, sur «les relations de la Région wallonne et la Communauté germanophone».

M. Stoffels m'a fait part de son souhait de retirer sa question orale à M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «l'avis contradictoire émanant du fonctionnaire délégué».

Et enfin, je viens de recevoir le souhait de M. Daerden de retirer la question d'actualité à M. Van Cauwenberghe, ministre-président du Gouvernement wallon, sur «le suivi du procès Van der Biest».

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

## ABSENCES MOTIVÉES

**M. le Président.** – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : MM. Taminiaux, Hordies, Hardy, Bock, Séneca, retenus par d'autres devoirs; M. Bayenet, pour raisons familiales; M. Meureau, pour raisons médicales.

## ÉLOGE FUNÈBRE DE M. JEAN-PIERRE DAUBY

*(L'Assemblée se lève.)*

**M. le Président.** – Mesdames, Messieurs, ce 24 avril 2000 est décédé notre collègue, M. Jean-Pierre Dauby. En votre nom, j'ai adressé à sa famille le télégramme suivant :

*«J'ai appris avec tristesse le décès, ce lundi 24 avril 2000 de notre collègue, Jean-Pierre Dauby. Bourgmestre de Chièvres, élu lors du scrutin de 1999, député wallon de la circonscription de Tournai-Ath-Mouscron, il avait auparavant en qualité de fonctionnaire dirigeant, fait bénéficier de son expérience, de sa capacité de travail, la Société wallonne du logement.*

*Les membres de l'Assemblée gardent de lui le souvenir d'un collègue d'une grande affabilité, soucieux de remplir au mieux les devoirs de sa charge et attentif à chacun au-delà des clivages politiques.*

*Lors de mon passage au Ministère du Logement, j'ai pu apprécier la qualité de fonctionnaire et la qualité de services publics de M. Jean-Pierre Dauby.*

*Au nom des membres du Parlement wallon, je vous présente, ainsi qu'à vos proches, les plus sincères condoléances des élus wallons.*

*Robert Collignon,  
Président du Parlement wallon.».*

La parole est à M. le Ministre Kubla.

**M. Kubla**, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, je voudrais, au nom du Gouvernement, m'associer aux paroles que vous venez de prononcer à l'égard de notre collègue, Jean-Pierre Dauby.

Je crois que la mort est toujours une chose émouvante, mais quand elle frappe quelqu'un qui est, comme on a l'habitude de le dire, dans la force de l'âge, ça touche encore plus.

J'ai lu, comme vous, que Jean-Pierre Dauby avait des pensées pour sa famille et l'espoir d'être un grand-père entouré de petits-enfants. La vie et sa santé en ont décidé autrement. Mais je crois qu'effectivement, c'était un garçon qui touchait aujourd'hui au but d'une carrière politique, qui était heureux d'être dans notre Assemblée, qui avait des choses à y dire et à y faire. Malheureusement, il n'est plus des nôtres, mais je voudrais que le Gouvernement wallon soit clairement associé et avec sincérité à l'hommage que vous venez de lui rendre.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Bertouille.

**Mme Bertouille** (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Avec beaucoup d'émotion, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, vous venez de rendre hommage à Jean-Pierre Dauby et au nom du groupe P.R.L.-F.D.F.-M.C.C., je voudrais m'associer également à cet hommage.

Jean-Pierre Dauby vient de nous quitter, beaucoup trop rapidement et beaucoup trop prématurément. Il n'a pu exercer son mandat de député wallon que pendant quelques mois. Et si la maladie ne l'avait pas rattrapé, il aurait pu développer toute sa compétence et son acharnement au travail dans les domaines où il excellait. Et nous le regretterons.

Il était un humaniste, proche de la population et proche des habitants de Chièvres.

Jean-Pierre Dauby comptait beaucoup d'amis au sein de cette Assemblée et il a pu trouver autour de lui, ces derniers mois, le soutien dont il a eu besoin. Nous pensons à son épouse, à ses enfants, à sa maman qu'il a quittés trop brusquement.

Il nous manquera au sein de cette Assemblée et aussi au sein du Hainaut occidental qui vient d'être frappé par le deuil, pour la deuxième fois, en quelques mois.

**M. le Président.** – Je vous remercie d'observer une minute de silence.

*(L'Assemblée observe une minute de silence.)*

### **ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE EN REMPLACEMENT DE M. DEGHILAGE, DÉMISSIONNAIRE**

**M. le Président.** – L'ordre du jour ayant été modifié, il appelle le Parlement à procéder à l'élection d'un secrétaire en remplacement de M. Freddy Deghilage, démissionnaire.

Je vous rappelle que cette élection se fait dans le respect des articles 3 et 4 du Règlement d'ordre intérieur.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à M. Walry.

**M. Walry** (P.S.). – Monsieur le Président, je présente la candidature de M. Gustave Hofman qui était, antérieurement, vice-président de notre Assemblée.

**M. le Président.** – Je me dois de constater que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir.

En conséquence, en application de l'article 4, point 6, du Règlement d'ordre intérieur, je déclare élu en qualité de secrétaire du Parlement, M. Gustave Hofman.

Mes félicitations, Monsieur Hofman.

Le Bureau du Parlement est désormais composé comme suit :

- M. Robert Collignon, président ;
- M. André Damseaux, premier vice-président ;
- M. Dany Smeets, vice-président ;
- MM. Michel Lebrun, Gustave Hofman, Gérard Mathieu, Léon Walry ;
- Mme Annie Servais-Thysen ;
- M. Luc Tiberghien, secrétaires.

**DÉCRET DU 12 JUILLET 1999 ORGANISANT  
LE REMPLACEMENT DU MEMBRE  
DU CONSEIL RÉGIONAL WALLON  
NOMMÉ PAR LE ROI  
EN QUALITÉ DE MINISTRE  
OU DE SECRÉTAIRE D'ÉTAT FÉDÉRAL**

**M. le Président.** – L'article 2, § 1<sup>er</sup>, du décret du 12 juillet 1999 organisant le remplacement du membre du Conseil régional wallon nommé par le Roi en qualité de ministre ou de secrétaire d'État fédéral porte la disposition suivante :

*«Le membre du Conseil régional wallon, placé dans la situation visée à l'article 24 bis, § 2 bis, de la loi spéciale, est immédiatement remplacé par le premier suppléant en ordre utile de la liste sur laquelle il a été élu.»*

L'article 24 bis, § 2, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 prévoit que le membre du Conseil régional wallon nommé par le Roi en qualité de ministre ou de secrétaire d'État fédéral et qui l'accepte, cesse immédiatement de siéger et reprend son mandat lorsqu'il a été mis fin par le Roi à ses fonctions de ministre ou de secrétaire d'État.

Je constate que la démission de M. Rudy Demotte de ses fonctions de ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique a été acceptée par le Roi et qu'elle produit ses effets à partir du 4 avril 2000.

J'acte donc que M. Rudy Demotte a repris, dès cette date, ses fonctions de membre du Parlement wallon.

De plus, l'article 2, § 3 du décret du 12 juillet 1999 organisant le remplacement du membre du Conseil régional wallon nommé par le Roi en qualité de ministre ou de secrétaire d'État fédéral est rédigé comme suit :

*«Lorsqu'il est mis fin au mandat de ministre ou de secrétaire d'État fédéral du membre du Conseil visé à l'article 24 bis, § 2 bis, de la loi spéciale, le membre du Conseil réintègre sa place de premier suppléant en ordre utile de la liste sur laquelle il a été élu.»*

J'acte donc de ce qui précède que M. Christian Massy a réintégré, dès le 4 avril 2000, la place de premier suppléant de la liste n° 9 de la circonscription électorale de Tournai-Ath-Mouscron.

Au nom de mes collègues, je tiens à remercier M. Christian Massy pour le travail effectué au sein du Parlement wallon et émets le souhait qu'il puisse encore un jour nous donner le plaisir de sa compagnie au sein de cette Assemblée.

**COMMUNICATIONS**

**M. le Président.** – J'ai adressé à Sa Majesté le Roi, le télégramme suivant :

*«Au nom des membres du Parlement wallon, j'ai l'honneur de présenter à Sa Majesté le Roi Albert II les plus sincères vœux d'excellente convalescence et de prompt rétablissement des élus wallons.»*

M. Van Ypersele, chef de cabinet du Roi, m'a fait parvenir la lettre suivante :

*«Monsieur le Président,*

*J'ai l'honneur d'accuser réception du message que vous avez adressé au Roi, en votre nom comme au nom des membres du Parlement wallon, suite à l'intervention chirurgicale qu'Il a subie.*

*Le Souverain, dont la convalescence se poursuit bien, a beaucoup apprécié vos vœux de prompt rétablissement. Il vous remercie bien vivement ainsi que tous ceux dont vous vous êtes fait l'interprète.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.»*

M. le Ministre Jean-Claude Van Cauwenberghe, ministre-président, m'a transmis le premier rapport d'activités de l'Institut du patrimoine wallon.

M. le Ministre Michel Foret m'a fait parvenir le Contrat de gestion entre le Gouvernement wallon et la Société publique de gestion de l'eau.

Ces documents ont été transmis à tous les membres.

M. Van Cauwenberghe, ministre-président du Gouvernement wallon, m'a transmis les neuf arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants :

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2000 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2000 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 06 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2000 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 03, 05, 08 et 09 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2000 ;

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 06 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2000;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2000;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 06 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2000;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 50 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2000;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2000.

Ces documents seront transmis aux membres de la Commission du Budget, des Affaires générales, des Relations extérieures et des Fonds européens.

La Cour d'arbitrage m'a fait parvenir les six notifications d'arrêt suivantes :

- la notification de l'arrêt n° 40 des rôles 1477, 1623, 1645, 1670, 1706, 1724, 1728, 1729 et 1735 relatif aux questions préjudicielles concernant :
  - les articles 267 et suivants de l'arrêté royal du 18 juillet 1977 portant coordination des dispositions générales relatives aux douanes et accises ;
  - les articles 2, § 1<sup>er</sup>, 1° et 2°, 36, § 1<sup>er</sup>, et 37, § 3, de l'arrêté royal du 3 avril 1953 coordonnant les dispositions légales concernant les débits de boissons fermentées et l'article 41 du même arrêté royal, tel qu'il a été remplacé par l'article 28 de la loi du 6 juillet 1967 ;
  - les articles 11, § 2, 26, § 1<sup>er</sup>, et 27, § 5, de la loi du 28 décembre 1983 sur le débit de boissons spiritueuses et sur la taxe de patente, posées par diverses juridictions ;
- la notification de l'arrêt n° 41 du rôle 1577 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 20, § 2, de la loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis et la probation, à l'article 41 de l'arrêté royal du 3 avril 1953 coordonnant les dispositions légales concernant les débits de boissons fermentées et à l'article 30 de la loi du 28 décembre 1983 sur le débit de boissons spiritueuses et sur la taxe de patente, posées par la Cour d'appel de Mons ;
- la notification de l'arrêt n° 42 des rôles 1617, 1643 et 1644 relatif aux recours en annulation de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police

intégré, structuré à deux niveaux, introduits par C. Wailliez, H. Dujardin et E. Aubly ;

- la notification de l'arrêt n° 43 des rôles 1632 et 1714 relatif aux recours en annulation des articles 3 et 7, 1° et 2°, de la loi du 18 décembre 1998 réglant les élections simultanées ou rapprochées pour les Chambres législatives fédérales, le Parlement européen et les Conseils de Région et de Communauté, introduits par H. Wailliez, D. Féret et le Front national ;
- la notification de l'arrêt n° 44 du rôle 1674 concernant la question préjudicielle relative aux articles 223, 1°, et 225, 4°, du Code des impôts sur les revenus 1992 (dans la version applicable à l'exercice d'imposition 1992), posée par la Cour d'appel de Liège ;
- la notification de l'arrêt n° 45 du rôle 1760 relatif au recours en annulation de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1999 instaurant de nouvelles mesures en faveur des victimes de la guerre, introduit par la Centrale générale du personnel militaire.

Le Conseil communal de Plombières m'a fait parvenir une motion relative à l'avenir de la gare de Montzen suite à la réactivation de *Ijzerenrijn* qu'il a adoptée en sa séance du 4 avril 2000.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

## PROPOSITIONS DE DÉCRET

### *Prises en considération*

**M. le Président.** – L'ordre du jour, en application de l'article 47 du Règlement d'ordre intérieur, appelle le Parlement à se prononcer sur les prises en considération :

- de la proposition de décret visant à améliorer la mobilité au sein des administrations de la Région wallonne et au sein des administrations communales, déposée par M. Antoine (Doc. 99 (1999-2000) - N° 1) ;
- de la proposition de décret concernant la protection des oiseaux en Région wallonne, déposée par MM. Hofman et Consorts (Doc. 101 (1999-2000) - N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur ces prises en considération ?

Personne ne demandant la parole, ces propositions de décret sont prises en considération, la proposition de décret de M. Antoine sera envoyée à la Commis-

sion des Affaires intérieures et de la Fonction publique, et la proposition de M. Hofman, à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, de l'Agriculture et de la Ruralité.

## PROJET DE DÉCRET

### *Dépôt*

**M. le Président.** – J'ai été saisi du dépôt du projet de décret modifiant le décret du 29 octobre 1998 instituant le Code wallon du logement (Doc. 100 (1999-2000) - N° 1).

Il a été imprimé et distribué.

Il a été envoyé à la Commission de l'Action sociale, du Logement et de la Santé.

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Conformément à l'article 72 du Règlement d'ordre intérieur les questions d'actualité ont lieu en début de séance.

### QUESTION DE M. LIÉNARD À M. KUBLA, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DE LA RECHERCHE ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR «L'AIDE DE LA RÉGION WALLONNE À LA SOCIÉTÉ BOMBARDIER»

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Liénard à M. Kubla, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «l'aide de la Région wallonne à la société Bombardier».

La parole est à M. Liénard pour poser sa question.

**M. Liénard** (P.S.C.). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers Collègues, personne n'est évidemment insensible au drame économique et social que vit l'entreprise Bombardier en son siège de Manage. Et nous faisons tout – et je pense le Gouvernement aussi – pour éviter la délocalisation.

Monsieur le Ministre, en début de ce mois, vous avez rendu public une lettre que vous aviez adressée à la direction du site Bombardier de Manage concernant les aides sous forme d'avances récupérables, les aides à la recherche et au développement, qui avaient été octroyées par la Région wallonne.

Vous précisiez en effet – et je trouve tout à fait légitime que vous le fassiez – que cette aide était, d'une part, récupérable, et que d'autre part, il y avait deux conventions, soumises à certaines clauses que je vais rappeler brièvement.

La première convention de 1985, si mes souvenirs sont bons, portait sur une somme de 28 millions; la deuxième de 1989, sur une somme de 32 millions. Or, il était stipulé, notamment, que s'il y avait cessation d'activités, par exemple, l'indemnité qui serait due serait multipliée par quatre par rapport à l'avance consentie et la deuxième convention, multipliée par trois, ce qui nous fait 208 millions qui seraient ainsi récupérables sans compter, bien sûr, les soldes restant dus.

Vous précisiez également – et ceci figure aussi dans la convention et vous le faites légitimement – que les résultats des produits de la recherche sont à reprendre par la Région wallonne. Vous ajoutiez que si l'entreprise ne s'exécutait pas, vous pourriez évidemment remettre le dossier aux mains de la Justice.

Alors, ma question est très simple. Avez-vous, Monsieur le Ministre, reçu des réponses à votre lettre? Si oui, quelle serait la teneur de cette réponse? Et deuxième question: si vous n'avez pas reçu de réponse, comptez-vous poursuivre l'action, notamment devant les tribunaux et si oui, également, dans quels délais?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Kubla.

**M. Kubla**, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, chers Collègues, je crois que M. Liénard a rappelé très clairement quelle était la nature des conventions qui liaient la Région wallonne à la société Bombardier. Je ne vais donc pas répéter les dispositions en question, mais je voudrais lui confirmer qu'effectivement, j'ai mis en demeure la société Bombardier de s'en tenir à la lettre des conventions conclues à l'époque. Et ces conventions prévoyaient, de manière explicite, que les fruits de la recherche qui était subsidiée par la Région wallonne devaient être mis en œuvre en Région wallonne, et que, faute du respect d'une telle clause, des pénalités en résultaient dont notamment la récupération avec effets multiplicateurs des aides.

La société Bombardier a accusé réception de cette lettre et m'a répondu qu'en ce qui la concernait, à ce jour, la décision définitive n'était pas intervenue puisqu'on sait tous que cette société respecte, avec beaucoup de pointillisme, tout le prescrit de la loi dite «Renault». C'est d'ailleurs ainsi qu'elle justifie que la

veille de la décision, elle a fait semblant que tout allait bien parce qu'elle ne pouvait en rien anticiper sur une décision qu'elle devait communiquer au conseil d'entreprise.

Donc, de la même manière, elle dit aujourd'hui: «*Nous sommes dans une procédure qui va durer quatre mois, qui est en cours. Nous verrons au terme de cette procédure ce qu'il en résultera. Mais en tout état de cause, nous respecterons les engagements qui ont été souscrits.*». Cela ne veut pas dire que, peut-être, elle ne prendra pas un avocat pour la défendre ou qu'elle ne cherchera pas à contourner la récupération. Ce sont toutes des hypothèses que, je crois, aujourd'hui, elle considère comme prématurées, et je n'ai rien à ma disposition pour aller plus loin dans le strict immédiat.

Ce que je voudrais vous dire, c'est que le Gouvernement, pour l'instant, ne peut pas s'immiscer de force et n'est pas appelé par les parties à être dans la négociation qui se déroule entre les représentants des travailleurs, la direction, tout cela dans un cadre juridique très précis. Par contre, nous avons été sollicités par, précisément, les forces vives de la région du Centre pour demander de se mettre autour d'une table afin d'examiner au plus vite toute possibilité de reconversion, de redéploiement d'activité, bref, de contribuer une fois de plus, peut-être. Mais, cette rencontre n'est pas du tout inutile à la recherche d'un nouvel élan pour cette région et, après tout, la conjoncture qui nous est favorable aujourd'hui, ne devrait pas, logiquement, épargner ou éviter cette poche géographique de notre Région.

Et donc, la décision du ministre-président, ainsi que la mienne, c'est de dire oui, nous répondrons à cette invitation et nous chercherons, avec tous ceux qui le veulent, toute possibilité, non seulement à travers le problème de la Brugeoise et Nivelles, de Bombardier, du site de Manage, mais aussi des autres entreprises de la région, des projets qui existent, tout ce qui peut être un peu un ferment de dynamisme. Nous chercherons toutes les possibilités d'aider à ce redéploiement ou à cet élan, même si nous mesurons qu'on est face, aujourd'hui, à une multinationale qui a pris une décision, semble-t-il, mûrement réfléchie et argumentée, y compris juridiquement.

Mais donc, nous ne pouvons pas, dans l'état actuel des choses, nous asseoir de force à la table, mais nous avons fait savoir aux représentants des syndicats et aux représentants des travailleurs que nous étions tout à fait disposés – cela allait de soi – à chercher avec eux toute impulsion nouvelle qui pourrait donner à cette région le coup de pouce attendu ou espéré.

Quant à la conclusion de la procédure qui, aujourd'hui, n'en est qu'au stade de la mise en demeure à

l'égard de Bombardier, il va de soi qu'en fonction de la décision ultime qui interviendra, nous adapterons notre point de vue, soit dans la poursuite pure et dure de récupérations telles que vous les avez évoquées vous-même, soit dans la recherche de solutions alternatives qui bénéficieraient au mieux à la région en question et aux travailleurs qui sont préoccupés, très légitimement, de leur sort.

**QUESTION**  
**DE M. TIBERGHIE À M. KUBLA,**  
**MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E.,**  
**DE LA RECHERCHE**  
**ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,**  
**SUR**  
**«LA SITUATION**  
**DES ETS LOUIS DE POORTERE**  
**À MOUSCRON»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Tiberghien à M. Kubla, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «la situation des Ets Louis De Poortere à Mouscron».

La parole est à M. Tiberghien pour poser sa question.

**M. Tiberghien (Écolo).** – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, vous le savez, le journal *Nord-Éclair* du 21 avril dernier en fait largement écho, les entreprises Louis De Poortere, fabricants de tapis situés à cheval sur les communes flamandes d'Aalbeke, plus précisément de Courtrai, et wallonne de Mouscron, semblent filer du mauvais coton. En effet, nous apprenons, d'après cet article, que l'entreprise serait redevable d'une somme de 540 millions auprès de l'O.N.S.S. (Office national de sécurité sociale). Le tribunal de commerce de Tournai vient, très récemment, de prendre une décision de report de deux mois au sujet de cette affaire, semble-t-il, suite à un accord entre l'entreprise et l'O.N.S.S.

Il n'empêche, vous comprendrez l'inquiétude très grande des travailleurs de l'entreprise, d'autant plus que d'autres informations nous parviennent et qu'il semble que l'entreprise soit redevable aussi d'une dette de 2,5 milliards auprès des banques et, semble-t-il, d'une dette de plus de 100 millions auprès de l'administration fiscale.

Voilà les informations inquiétantes en tout cas dont fait part cet article et dont les travailleurs ont, semble-t-il, été informés.

Concernant la dette à l'O.N.S.S. de 540 millions plus précisément, il semble donc que ce soient des cotisa-

tions patronales non versées depuis, maintenant, un an et demi. Vous le savez, la Région wallonne est actionnaire minoritaire dans l'entreprise à raison de 27 %. C'est donc à ce titre-là que je vous interroge aujourd'hui pour savoir si la Région wallonne joue un rôle dans les négociations en cours à ce sujet-là. Je voudrais savoir s'il est exact que la Région wallonne est sollicitée pour une aide complémentaire de plus de 100 millions et si oui, à quelles conditions. Et enfin, pouvez-vous apporter, peut-être, des nouvelles un peu plus rassurantes aux travailleurs quant à l'avenir de l'entreprise qui est quand même mythique pour l'économie mouscronnoise ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Kubla.

**M. Kubla**, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, chers Collègues, je comprends parfaitement le bien-fondé de la question de notre collègue Tiberghien. J'avoue cependant que j'éprouve quelques difficultés à apporter une réponse très précise, non pas que j'aie la moindre chose à cacher, pas davantage que les institutions wallonnes, mais en fait, nous nous trouvons devant une situation que, vous-même, Monsieur le Président, comme ancien ministre de l'Économie, ministre-président de la Région, avez souvent évoquée à cette tribune. Il est délicat, dans une certaine mesure, de mettre sur la place publique, des décisions ou des négociations qui sont élaborées au sein d'un conseil d'administration qui engage, dans une certaine mesure, l'image ou le crédit d'une entreprise qui peut faire état de difficultés internes ou de rapport de force entre les actionnaires.

Je voudrais, peut-être d'une manière plus générale avant de tenter de vous répondre, inviter – si je peux me le permettre – le Bureau de cette Assemblée à réfléchir à la manière dont on peut, d'une manière générale, répondre aux questions tout à fait légitimes des parlementaires, dès lors qu'elles touchent à des entreprises, qu'elles soient participées ou non. Parce que, effectivement, chaque fois qu'une entreprise est en difficulté, on demande au ministre de l'Économie ce qu'il en pense et ce qu'il fait. Ce n'est pas toujours facile d'expliquer les discussions en cours, les contacts avec une banque, les contacts avec un repreneur potentiel, les tentatives faites à l'égard de l'une ou l'autre possibilité de redéploiement de l'entreprise.

Il y a, dans une certaine mesure, une confidentialité qu'on peut comprendre, mais qui ne peut, en aucun cas, apparaître comme la volonté de vous cacher quoi que ce soit.

En ce qui concerne les sociétés participées, c'est vrai que la SOGEP (Société de gestion des participations) siège au sein de la société que vous avez évoquée et qu'elle a pris une attitude ferme, tout au long de cette affaire, mais qui est une affaire qui, par moment, prend des allures de contentieux, de négociations avec des créanciers, de plans de redéploiement qui ne sont pas définitivement adoptés et qui peuvent être remis en question. Et donc, sur chacun de ces points, j'éprouve une certaine difficulté à vous dire: voilà exactement, au jour d'aujourd'hui, où nous en sommes, quels sont les contacts, quelles sont les possibilités, quels sont les rétroactes, parce que c'est vraiment mettre au grand jour une série de discussions qui ont, par nature, un caractère confidentiel et important pour l'entreprise; important parce qu'il y a des fournisseurs, parce que, parfois, il y a des actionnaires et les actions sont cotées – cela arrive, et cela s'est déjà produit – parce qu'il y a une image de marque, il y a une clientèle. Donc, tout cela ne doit quand même pas, en finale, rejaillir d'une manière ou d'une autre sur l'entreprise.

Pour m'en tenir à l'esprit de votre question, qui est de savoir si la Région en tant qu'actionnaire à 27 % a pris ses responsabilités et est saisie du problème, je vous répondrai oui. La SOGEP, depuis des mois, a pris une attitude très solide au sein de cette entreprise, a demandé des clarifications, a demandé des garanties, s'est opposée à des plans qui lui paraissaient manquer de clarté et, aujourd'hui encore, a tendance, dans sa fermeté, à mettre en balance l'avenir de ces centaines de personnes qui y travaillent et aussi la défense normale des intérêts, des fonds publics que l'on ne peut pas galvauder de manière vraiment insouciante.

Dans ce contexte, aujourd'hui, nous attendons une clarification de certains actionnaires. Nous avons émis un avis négatif sur certaines perspectives qui étaient demandées avec insuffisamment de sérieux à nos yeux. Mais, puisque vous demandez un message à l'égard du personnel qui travaille dans cette entreprise, je vous répondrai que nous sommes bien conscients que, derrière un nom, une société, un capital, il y a 500 personnes qui travaillent et qui sont inquiètes, que cela fait partie des éléments que nous prenons en compte dans la gestion de ce dossier difficile. Mais c'est un dossier qui implique des aspects de récupération de créances, de négociations délicates, de restructuration éventuelle. Donc, je pense que, en attendant que le Bureau de l'Assemblée trouve une façon de ne pas vous couper de l'information et de votre droit légitime à questionner le Gouvernement, je devrais m'en tenir là aujourd'hui.

Simplement, sachez que la SOGEP n'est pas restée inactive, a vraiment analysé chacun des dossiers qui

lui était soumis avec beaucoup de sérieux et de fermeté, a fait connaître l'attachement de la Région à la rigueur, à des solutions structurelles et au maintien de l'emploi et que, dans ce contexte, nous sommes prêts à contribuer à toute réflexion qui pérennise l'activité et aussi la quantité de travail et d'activité de rayonnement direct et indirect que constitue cette entreprise.

Je crois donc, cher Collègue, que votre question est tout à fait pertinente et légitime de la part d'un élu concerné par une entreprise significative de sa région, mais qu'il faudra sans doute trouver les modalités pour pouvoir vous démontrer la transparence de notre gestion, mais ne pas, non plus, transformer cette assemblée qui est publique, en une espèce de vitrine transparente de tout ce que fait en interne, une société avec les difficultés que cela a, les plans que l'on accepte puis que l'on refuse, les négociations qui échouent, les demandes qui ne sont pas acceptées; toutes choses qui, pour cette entreprise ou pour tant d'autres, pourraient, d'une manière ou d'une autre, atteindre à son crédit ou lui porter, le cas échéant, un préjudice ou, en tout cas, entraîner une réaction des actionnaires s'offusquant de ce que nous débattions ainsi de la vie interne d'une entreprise qui pourrait, le cas échéant, nous reprocher de lui porter un tort quelconque.

Donc, c'est dans une limite déontologique, si je peux dire, et de prudence que je veux volontairement m'enfermer, parce que je crois que c'est l'intérêt de la société. Peut-être, comme cela a été fait dans d'autres cas au Parlement fédéral, notamment dans des questions liées à la défense, à la sécurité, peut-on donner des informations directes aux parlementaires qui le souhaitent? Mais je crois que nous n'avons pas, sauf lorsque c'est évident, à mettre la vie interne d'une entreprise en pleine lumière parce que cela fait partie encore d'une forme de stratégie, de respect de confidentialité, que, je crois, nous devons respecter.

**M. le Président.** – La parole est à M. Tiberghien.

**M. Tiberghien** (Écolo). – Je comprends bien votre désir de tenir une partie des négociations confidentielles. Maintenant, sachez, quand même, que toutes les informations que j'ai reprises dans mon interpellation sont dans la presse. Et donc, à un certain moment, il faut bien aussi rassurer et apporter une réponse quelque part aux travailleurs qui, pour l'instant, ont signé une convention qui va déjà vers une diminution de 383 postes de travail. Vous comprendrez donc leur inquiétude.

Sachez aussi que je viens d'une région qui a connu le phénomène «Motte» que vous avez, sans doute, connu à l'époque, et que cet exemple n'est sans doute

pas pour nous un bon exemple en termes de gaspillage de deniers publics, et que donc, on ne voudrait pas un deuxième scénario de la sorte.

**M. le Président.** – Par rapport à ce que disait M. le Ministre Kubla, je puis me référer lors de la législature précédente, à l'expérience de Cockerill Sambre où la Commission des Affaires Économiques a pu appréhender des problèmes qui étaient relativement confidentiels et a fait preuve de beaucoup de responsabilité. Je pense, dès lors, Monsieur le Ministre, que peut-être, avec les chefs de groupe, avec le président de la Commission compétente, M. Gilles, et avec moi-même, nous pourrions trouver un moyen d'appréhender le problème, comme on le fait parfois pour des responsabilités de type financier. Je me rappelle aussi, dans la législature antépénultième, le problème de la notice – ce que l'on appelle plus vulgairement le *writing* – où nous avons eu également, à la Commission des Finances, des informations beaucoup plus ciblées, beaucoup plus ponctuelles et en demandant aussi la responsabilité des parlementaires, parce qu'on peut jouer l'expérience d'une transparence plus grande en Commission, mais il faut que tout le monde la joue. Si un ne la joue pas, il est évident que les choses seront mises à plat et que l'expérience ne sera pas renouvelée.

**QUESTION**  
**DE M. DARDENNE À M. DAERDEN,**  
**MINISTRE DU BUDGET, DU LOGEMENT,**  
**DE L'ÉQUIPEMENT**  
**ET DES TRAVAUX PUBLICS,**  
**SUR**  
**«L'ANNONCE DE L'INSTALLATION**  
**EN RÉGION WALLONNE**  
**DE RADARS AUTOMATIQUES»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Dardenne à M. Daerden – donc, c'est presque une affaire de famille –, ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics, sur «l'annonce de l'installation en Région wallonne de radars automatiques».

La parole est à M. Dardenne pour poser sa question.

**M. Dardenne** (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la presse a fait état de l'installation prochaine, en Région wallonne, de radars automatiques comme ils existent déjà en Région flamande. J'aurai voulu, dès lors, sur la base de cette information, avoir quelques précisions complémentaires.

Tout d'abord, est-ce que l'information donnée par la presse est exacte? Si elle est exacte, quand comptez-vous réellement installer ces radars? Combien de radars comptez-vous installer? Seront-ils installés uniquement le long des voies rapides? Peut-on imaginer voir aussi installer des radars le long de voiries qui ne soient pas régionales, de voiries communales, avec, alors, l'accord du conseil communal? Ces radars seront-ils ou non annoncés?

Voilà toute une série de précisions que j'aurais souhaité obtenir.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Daerden.

**M. Daerden**, ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Monsieur le Président, chers Collègues, il est clair et il est exact que des articles passés dans la presse font actuellement état de discussions techniques en deux endroits du territoire wallon. Il est vrai que la sécurité sur le réseau routier, autoroutier constitue une des priorités reprises dans le Contrat d'avenir.

Dans ce contexte, il a été demandé à l'Administration de faire des propositions permettant de définir une stratégie globale en matière de sécurité et à cet égard, trois types d'actions ont été décidés.

1. La sensibilisation et la prévention.
2. L'amélioration de l'infrastructure routière et plus précisément, dans les zones «accident des jeunes».
3. La répression en accompagnement des deux mesures précitées.

Je crois que c'est dans ce contexte qu'il convient de replacer les enjeux du radar automatique comme outil au service de la sécurité et non comme un instrument de répression aveugle et incohérent qui pénaliserait, abusivement, les usagers de la route. Dès lors, dans ce contexte, les radars automatiques ne peuvent être situés que dans les endroits très dangereux et avec pour objectif une diminution importante des accidents.

Ce rapport, vous le comprendrez aisément, est en cours d'élaboration avec la gendarmerie. Et ils essaient de définir les endroits où la sécurité pourrait justifier ces radars automatiques. Je voudrais à cet égard rappeler, de la manière la plus expresse, que ce n'est qu'en tant que gestionnaire du réseau routier régional que le ministre wallon des Travaux publics intervient pour marquer accord sur le placement des radars automatiques. Il va sans dire que, dès que je serai en possession du rapport de l'Administration et après en avoir informé mes collègues du Gouvernement, je donnerai les autorisations de placement de

radars retenues par le plan de sécurité et selon la programmation fixée.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, vous accepterez, j'en suis sûr, de dire qu'il est prématuré de fixer le nombre et les endroits.

**QUESTION**  
**DE Mme VLAMINCK À M. KUBLA,**  
**MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E.,**  
**DE LA RECHERCHE**  
**ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,**  
**SUR**  
**«LA VISITE PAR LE MINISTRE**  
**DE PLUSIEURS TERRAINS DE CAMPING**  
**SITUÉS SUR LES BORDS DE LA SEMOIS»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Vlamincx à M. Kubla, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «la visite par le ministre de plusieurs terrains de camping situés sur les bords de la Semois».

La parole est à Mme Vlamincx pour poser sa question.

**Mme Vlamincx** (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, votre récente visite de plusieurs terrains de camping situés dans la vallée de la Semois a remis en évidence l'épineux problème des résidents permanents domiciliés dans l'ensemble des campings wallons. Une enquête réalisée par le service Camping du Commissariat général au tourisme a récemment dénombré, je pense, exactement. 1.941 résidents permanents dans les 318 campings wallons reconnus.

Or, ce nombre est en contradiction assez nette avec ce que j'ai lu dans le rapport de la très officielle enquête menée par la Fondation Roi Baudouin, puisque celle-ci mentionne 8.514 résidents domiciliés dans les campings wallons, abstraction faite des non-domiciliés.

Pouvez-vous préciser, face à ces deux nombres assez différents – c'est le moins que l'on puisse dire – quel est le nombre exact de résidents actuellement domiciliés dans les campings wallons reconnus?

D'autre part, il y a de votre part, semble-t-il, une volonté de mettre sur pied un groupe de travail chargé notamment de réfléchir à la réduction, voire à l'arrêt de l'habitation permanente en camping. Il me revient qu'un groupe aurait déjà existé et réfléchi à ce problème. Pouvez-vous nous dire s'il s'agit là de deux groupes distincts? Et si oui, quelles sont leurs prérogatives respectives?

Et d'autre part, pouvez-vous également préciser la composition de chacun de ces groupes ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Kubla.

**M. Kubla**, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, chers Collègues, je voudrais immédiatement préciser à notre collègue que les deux chiffres qu'elle a cités et qu'elle oppose sont en fait exacts, en ce sens que, dans les campings, aujourd'hui, campings reconnus – parce qu'il faut savoir que dans la notion de camping, on considère qu'un certain nombre sont aujourd'hui sauvages, non agréés, non reconnus, ils représentent environ 15 à 20 % du nombre des précédents – il y a 1.524 personnes, je crois, qui en décembre 1999 ont été répertoriées par le Commissariat général au tourisme, comme étant domiciliées dans le camping.

Dans les campings non reconnus, il doit y en avoir environ 350, 400, ce qui nous amène vers les 2000. Mais vous avez, à côté de cela, ce que l'on appelle les villages résidentiels qui ne relèvent en rien de l'autorité du Département du Tourisme et qui sont ces ensembles dépendant directement du ministre de l'Aménagement du Territoire, donc de M. Foret, au niveau des autorisations, puisqu'il s'agit, littéralement, de lotissements où on peut être soit locataire, soit propriétaire des parcelles et où on retrouve là des caravanes complétées par des auvents, par des terrasses, par différents aménagements complémentaires. Mais, là, plus de 6.000 personnes se trouvent dans le cas. Et c'est l'addition du tout qui nous amène à cette réalité à savoir qu'aujourd'hui, environ 8.000 à 8.500 personnes sont domiciliées dans des espaces qui ne sont pas prévus, conçus pour une domiciliation permanente et pour abriter des personnes dans des conditions dignes.

Lorsque j'ai visité ces campings et lorsque j'ai rencontré ces dirigeants de campings, ces propriétaires, ces gestionnaires, c'était pour évoquer avec eux une série d'aspects. Je crois que dans la communication qui en a résulté, on a peut-être mélangé un peu les différents messages.

La première chose que j'ai voulu faire passer comme idée, et je crois que nous devons nous y atteler, c'est d'élever la qualité de nos campings. Il faut savoir qu'à ce jour, 76 % des campings de Wallonie reconnus, ne sont certifiés que par une étoile, alors que le classement va de un à cinq. Il y a donc une espèce de fatalité ou d'absence de volonté d'amélioration. Ce que je souhaite faire, c'est faire évoluer ces campings vers davantage d'équipements pour mieux

accueillir ceux qui y viennent. Nous mettrons donc en œuvre toute politique à cet égard, y compris, le cas échéant, par des subsidiations, ce qui existe déjà aujourd'hui.

Deuxièmement, dans ces campings, au fil du temps, surtout dans ceux qui sont un peu à l'écart des grands-routes, on a vu croître des emplacements à l'année qui sont occupés par des caravanes résidentielles où les gens viennent en week-end ou pendant les grandes vacances et donc, ne les occupent pas en permanence. Mais cette proportion est passée parfois à des niveaux assez anormaux. Je veux dire qu'à ce moment-là, le mot camping n'a presque plus de sens parce qu'il n'y a plus d'espace pour que de gens de passage puissent s'y arrêter.

Ce qu'on veut faire, c'est essayer que, dans ces campings, on diminue un tant soit peu la proportion d'emplacements permanents pour faire revivre ce qu'est vraiment un camping, c'est-à-dire un lieu où on accueille des personnes qui, pour leurs vacances, en passage vers d'autres destinations, s'arrêtent quelques jours.

La troisième chose qu'on a évoquée, c'est le problème des zones inondables. Cela exigera une concertation avec mon collègue, M. Michel Daerden, pour essayer de définir la notion de «zone inondable» et les conséquences que l'on en tire.

La quatrième dimension, c'est celle que vous avez évoquée, c'est le fait qu'un problème social est posé dans bon nombre de ces campings et, entre autres, à cause de ce qu'on a appelé la loi Tobback, c'est-à-dire une espèce d'obligation faite au bourgmestre d'accepter l'inscription de personnes sur le territoire. Les campings et, surtout, les parcs résidentiels sont devenus un lieu d'accueil de ce genre pour des personnes qui parfois en hiver vivent très mal; même si de temps en temps, les images qu'on en voit sont plutôt sympathiques. Ils aiment la nature, ils aiment être ensemble, mais en hiver, je crois que cela n'est pas facile à vivre. Parfois, certains de ces emplacements sont dans des zones inondables, ce qui pose des problèmes aigus s'il y a des crues.

Tout cela me paraît justifier, comme vous l'avez souligné, une politique d'approche de ces problèmes. Elle n'est pas neuve, elle existe effectivement. Il y a un groupe interministériel qui a travaillé à cela et qui va poursuivre dans cette voie. Ce que je crois, c'est qu'il faut intensifier encore l'effort. C'est forcément une approche à travers une dimension sociale, une dimension du logement. Mais, il n'est pas concevable, en tout cas, de permettre l'évolution. Parce qu'il faut savoir que, par exemple, dans les campings, en cinq ans, le nombre de personnes qui y étaient domiciliées a été multiplié par quatre. Nous sommes passés de

500 et quelques à plus de 2.000. Donc, c'est vraiment là une évolution qui montre que le nombre de personnes qui ont choisi, contraintes et forcées peut-être, et même parfois exploitées par certains, ne s'arrête pas!

Je crois qu'il est de notre devoir de chercher des solutions, sachant évidemment qu'on ne va pas trouver du jour au lendemain tous les logements nécessaires, toutes les formules alternatives. Il y a quelque temps, une association a été fondée, chargée de travailler à cette mission. Je propose simplement qu'on l'intensifie, mais je veux rester dans le cadre strict de mes compétences, ce que je demande à trait aux campings.

En ce qui concerne les parcs résidentiels qui relèvent de mon collègue M. Michel Foret sur le plan uniquement des autorisations de bâtir, de lotir ou d'aménagement du territoire, cela doit être traité par lui ou par le groupe en question, dans le respect de ses compétences. Mais, cela ne me regarde pas directement.

Quant aux campings, j'essaie de les faire évoluer vers davantage de qualité, de sécurité, de retour vers leur mission de base qui est l'accueil y compris des jeunes, des gens de passage pour qu'ils puissent rester un peu chez nous lorsqu'ils sont en migration vers le sud, pendant les vacances ou à d'autres moments, et surtout d'éviter que ne continue ce mouvement d'inscription, dans des conditions finalement difficiles à vivre tout au long d'une année, de personnes dans des lieux non appropriés.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Vlamincq pour un commentaire.

**Mme Vlamincq** (Écolo). – Je remercie M. le Ministre. Je suis particulièrement intéressée et satisfaite par la transversalité sur laquelle vous avez mis l'accent. Je crois effectivement qu'il est important – vous avez mentionné l'aménagement du territoire ou encore vos collègues M. Daerden ou M. Foret – qu'une collaboration se fasse entre vous tous. Je suis un peu rétive lorsque vous parlez de respecter strictement vos prérogatives et vos compétences. Je pense qu'il faut quand même coordonner le travail, même si, évidemment, chacun d'entre vous demeure dans ses compétences personnelles. Je me permets d'insister particulièrement là-dessus, de même que sur le problème humain extrêmement douloureux que risque de poser, pour bon nombre de personnes, le problème du relogement. Vous le savez, la politique du logement social doit également fournir un gros effort en la matière, et il y a une inadéquation actuelle entre l'offre immobilière et les problèmes réels. Je vous demande d'être attentif à tous ces aspects.

**QUESTION**  
**DE Mme PARY-MILLE À Mme ARENA,**  
**MINISTRE DE L'EMPLOI**  
**ET DE LA FORMATION,**  
**SUR**  
**«L'ÉTAT D'AVANCEMENT**  
**DES NÉGOCIATIONS**  
**DU CONTRAT DE GESTION DU FOREM»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Pary-Mille à Mme Arena, ministre de l'Emploi et de la Formation, sur «l'état d'avancement des négociations du contrat de gestion du Forem».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

**Mme Pary-Mille** (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, à la mi-mars, j'interrogeais votre prédécesseur sur le contrat de gestion du Forem. Dans sa réponse, M. Daerden me précisait, premièrement, qu'en principe, le contrat de gestion arrivait à échéance le 31 mars 2000, et deuxièmement, que la négociation du nouveau contrat de gestion serait l'occasion pour le Forem de se positionner dans un nouveau marché de l'emploi, plus ouvert, concurrentiel, en application de la convention 181 de l'Organisation internationale du travail, et que ce positionnement était un enjeu majeur.

Mes questions sont les suivantes. La première: en cette fin du mois d'avril, où en sont les négociations? La deuxième: quelles sont les raisons du retard? La troisième: quelle philosophie comptez-vous insuffler dans le nouveau contrat de gestion du Forem afin que justement, le Forem puisse se positionner dans ce nouveau marché de l'emploi dont je vous parlais il y a un instant? Quatrièmement, que pensez-vous, en fait, d'une éventuelle obligation de résultat qui serait inscrite dans le prochain contrat de gestion du Forem?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Arena.

**Mme Arena**, ministre de l'Emploi et de la Formation. – Monsieur le Président, chers Collègues, par rapport à la question qui a été posée sur le contrat de gestion du Forem, je vais peut-être venir compléter ce que mon collègue, M. Michel Daerden a déjà dit. Le dernier contrat de gestion du Forem couvrait la période 1996-1999 et est bien venu à échéance le 31 décembre 1999. Son article 49 prévoit la possibilité de prolonger l'action de ce contrat de gestion par le biais d'un avenant, et le décret du 6 mai 1999 prévoyait également la possibilité de mener une concer-

tation pour la rédaction du nouveau contrat de gestion pendant une période de trois mois.

Alors, que s'est-il passé pendant ces trois mois? Il y a effectivement eu des concertations qui ont eu lieu avec le comité de gestion du Forem et le ministre de l'Emploi, concertations qui ont fait apparaître un certain nombre d'éléments qui étaient, pour certains, connus, pour d'autres un peu moins connus, et qui ont demandé la possibilité de recourir à l'article 49, qui était de pouvoir prolonger le contrat de gestion actuel par un avenant pour une période d'un an, c'est-à-dire qui va du 1<sup>er</sup> avril – date où on aurait dû signer le nouveau contrat de gestion – au 1<sup>er</sup> avril 2001.

Pourquoi avoir opté pour cet avenant qui prolonge finalement l'activité du Forem actuelle pendant un an? Il y a plusieurs raisons. Vous avez cité la convention 181 de l'O.I.T.; cela en est une. Effectivement, il n'y a pas actuellement ratification au niveau de la Belgique de la convention 181 de l'O.I.T. et des effets qu'elle aurait au niveau belge.

Quand je parle du niveau belge, cette ratification doit avoir l'assentiment des différentes entités fédérées, c'est-à-dire au niveau flamand, au niveau wallon, au niveau bruxellois. Actuellement, la Communauté flamande a déjà fait une avancée importante par rapport à cette ratification et, effectivement, nous sommes, aujourd'hui, à la traîne sur la ratification de la convention 181.

Et donc, je pense qu'il serait préférable, pendant cette année de battement au niveau du contrat de gestion du Forem, de travailler en parallèle sur la ratification 181 de l'O.I.T., ce qui permettrait de stabiliser le contexte et l'environnement effectif du Forem. Stabiliser ne veut pas dire le protéger, mais veut bien dire être dans un environnement réel, plutôt que de faire un contrat de gestion aujourd'hui pour quatre ans, alors que l'environnement, dans les six mois qui viennent, va être modifié. Donc, je pense qu'il était plus sage et plus serein de tenir compte de l'effet de cette ratification sur le service public de l'emploi.

Le deuxième élément était les lignes directrices européennes et le plan d'action national. Il s'avère que, dans les 22 lignes directrices européennes, la Commission demande d'avoir un positionnement fort du service public de l'emploi, ce qui nécessite, effectivement, d'avoir une analyse de fond sur ce qu'est un service public de l'emploi fort en Région wallonne. Et les trois mois qui nous étaient accordés n'étaient pas suffisants pour pouvoir mener cette réflexion de fond.

Le troisième élément qui a motivé le choix de l'avenant était le processus de changement qui a été inscrit à l'interne au niveau du Forem et qui a été mené en partenariat avec la société d'audit Arthur Andersen, qui a débouché sur l'action de chantiers

expérimentaux, dont les effets et l'évaluation ne sont pas encore disponibles aujourd'hui. Et donc, plutôt que de rédiger un contrat de gestion qui ne permettait pas d'intégrer les effets et l'évaluation de cet audit, j'ai préféré demander au Forem un dossier complet sur l'évaluation des chantiers expérimentaux et l'intégration des résultats, si les résultats sont favorables, dans le nouveau service public de l'emploi.

Voilà en gros les raisons qui ont motivé le choix par rapport à l'avenant. L'avenant en tant que tel est proposé demain en Conseil des ministres. L'avenant présente la possibilité pour le Forem de poursuivre ses actions actuelles, mais permet également au Forem de mener des actions spécifiques qui, par ailleurs, sont incluses dans le Contrat d'avenir.

C'était pour ne pas attendre le 1<sup>er</sup> avril 2001 pour entamer les activités dans lesquelles nous nous sommes engagés, effectivement, dans le cadre du Contrat d'avenir. Et ces actions pour le Contrat d'avenir sont liées au problème de la simplification administrative et de la proximité des individus, sont relatives à la problématique de la reconversion et des cellules de reconversion (exemple Verlipack) qui ont été menées et enfin, sont relatives à toute la problématique du parcours d'insertion pour lequel, effectivement, la Commission européenne, au niveau du Fonds social européen, nous demande d'aller plus loin dans la réflexion.

En gros, ce sont les trois points qui figurent au niveau de l'avenant.

**M. le Président.** – Mme Pary-Mille pour un commentaire.

**Mme Pary-Mille** (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Je remercie Mme la Ministre pour les renseignements précis et complets qu'elle m'a fournis.

**M. le Président.** – Je tiens à féliciter Madame le Ministre pour sa première intervention *qualitate qua* à la fois pour le caractère technique et complet de sa réponse. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

L'ordre du jour appelait la question d'actualité de M. Javaux, mais les décibels ambiants ne m'avaient pas permis d'entendre qu'il l'avait retirée.

## QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE M. WESPHAELE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DU LOGEMENT, DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS,

**SUR**  
**«LES LOGEMENTS SOCIAUX AUTOUR DE**  
**L'AÉROPORT DE BIERSET»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à M. Daerden, ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics, sur «les logements sociaux autour de l'aéroport de Bierset».

La parole est à M. Wesphael.

**M. Wesphael** (Écolo). – Merci, Monsieur le Président. Étant absent lors de la dernière séance, et croyez-le bien, pour d'excellentes raisons, je tiens à titre personnel à saluer votre retour parmi nous. Je n'avais pas eu l'occasion de le faire. J'en profite également pour saluer Mme la Ministre Arena que je n'avais pas eu l'occasion de saluer auparavant.

Ceci dit, je vais maintenant m'adresser à M. le Ministre Daerden à propos de cette problématique lancinante de Bierset. Monsieur le Ministre, entre le dépôt de cette question orale et ce jour, une nouvelle donne de taille est apparue dans la problématique du développement de l'aéroport de Bierset, à savoir les conclusions du rapport de l'expert judiciaire M. Plom qui met clairement en évidence un nombre encore bien plus important de riverains de la zone qui subissent des nuisances graves.

Il précise ce que l'on supposait déjà, à savoir que le plan initial définissant les limites géographiques des nuisances sonores est aujourd'hui totalement caduc. Je ne doute pas un seul instant que le Gouvernement wallon prendra en considération les données contenues dans ce rapport d'expertise afin de redéfinir le développement aéroportuaire de Bierset. Je fonde également beaucoup d'espoirs dans les conclusions et les recommandations que pourra formuler la Commission sur la politique aéroportuaire wallonne. Nous aurons, dès lors, l'occasion d'aborder l'ensemble de cette problématique ultérieurement et, croyez bien que je m'en réjouis.

Dans l'intervalle, Monsieur le Ministre, je me permets de vous interpellier sur un aspect particulier du dossier Bierset, à savoir la problématique des locataires des logements sociaux qui subissent – comme vous le savez – de plein fouet les nuisances de Bierset tant il est vrai que les informations qui circulent en cette matière sont pour le moins équivoques. Ainsi, Monsieur le Ministre, il nous revient, par exemple, que certains logements sociaux situés dans la zone A font l'objet de re-locations systématiques dès qu'ils sont libérés.

De manière plus générale, il s'agit, je crois, de répondre à une double inquiétude. Combien de temps encore ces familles, souvent à faibles revenus, devront-elles supporter les nuisances de Liège Airport, alors que, dans le même temps, le processus de rachat des habitations privées sur la base volontaire s'accélère? Comment pourra-t-on garantir à toutes ces personnes d'être logées dans de bonnes conditions à l'intérieur de nouvelles habitations sociales, dont on ne connaît, à l'heure actuelle, ni la localisation, ni le cahier des charges?

Plus de deux ans après l'entrée en activité des compagnies de fret, il est étonnant de constater que les personnes qui habitent dans les logements, par exemple de la zone A, ne voient toujours aucune solution à la précarité de leur existence.

Selon les informations que j'ai pu recueillir sur place, il semble que jusqu'à présent, aucun rachat volontaire d'habitation du Foyer régional (la société gestionnaire des logements sociaux concernés en zone A) n'a été réalisé alors que l'urgence n'est plus à démontrer. J'espère que vous allez me rassurer à ce sujet.

Il semblerait par ailleurs que vous auriez confirmé que les 127 logements du Foyer régional feront l'objet d'un traitement identique à celui accordé pour les logements privés et que vous envisageriez, pour les logements sociaux des autres zones (B, C et D), une enveloppe de 350 millions de francs pour permettre leur isolation acoustique; c'est du moins ce que j'ai pu lire dans la presse.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire :

- combien de logements sociaux sont concernés et quelle est la répartition selon les différentes zones ;
- où en est réellement l'état d'avancement de ce dossier en ce qui concerne la procédure exacte que vous comptez enclencher afin de permettre aux locataires sociaux de se reloger dans de bonnes conditions, à savoir sans perte financière et dans un confort identique à celui qu'ils ont aujourd'hui ;
- quel a été le sort réservé aux personnes habitant des logements sociaux qui ont demandé à être relogées? Plus précisément, combien y a-t-il eu de demandes ;
- combien de personnes ont pu être relogées dans ces logements sociaux? Combien de demandes restent en attente? Comment, éventuellement, expliquer que ces logements sociaux soient à nouveau distribués ;
- de quelle manière comptez-vous combler le déficit de la société du Foyer régional, à savoir la différence entre le prix de rachat des logements sociaux et le coût de leur reconstruction ;

- êtes-vous en mesure de me préciser les montants nécessaires à l'assainissement des logements sociaux en zone A et à la procédure d'isolation acoustique des logements sociaux des autres zones;
- enfin, comment comptez-vous avancer dans ce dossier, quand on sait, aujourd'hui, que plus aucune zone ne bénéficie de base légale? La réponse devrait être trouvée rapidement.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Daerden.

**M. Daerden**, ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Monsieur le Président, chers Collègues, d'abord la réponse précise aux chiffres de chaque zone: 127 logements sociaux se trouvent en zone A; 104 en zone B; 728 en zone C et 339 en zone D.

Au-delà de ce relevé quantitatif, voici quelques éléments de réponses aux questions posées par notre collègue.

De manière principielle, je voudrais lui dire que – ce que j'ai d'ailleurs eu l'occasion d'énoncer un certain nombre de fois – je souhaite que ceux qui occupent un logement social bénéficient exactement du même traitement que les autres riverains de l'aéroport.

La traduction de ce grand principe, c'est évidemment de dire à la société propriétaire des 127 logements situés en zone A, qu'elle a la faculté – aujourd'hui contestée – de revendre de manière amiable ces logements. Elle ne l'a pas fait! Pas encore fait. Pourquoi? Parce que les gestionnaires de cette société ont une grande interrogation. Ils se posent la question de savoir combien ils vont obtenir, dans le cadre de cette cession volontaire et, formulé d'une autre manière, combien d'immeubles ils vont pouvoir reconstruire avec ce produit?

**M. Antoine** (P.S.C.). – C'est une bonne question.

**M. Daerden**, ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Un acte gestionnaire.

**M. Antoine** (P.S.C.). – Moi, à leur place, je demanderais à leur bourgmestre d'intervenir auprès du ministre.

**M. Daerden**, ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – C'est ce qu'il a fait, en me disant: «*Il est évident que quel que soit le prix que nous allons obtenir, vous allez nous donner*

*la différence pour pouvoir reconstruire un nombre équivalent d'immeubles.*».

Vous comprendrez qu'il m'est un peu difficile de prendre cet engagement *a priori*, d'autant qu'on souhaiterait un engagement de ma part avant même de connaître les deux évaluations nécessaires pour me permettre de déterminer la différence. Le problème est d'autant plus délicat que les locataires de la zone A – et je pense plus précisément à ces 127 immeubles – ne souhaitent pas les quitter. Comme quoi, rien n'est jamais simple. Et qui plus est, je peux vous affirmer – pour l'avoir vérifié sur la base de votre question – qu'il y a 167 candidatures d'occupation. C'est cela la réalité du terrain.

Je pense qu'au-delà de cela – 167 demandes de location et seulement 3 locataires qui ont demandé leur mutation, c'est la réalité de terrain – il faut être cohérent dans ce dossier, extrêmement difficile qui est la problématique des aéroports. Je dis bien des aéroports. Je crois qu'il faut s'en tenir à un traitement identique dans le logement social et en ce qui concerne les autres riverains. J'attends le résultat de l'étude commandée par mon collègue, le ministre Kubla.

Car on ne comprendrait pas que je prenne une initiative spécifique pour le logement social qui ne serait pas calquée sur l'attitude adoptée par M. Kubla. Mais, je puis déjà vous dire que j'ai prévu cela. Et vous avez raison de dire que j'ai demandé qu'on bloque les fonds dès à présent pour pouvoir intervenir et améliorer les logements des zones B, C et D, une fois que nous connaîtrons le résultat de l'étude commandée par M. Kubla et que nous aurons pu déterminer la manière d'intervenir dans ces diverses zones.

**M. le Président.** – M. Wesphael souhaite faire un commentaire.

**M. Wesphael** (Écolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse, mais manifestement nous n'avons peut-être pas les mêmes sources d'information puisque...

**M. Daerden**, ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Les miennes sont meilleures.

**M. Wesphael** (Écolo). – Il se peut que les vôtres soient meilleures, mais la réalité du terrain parle d'elle-même, je crois, Monsieur le Ministre. Quand vous allez effectivement sur le terrain et que vous rencontrez les locataires sociaux, vous vous rendez compte très vite, évidemment, que la plupart de ces personnes demandent à être logées de manière conve-

nable, et cela ne se limite pas à 3 personnes réfractaires qui souhaiteraient uniquement partir.

Je crois qu'il y a vraiment un problème social, écologique et de santé extrêmement important qu'il convient de régler au plus vite. J'aurais souhaité aussi connaître évidemment le montant des estimations potentielles du coût relatif au relogement des habitants de ces habitations sociales et du coût relatif à l'isolation des logements sociaux des autres zones. Ce qui nous aurait objectivement permis de voir quel sera effectivement l'impact budgétaire pour la Région wallonne, rien que pour ce volet relatif aux logements sociaux.

Je continue dès lors à penser que cela soit pour la problématique des logements sociaux ou que cela soit pour la problématique de Bierset dans sa globalité, qu'il est tout à fait essentiel, avant de poursuivre avec cette logique d'investissement «raide» – c'est le moins que l'on puisse dire – de posséder tous les chiffres, même s'il s'agit d'extrapolations précises. Or, en l'état actuel des choses, manifestement, ce n'est pas le cas. Je pense en définitive que les auditions parlementaires serviront certainement aussi à préciser ce type de chiffres.

J'en appelle donc effectivement à un débat général sur cette problématique pour que nous puissions décider objectivement, en connaissance de cause et en connaissance des disponibilités financières de la Région wallonne, pour poursuivre la logique du développement aéroportuaire de Bierset.

**M. le Président.** – M. Antoine souhaite prendre la parole un bref instant.

**M. Antoine (P.S.C.).** – Une quinzaine de secondes, rassurez-vous! Je voudrais rendre attentifs nos collègues quant aux questions qu'immanquablement, nous nous posons tous sur Bierset. Il y a pour le moment une commission parlementaire qui travaille sur le sujet. Ne devrions-nous pas tous convenir de réserver nos questions pour la Commission, plutôt que – et ceci sans jugement de valeur, aucunement bien sûr, que mon collègue me comprenne bien, sur l'intérêt de sa question – de poser des questions à la fois en Commission et à la fois en séance publique?

Il me semble que nous avons tous décidé de travailler en Commission et notre groupe souhaite s'y tenir. Je préférerais, si possible, que tous les groupes fassent de même, sans quoi nous viendrons tous en séance publique poser les mêmes questions qu'en Commission, quel que soit l'intérêt de la question.

C'est une suggestion que je voulais vous faire, Monsieur le Président.

**M. le Président.** – Étant donné que M. Javaux a eu la même attitude, puisqu'il a retiré sa question d'actualité pour la réserver, manifestement, pour une séance qui aura un caractère public au niveau de la Commission, je voudrais plaider le pour et le contre. M. Wesphael s'adresse ici au titulaire du Logement, donc il y a là une dualité qu'il convient aussi de prendre en compte au niveau des problèmes tels qu'ils sont posés. Je dois reconnaître que sa question était davantage orientée vers la problématique des logements sociaux dans les zones citées. Oui, Monsieur Desgain?

**M. Desgain (Écolo).** – Monsieur le Président, je souhaite attirer l'attention de M. Antoine sur le fait que M. Javaux a effectivement retiré la question d'actualité qu'il avait envisagée sur Bierset. M. Wesphael, ici, a pris soin de faire porter sa question plus précisément sur la problématique du logement social et pas de la politique aéroportuaire en général au niveau wallon.

Effectivement, nous y avons été attentifs, mais nous avons pensé que cet aspect ciblé particulièrement sur le logement social méritait quand même une question orale au cours de cette séance publique. Nous tenions à pouvoir le faire quand même, tout en étant bien d'accord sur le fait que le reste des questions et des problèmes que nous voulons évoquer, pour le moment, sur la problématique des aéroports, soit effectivement évoqué et discuté en Commission de l'Économie.

**M. le Président.** – Je remercie M. Desgain, si besoin en est, de confirmer ce que je dis.

**QUESTION ORALE DE M. WESPHAEL  
À M. VAN CAUWENBERGHE,  
MINISTRE-PRÉSIDENT  
DU GOUVERNEMENT WALLON,  
SUR  
«L'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE  
URBAN 2000-2006»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à M. Van Cauwenberghe, ministre-président du Gouvernement wallon, sur «l'initiative communautaire URBAN 2000-2006».

La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

**M. Wesphael (Écolo).** – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, comme vous le savez certainement aussi bien que moi, voire mieux, la

Commission européenne a arrêté les principaux axes de la répartition budgétaire pour l'initiative communautaire URBAN pour la période 2000-2006, répondant ainsi à un souci d'apporter des moyens financiers additionnels tant sur le plan économique que social aux villes et banlieues en crise.

Même si le budget global d'URBAN est en diminution par rapport à la période 1994-1999 (700 millions d'euros au lieu de 900 millions d'euros) – élément que les Verts ont déploré devant le Parlement européen – la Belgique bénéficiera de 20 millions d'euros à répartir entre deux zones éligibles. Vous en conviendrez certainement, le choix des villes et régions, appelons-les comme cela, étant entendu que ces aides auront un rayonnement extra-urbain, représente évidemment un enjeu politique et budgétaire significatif et, à n'en pas douter, un impact dans de nombreux secteurs d'activités.

À titre indicatif, on peut citer la réhabilitation des sites urbains désaffectés, comme moyen additionnel à l'Objectif 2; la rénovation et la régénération du bâti existant; la création d'emplois liés à l'environnement; la réduction des nuisances sonores. On vient d'en parler. Le choix des zones urbaines à privilégier ne sera pas aisé tant il est vrai que les critères fixés par la Commission européenne peuvent concerner plusieurs villes wallonnes.

En effet, les zones urbaines concernées doivent remplir quelques conditions importantes: avoir une population d'au moins 10.000 personnes, présenter une problématique homogène dans une zone géographiquement cohérente, démontrer la nécessité d'une rénovation économique et sociale ou l'existence d'une situation de crise urbaine. En outre, les zones urbaines concernées doivent remplir au moins trois des conditions suivantes:

- un fort taux de chômage à long terme;
- un faible taux d'activité;
- un taux de pauvreté important;
- une nécessité de reconversion;
- un nombre élevé d'immigrés, de minorités ethniques ou de réfugiés;
- un faible taux d'éducation;
- d'importantes lacunes en termes de qualification;
- un fort taux de criminalité et de délinquance;
- une évolution démographique précaire;
- des conditions environnementales dégradées.

Le programme URBAN 1994-1999 a permis comme nous le savons, à certaines villes wallonnes, de développer des initiatives qui ne manquent pas d'intérêt, même si certaines d'entre elles doivent être nuancées. Il en va ainsi de la valorisation du Centre historique

Foucault à Charleroi, la Cité du Coq à Mons et Bois du Luc à La Louvière. Plus de 500 millions ont été injectés dans ces projets.

L'originalité de ce programme ou l'intérêt qu'il représente réside dans son co-financement, dans la mesure où l'effort financier des pouvoirs publics repose ou peut reposer sur une participation de l'État fédéral, des Régions et des municipalités. Là, nous sommes dans une dynamique tout à fait transversale très intéressante.

Sans préjuger des décisions à venir, je me permets, Monsieur le Ministre-Président, de relever ce qui, à mes yeux, représenterait peut-être, sans prétendre détenir en cette matière une quelconque vérité, des critères novateurs de développement des villes wallonnes.

1. L'urgence de mener une politique visant à mettre un frein à la délocalisation d'activités économiques dans les villes wallonnes. Je pense que cela pourrait être une bonne priorité. Je suis convaincu qu'un programme d'actions en faveur de l'équipement d'espaces rénovés dans les centres urbains, en vue d'y accueillir des P.M.E. et/ou des T.P.E. n'étant pas forcément intéressées par un investissement dans un zoning, est certainement devenu quelque chose d'impératif (reconstruction de bâtiments commerciaux abandonnés, inventaire et valorisation des petites friches urbaines, acquisition de bâtiments laissés à l'abandon afin d'y créer des bâtiments relais pour des activités économiques de services par ex.). Cette politique est d'autant plus urgente eu égard à la précédente réforme du CWATUP (Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine) qui, hélas!, a élargi les possibilités d'implantation de certains types d'activités, en particulier de services et de professions libérales, dans les zonings et, en l'occurrence, dans les zones d'activités mixtes.

2. Étant donné que la Commission identifie différents principes à respecter pour atteindre les objectifs du développement durable pour les zones urbaines, il conviendrait certainement, pour coïncider avec la volonté de la Déclaration de politique régionale et du Contrat d'avenir, de privilégier des projets locaux de développement favorisant des partenariats larges et effectifs comprenant des acteurs économiques et sociaux, des O.N.G. (Organisations non gouvernementales), des associations de résidents; de favoriser l'intégration des questions économiques, sociales, environnementales et des aspects de sécurité et de transport; de privilégier des structures locales d'encadrement permettant l'égalité en matière d'accès à l'emploi et d'offre de formation dans les zones à forte exclusion. Vous voyez que nous avons le choix des priorités.

Bref, Monsieur le Ministre-Président, d'utiliser les programmes URBAN comme un mécanisme restructurant pour les villes wallonnes qui en bénéficieront.

Ce programme évidemment n'est pas extensible. Il serait dès lors judicieux qu'il puisse progressivement venir en aide à l'ensemble des zones urbaines de Wallonie qui rencontrent les critères définis par la Commission. Au vu de la situation socio-économique de la Région wallonne, le développement de projets à haute valeur ajoutée doit, me semble-t-il, rester une priorité pour certaines «villes-régions» du Hainaut.

Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait que, si l'on tient compte des indicateurs les plus significatifs du programme URBAN – densité de population, nombre de chômeurs et de chômeuses de longue durée dans les zones urbaines, requalification du cadre de vie – il ne serait pas incongru, partisan ou principautaire d'affirmer que ce programme pourrait trouver un prolongement nécessaire dans le cadre des difficultés que rencontre encore la «ville-région» de Liège en termes d'intégration sociale – je rappelle que la région liégeoise compte, encore aujourd'hui, 37,5 % de chômeurs et de chômeuses de moins de 25 ans – d'aide à l'assainissement des friches urbaines et plus généralement du cadre de vie. De tels moyens additionnels pour Liège seraient également les bienvenus – puisque vous en aurez certainement pris connaissance – dans le cadre de la pose des premiers jalons de la création d'une communauté urbaine en région liégeoise, puisqu'aujourd'hui, il semble effectivement y avoir un consensus pour créer, comme à Charleroi, une communauté urbaine dynamique. Mais créer une communauté urbaine dynamique suppose aussi des moyens minimums pour la mettre en œuvre. Nous sommes, ici, au début de cette dynamique. Voilà quelques pistes qui me semblaient intéressantes.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Van Cauwenberghe.

**M. Van Cauwenberghe**, ministre-président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, M. le député fait tout d'abord référence aux discussions et négociations portant sur le cadre réglementaire de ce programme européen de développement de zones urbaines préca-risées.

À ce titre, je me dois de lui indiquer que la communication de la Commission fixant les critères d'éligibilité ainsi que les actions pouvant être acceptées n'a toujours pas été publiée au *Journal officiel des Communautés européennes*. Cela ne devrait pas l'être avant le début du mois de mai. Dès lors, le retard de cette publication initialement prévue pour la fin jan-

vier ne me permet pas d'être beaucoup plus précis par rapport à différentes questions qu'il a évoquées. Ce retard – il faut le savoir – est imputable aux nombreuses interventions des différents États membres qui, soit discutaient le contenu réglementaire des textes, soit discutaient des budgets ou du nombre des zones urbaines à couvrir dans chaque pays.

Concernant ce dernier point, mon prédécesseur a eu l'occasion d'interpeller le commissaire Barnier afin qu'il permette le dépôt de trois programmes pour la Belgique contre deux prévus initialement dans le projet de communication. Je pense que cela est intéressant de façon à ce que chacune de nos régions, la Flandre, Bruxelles et la Wallonie, puissent revendiquer au moins une zone éligible dans le programme URBAN, sans cela on aurait été devant une discussion institutionnellement tendue quant au fait de savoir qui pouvait en bénéficier.

La Commission nous a donc informés qu'elle accédait à cette requête pour autant, bien entendu, que les programmes déposés respectent les conditions d'éligibilité qui seront définies dans la communication que nous attendons. Nous pouvons, dès lors, envisager positivement le dépôt d'un programme wallon avec toute certitude.

Je ne voudrais cependant pas vous laisser croire qu'URBAN pourra être utilisé plus largement que ce qui sera défini dans le cadre communautaire. Il est clair que toute une série de critères, d'intérêts que vous avez esquissés, ici, à la tribune, sont pertinents, mais ne vont pas être repris tels quels dans la communication des Communautés européennes. Il faudra donc s'en tenir à un cadre qui sera, à mon avis, beaucoup plus rigide que ce que vous avez largement abordé.

Néanmoins je ne doute pas que le programme retenu pourra servir d'exemple de bonne pratique transposable dans sa philosophie pour d'autres villes wallonnes. Il devrait en être de même pour ce qui concerne les aspects concrets de la gestion de ces programmes qui devraient s'appuyer sur des structures locales d'encadrement.

Concernant les critères d'éligibilité des zones proposées et toujours dans l'état actuel des négociations, ils doivent respecter un certain nombre d'éléments liés à la concentration géographique et financière, à des conditions socio-économiques telles que le taux de chômage, de pauvreté, d'éducation ou à des conditions environnementales particulièrement dégradées. D'autres critères pourraient être définis par l'État membre, lui-même.

Plus précisément, afin d'atteindre une masse critique d'interventions permettant la conception et la mise en œuvre de programmes de développement

urbain innovants et durables, ainsi qu'une approche créative de la gestion urbaine, au départ de partenariats développés au niveau local, il sera nécessaire, dans l'état actuel des négociations, que la zone proposée corresponde à une population de l'ordre de 20.000 à 25.000 habitants, qu'il s'agisse d'une zone compacte relevant d'une seule entité administrative et que l'intervention totale par habitant soit au moins – ce sera un critère indispensable – de 500 euros.

Au terme des six mois qui vont suivre la publication de la communication par la Commission, la Région devra déposer son programme opérationnel répondant aux critères qui seront arrêtés et publiés.

Il est probable que plusieurs dossiers de candidatures seront transmis et seront jugés recevables. Le choix du dossier à soumettre à l'approbation des autorités européennes relèvera d'une analyse minutieuse par le Gouvernement qui devra faire un choix parce que je crois que beaucoup de villes déposeront un dossier, mais il y en aura plus que ce que nous pouvons évidemment admettre. Nous essaierons de prendre celle qui répond le mieux aux stratégies souhaitées.

M. le Député souhaite également connaître les budgets fédéraux prévus dans le cadre de la politique des grandes villes. À ce titre, la Région travaillera en étroite collaboration avec le fédéral, afin d'accroître les effets de levier des interventions décidées. La somme de 1,5 milliard de francs belges est d'ores et déjà décidée par le budget fédéral pour les grandes villes et, dans ce que M. Picqué avait prévu initialement, peut-être y aura-t-il des possibilités de cofinancement pour des grandes villes ou des quartiers de grandes villes qui auront introduit un dossier dans le cadre d'URBAN. Mais cela, c'est quand l'ensemble des dossiers sera déposé qu'on le saura.

Voilà les éléments – je m'en rends bien compte – un peu incomplets que je pouvais vous indiquer en réponse à vos questions précises, mais dans la mesure où nous attendons communication de la décision de la Commission, je pense qu'aujourd'hui, on pouvait difficilement aller au-delà.

**M. le Président.** – La parole est à M. Wesphael.

**M. Wesphael** (Écolo). – Je remercie simplement M. le Ministre-Président pour sa réponse très complète.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. CHARLIER À M. DAERDEN,**  
**MINISTRE DU BUDGET, DU LOGEMENT,**  
**DE L'ÉQUIPEMENT**  
**ET DES TRAVAUX PUBLICS,**  
**SUR**

**«LES CRÉDITS EN MATIÈRE D'ENTRETIEN**  
**ET DE RÉNOVATION DU PATRIMOINE**  
**DES SOCIÉTÉS DE LOGEMENTS SOCIAUX»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Charlier à M. Daerden, ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics, sur «les crédits en matière d'entretien et de rénovation du patrimoine des sociétés de logements sociaux».

La parole est à M. Charlier pour poser sa question.

**M. Charlier** (P.S.C.). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je voudrais vous interroger, effectivement, sur les difficultés que rencontrent les sociétés de logements sociaux dans le cadre de l'entretien de leur patrimoine.

Ces sociétés se trouvent bien souvent démunies à l'égard de l'ampleur des besoins et surtout du manque de moyens qui sont mis à leur disposition.

Quand je lis la Déclaration de politique régionale, j'y lis «*que le développement d'une politique d'amélioration qualitative de l'habitat va de pair avec l'amélioration de la qualité de vie en Wallonie*», ce qu'évidemment, tout le monde peut partager. De même, d'ailleurs, dans cette D.P.R., vous insistez en disant «*que le Gouvernement wallon consolidera les programmes de construction et de rénovation de logements sociaux en veillant particulièrement à leur qualité*».

Il est clair que tout citoyen, quel que soit son niveau de vie, aspire à trouver le toit sous lequel il pourra s'épanouir. Il est, d'ailleurs, du rôle des pouvoirs publics de l'aider à atteindre cet objectif quand il ne peut le faire seul.

Bon nombre de personnes ont pu relever que le secteur du logement social est un secteur particulier du parc locatif qui constitue un ancrage fondamental du droit au logement, puisqu'il a, comme objet, la location par les pouvoirs publics de logements à des ménages à faibles revenus.

Dans un certain nombre de lieux en Wallonie, l'accès à un logement décent devient de plus en plus malaisé, spécialement pour la part la plus fragilisée de notre population. On assiste – on doit le constater – à un développement du processus d'exclusion sociale qui résulte d'une évolution différenciée des revenus disponibles des ménages et des coûts d'accès au logement.

Récemment encore, le 19 avril dernier, je lisais dans la presse régionale de mon arrondissement – pour ne pas les citer, *Vers l'Avenir*, *Le Rappel* et *La Nouvelle Gazette* – que deux familles, avec deux enfants chacune, vivaient dans des habitations insalubres et qu'elles payaient, pour ce logement,

19.300 francs par mois. Ces familles, parce que les logements sont insalubres, vont être expulsées, à la suite d'un arrêté du bourgmestre – arrêté tout à fait légitime vu l'insalubrité des locaux – mais il leur est financièrement impossible de déménager. Conclusion: ils se replient sur eux-mêmes, ils se barricadent et ils attendent la police.

Dramatique situation, comme il y en a beaucoup, mais, notre société, je crois, doit être capable de répondre à ce type de situation, d'y faire face, et le logement social est une réponse. Mais, évidemment, l'insalubrité touche aussi parfois des logements sociaux.

Comme l'attestent plusieurs indicateurs sociaux, les revenus d'une bonne partie de notre population l'amènent à la précarité et il y a une progression constante de cette précarité particulièrement dans les grandes villes, mais on doit le constater aussi, dans certaines communes rurales.

La croissance des demandes de minimisés, des listes d'attente dans les sociétés de logements sociaux sont les conséquences les plus visibles. Je ne veux pas affirmer que toutes les sociétés de logements sociaux sont bien gérées. Et, tout en dénonçant les abus de certaines, il faut quand même se dire que les sociétés de logements sociaux peuvent difficilement parvenir seules, sans l'aide de la Société wallonne du logement, à entretenir le patrimoine et les abords des différents logements dans la mesure où elles ne peuvent compter que sur une participation faible des locataires dans la gestion de cette problématique.

Je poserais donc, Monsieur le Ministre, trois questions.

1. Pouvez-vous m'informer du montant des crédits affectés à l'entretien et à la rénovation du patrimoine des sociétés de logements sociaux ?
2. Avez-vous recensé l'ensemble des besoins en la matière pour le parc immobilier wallon? Si oui, à combien en est-il ?
3. Enfin, que comptez-vous faire pour mettre en œuvre une politique qui visera à pallier cette problématique? Allez-vous inscrire cette problématique dans une programmation à l'intérieur du contrat de gestion liant la Société wallonne du logement à la Région wallonne ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Daerden.

**M. Daerden,** ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Monsieur le Président, chers Collègues, je peux partager un certain nombre d'allégations formulées par M. Charlier à

cette tribune. En effet, vous savez que nous avons un parc locatif d'environ 100.000 logements, dont 6 % ont plus de 50 ans d'âge et 39 % entre 30 et 50 ans. Il est clair, pour avoir eu l'occasion d'observer quelque peu ce parc, qu'il y a un problème d'inadéquation de ces logements aux besoins de la population.

C'est d'ailleurs ce qui m'a fait dire – je voudrais le confirmer à cette tribune, sur la base de votre question – qu'il convient d'affecter un maximum de moyens avant tout à la rénovation. Je sais que le seul fait d'énoncer cet élément fera évidemment l'objet d'un certain nombre de critiques, mais je crois vraiment que c'est là un élément essentiel.

Pour répondre précisément à vos questions, je vous dirai qu'en ce qui concerne les travaux d'entretien et de rénovation, pour l'année 1998, nous avons un chiffre rond: 2 milliards, 1999: 4 milliards et pour 2000, une proposition de programmes financés par la Société wallonne à raison d'un peu plus d'un milliard, mais nous n'avons pas encore – et c'est l'autre volet du financement – la contribution de la centaine de sociétés qui interviennent également, car les chiffres précités intègrent la double intervention, à savoir, celle de la Société wallonne et des différentes sociétés.

Voilà pour les chiffres du passé et du présent.

Votre deuxième question est de savoir quels sont les besoins. Ils me paraissent énormes. Je vous dirai qu'une enquête réalisée en 1998 définit les besoins pour les dix années à venir, environ 40 milliards. Je vous dirai que dès que j'ai eu en charge le secteur, je me suis dit que c'était là un aspect fondamental de la réflexion. Nous avons eu des contacts avec l'Université de Liège, plus précisément avec le service du professeur Dupagne pour procéder à une évaluation de ces besoins. Dans l'état actuel des choses, les chiffres dont je dispose, c'est 40 milliards.

Dans ce contexte-là – et j'en viens à votre troisième question – ma réponse est que – c'est en tout cas ma première réponse, je ne vous dis pas qu'elle est définitive – dans un contrat de gestion que, je crois très objectivement, il convient de remettre sur le métier, je pense effectivement donner la priorité à cette facette, car je suis convaincu qu'il y va, avant tout, de l'intérêt de notre population et subsidiairement mais de manière importante, de l'intérêt des sociétés en matière de gestion. J'ai eu, en effet, l'occasion de dire, à différentes reprises – je voudrais réinsister sur cet aspect – que l'inadéquation des logements est évidemment source d'inoccupation, et l'inoccupation est évidemment source de mauvaises rentrées financières et de mauvais résultats pour les sociétés.

**M. le Président.** – La parole est à M. Charlier.

**M. Charlier** (P.S.C.). – Je voudrai remercier M. le Ministre pour sa réponse. S'il partage certaines de mes allégations, je partage certains éléments de sa réponse. Je dirai qu'effectivement, il y a inadéquation. Je pense que vous avez raison de dire qu'il faut essayer de donner aux gens qui sont déjà dans des difficultés financières évidentes, un logement décent et de ne pas les faire passer d'un logement insalubre qu'ils ont parfois abandonné par la force des choses, comme l'exemple que je vous ai cité, vers un autre logement social insalubre aussi. C'est évident, mais je m'interroge simplement sur les montants du budget 2000 puisque, vous avez cité 1998, 1999, 2 milliards, 4 milliards. Je pense qu'avec 1 milliard, ce ne sera peut-être pas suffisant, puisque cela signifierait que pour arriver au même résultat qu'en 1999, les sociétés de logement devraient y mettre 3 milliards, ce qui me paraît beaucoup. Par rapport à l'ensemble des besoins, ce n'est peut-être pas beaucoup, mais pour les sociétés de logement, cela me paraît beaucoup.

Donc je pense que dans l'ajustement budgétaire, vous devrez faire un effort, si vous voulez arriver au même résultat qu'en 1999, ce que je souhaite et que, si je comprends bien votre réponse, vous souhaitez également.

#### QUESTION ORALE

**DE M. KEUTGEN À M. SEVERIN,  
MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SUR  
«LE FONDS DE COMPENSATION T.G.V.»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Keutgen à M. Severin, ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «le fonds de compensation T.G.V. (Train à grande vitesse)».

La parole est à M. Keutgen pour poser sa question.

**M. Keutgen** (P.S.C.). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le décret du 10 juin 1993 a instauré une aide complémentaire de la Région wallonne aux communes traversées par le T.G.V.

Dans le budget 2000 de la Région, vous n'avez prévu aucun crédit pour poursuivre le versement de ces aides. En Commission du Budget, vous avez déclaré que le décret du 10 juin 1993 étant d'application jusqu'au 31 décembre 1999, il n'y avait plus de base légale à ces aides pour l'an 2000.

Vous avez ajouté: «Lorsque le trajet du T.G.V., aux approches de la frontière allemande, sera définitivement arrêté, un projet de décret devra être proposé au

Parlement, afin d'indemniser les dernières communes traversées et à solder les aides 1999.».

Puis, toujours en Commission du Budget, vous avez conclu: «J'ai demandé que l'allocation de base relative à ces aides soit maintenue avec un crédit nul. Nous aurons peut-être l'occasion de réajuster le budget dans le sens d'une réalimentation de cette allocation. Aucun élément de base ne peut nous dire quand nous recevrons ces dossiers.».

Le président de mon groupe vous a alors adressé une question écrite pour obtenir notamment la ventilation, commune par commune, des soldes encore à verser des aides 1999. Il n'a jamais reçu de réponse à sa question. C'est pourquoi, j'ai été très étonné de découvrir dans la presse les déclarations que vous avez faites à Chaudfontaine, le 28 mars dernier, à propos de l'indemnisation de plusieurs communes traversées par la branche est du T.G.V.

Comme je suis attentif à ce dossier et notamment à l'indemnisation des communes de l'arrondissement de Verviers, qui pourraient être traversées par le T.G.V., j'attends vos réponses aux questions suivantes.

- Quel est le montant, commune par commune, des aides 1999, non encore liquidées ?
- Quels sont les montants prévus, commune par commune, pour les entités de la branche est ?
- Dans quels délais comptez-vous déposer le projet de décret qui vous permettra de verser les indemnités 1999 et d'honorer les promesses que vous avez faites à Chaudfontaine ?
- Quand pourront être effectivement versées les indemnités 1999 ?
- Enfin, vous avez annoncé de nouveaux critères d'attribution des aides. Pouvez-vous préciser vos intentions ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Severin.

**M. Severin**, ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, chers Collègues, je remercie d'abord l'honorable membre de l'intérêt qu'il porte à une problématique qui concerne l'ensemble des communes situées sur le trajet du futur T.G.V. à l'est de Liège.

En raison, évidemment, de la technicité de la réponse qui doit comporter de nombreux chiffres que vous m'avez demandés, dont certains, d'ailleurs, doivent encore être validés par les administrations compétentes dans cette matière, je m'engage à lui fournir dans les délais les plus brefs une réponse écrite détaillée, commune par commune.

Toutefois, je souhaite, dès aujourd'hui, faire part des considérations suivantes: le décret du 10 juin 1993, tel qu'il a été modifié par le décret-programme du 16 décembre 1998, prévoyait une aide complémentaire en faveur des communes de la Région wallonne traversées par le T.G.V. Le montant total de l'aide prévue était d'un milliard de francs et cela, à l'index ABEX du 1<sup>er</sup> septembre 1992; le versement de celle-ci était étalé sur les années 1993 à 1999 incluses.

L'aide prévue, dont vous avez parlé, au budget 1999 de la Région wallonne concerne les communes situées sur le tronçon dit «Vesdre-José», à savoir les communes de Liège, de Chaudfontaine, de Fléron, d'Olne, de Soumagne et de Herve, pour une partie de cette dernière. Le permis d'urbanisme relatif à ce tronçon a été délivré le 28 avril 1999.

L'aide 1999 vise aussi une petite partie de la commune de Raeren et la commune de La Calamine où le T.G.V. circule sur un site existant.

Les arrêtés de subvention relatifs à l'ensemble de ces communes ont été soumis à ma signature par l'administration. Une partie seulement de l'aide théoriquement due, soit 282 millions de francs, pouvait être versée aux communes concernées en raison de l'insuffisance de crédits budgétaires en 1999 qui n'atteignaient que 217,6 millions de francs pour les 282 millions que l'on devait.

Les arrêtés à ce sujet ont été signés le 3 décembre 1999 et notifiés aux communes le 12 janvier 2000.

Suite, notamment, à l'intervention du bourgmestre de Fléron, il est ensuite apparu que le montant des aides complémentaires avait été calculé sur la base de paramètres erronés. En lieu et place des 280 millions de francs, c'était seulement, si on peut dire, 147,5 millions de francs qui devaient être liquidés.

Après examen approfondi, il apparaît que les arrêtés susvisés sont erronés principalement en raison des quatre critères suivants:

1. confusion entre site propre ou tranchée couverte, d'une part, et site existant ou souterrain, d'autre part;
2. erreurs de mesurage dues, en partie, au fait que les mesurages ont été effectués sur la demande de permis d'urbanisme déposée le 26 mai 1997 par la S.N.C.B. et non sur le permis d'urbanisme délivré le 28 avril 1999;
3. prise en compte des zones traversées en tunnel au taux d'indemnisation des zones traversées en site urbanisé;
4. incertitude du tracé final sur le territoire de Raeren.

Les arrêtés erronés du 3 décembre 1999 doivent donc être rapportés et une nouvelle version est actuel-

lement en cours d'élaboration à l'intervention des différentes directions générales du Ministère régional wallon concernées.

En tout état de cause, l'aide pourra être versée aux communes dans le courant de l'année 2000. Toutefois, les liquidations ne pourront intervenir qu'à concurrence du montant octroyé à chacune d'entre elles par les arrêtés du 3 décembre 1999.

Donc, concrètement, seuls 137 millions de francs pourront être libérés et un complément d'une dizaine de millions de francs devra donc être prévu ultérieurement pour certaines communes.

Pour être tout à fait complet, je dois préciser que le versement présuppose l'introduction par la commune d'un dossier comprenant :

1. pour les communes traversées en site propre, la copie conforme du plan terrier des travaux T.G.V. ;
2. la délibération du conseil communal arrêtant la liste des projets des travaux d'investissement dont le financement est assuré totalement ou en partie par l'aide régionale complémentaire ;
3. la délibération du conseil communal arrêtant les dispositions budgétaires prises au service extraordinaire du budget de la commune afin d'assurer les travaux d'investissement.

Pour ce qui concerne le tracé entre Herve et Raeren, la S.N.C.B. n'a pas encore fait le choix définitif. Sur la base des données de tracé actuellement connues, l'aide totale prévue pour les communes concernées serait, à l'index actuel, de l'ordre de 138 millions de francs.

Globalement, l'aide accordée aux communes de la Région wallonne à l'index initial atteindrait donc un montant de 1,115 milliard, donc une augmentation de 115 millions de francs par rapport à l'aide initialement prévue en 1993, lors des premières projections.

J'en viens à la situation particulière de Vaux-sous-Chèvremont. Lors du vote du décret du 10 juin 1993, si vous vous souvenez, le tracé contournait le village de Vaux-sous-Chèvremont, dans la commune de Chaudfontaine, en utilisant la ligne existante 37, avant d'entrer dans le tunnel qui est en construction.

Pour des raisons techniques, ce tracé a été abandonné au profit d'un tracé en site propre qui traverse le village de Vaux-sous-Chèvremont de part en part sur une distance de plus de 950 mètres. La traversée continue d'une aussi longue distance en zone tout à fait urbanisée à forte densité de population constitue un cas unique sur tout le parcours du T.G.V. en Wallonie.

Je me suis d'ailleurs rendu sur place et j'ai pu me rendre compte du véritable – je pèse mes mots – désastre engendré dans ce village qui sera irrémédia-

blement coupé en deux, sur toute sa traversée, par un mur aveugle d'environ 9 mètres de hauteur, à proximité immédiate des habitations restantes et de l'ordre, pour certaines, de huit à neuf mètres de distance du mur.

Pour fixer les idées, un quart du nombre total des expropriations effectuées en Wallonie pour permettre le T.G.V. se situent, là, à Vaux-sous-Chèvremont.

En plus du chantier relatif à la réalisation du site propre du T.G.V., ce village devra supporter, pendant près de cinq ans, un autre chantier important qui est lié à la construction du tunnel qui relie Vaux-sous-Chèvremont à Soumagne. Ce tunnel est aussi unique sur le parcours du T.G.V. en Wallonie.

La traversée d'une zone urbanisée à forte densité de population n'avait pas été prévue lors de l'élaboration des critères de l'aide régionale aux communes. Cette réalité est apparue en raison de la modification du tracé initial, que je vous ai citée tout à l'heure, de la ligne de Chaudfontaine qui n'était pas prévue et qu'on a dû modifier.

En résumé, la Région devrait pouvoir octroyer le solde de l'aide complémentaire aux communes visées par le tracé «Vesdre-José» ainsi que l'aide légitimement due aux communes situées entre Herve et La Calamine. Enfin, et comme je viens de l'indiquer, il faut tenir compte d'un éventuel nouveau critère d'indemnisation lié à la traversée continue d'une zone urbanisée à très haute densité de population.

Pour l'ensemble de ces raisons, il me paraît nécessaire que le Parlement modifie une nouvelle fois le décret du 10 juin 1993 et que le Gouvernement revoie l'arrêté du 16 septembre 1993 qui fixe les modalités pratiques de calcul de l'aide.

À ce sujet, je soumettrai un projet de décret au Parlement dès que je serai en possession de tous les éléments que j'ai évoqués tout à l'heure, éléments nécessaires pour évaluer, précisément, l'aide à octroyer définitivement aux communes concernées.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. ÉTIENNE À M. FORET, MINISTRE**  
**DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,**  
**DE L'URBANISME**  
**ET DE L'ENVIRONNEMENT,**  
**SUR**  
**«LA RÉHABILITATION**  
**DE LA DÉCHARGE DES ISNES»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Étienne à M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de

l'Environnement, sur «la réhabilitation de la décharge des Isnes».

La parole est à M. Étienne pour poser sa question.

**M. Étienne** (P.S.C.). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la presse est dernièrement revenue sur le dossier de la réhabilitation de la décharge des Isnes à l'occasion de la présentation, par l'autorité communale, des résultats des différentes expertises menées sur le site et, heureusement, elles sont rassurantes quant à l'impact sur la santé des riverains. Mais d'autres problèmes subsistent comme l'éventuelle pollution des nappes phréatiques et la maîtrise des gaz.

La décharge des Isnes est en fait constituée de trois dépôts utilisés dans les années 1980 et qui ont encore été utilisés jusque dans les années 1990. C'est en décembre 1993 que s'est produite l'explosion d'une maison voisine de la décharge en raison de l'accumulation de gaz échappé de la décharge dans la cave de cette maison. Cet incident a conduit le Bureau économique de la Province de Namur à décider de la réhabilitation de cette décharge. C'est ainsi qu'une station d'épuration, un réseau de drains et une torchère ont été installés. Une nouvelle torchère a été installée par la SPAQUE (Société publique d'aide à la qualité de l'environnement) en raison des nuisances sonores provoquées par la première.

Tous ces travaux ont retardé la réhabilitation d'un des sites, le site Totté, d'un volume estimé à 300.000 m<sup>3</sup> et qui a été déclaré, par la Région wallonne, comme site prioritaire à assainir. Une opération de reprofilage était normalement prévue dans le courant de l'année 1998. L'objectif était de rendre au site sa configuration, son relief d'antan, par des travaux de terrassement tendant à amener de nouvelles terres sur place. Mais, de tels travaux ne peuvent démarrer sans que d'autres ne soient effectués sur le site du BEP. Un rapport de la SPAQUE avait mis en évidence l'inadaptation des installations qui ne permettaient plus de maîtriser les dégagements de gaz.

Aussi, selon nos renseignements, le B.E.P.N. envisage désormais d'installer des conduites aériennes en remplacement des installations souterraines actuelles. La modification principale permettrait ainsi d'équiper l'ancienne décharge d'une installation de valorisation du biogaz en électricité, de façon à compenser et à rentabiliser l'important investissement initial d'un tel système.

Selon le B.E.P.N., cette valorisation pourrait s'effectuer sur une période de dix ans. Ma question, Monsieur le Ministre, est la suivante: pouvez-vous préciser à quelle fin ou à quel usage serait destinée cette électricité produite à partir du biogaz? Ces tra-

vaux projetés par le BEP bénéficieront-ils de subventions de la Région? Si oui, à concurrence de combien? Cette installation concerne-t-elle uniquement le site du BEP ou pourra-t-elle également être utilisée pour le dégazage du site voisin?

Les travaux relatifs au dégazage du site B.E.P.N. auront aussi retardé la réhabilitation d'un des sites, le site Totté, répertorié pourtant, comme prioritaire par la Région. Le bourgmestre de Gembloux a annoncé, d'ailleurs, que les travaux de reprofilage pourraient commencer au cours du second semestre 2000. Ma question est aussi: pouvez-vous confirmer cette échéance?

Par ailleurs, selon quel timing ces travaux se dérouleront-ils? Quelle est la participation de la Région dans ce cadre? Est-il prévu que la SPAQuE se concerte avec le comité des riverains?

Autre question, même si les expertises sont apaisantes, la pollution par l'émission de gaz continue à poser des questions. Ainsi, la Ville de Gembloux avait prévu des dispositions particulières pour les nouvelles constructions à proximité de la décharge comme, et c'est logique, l'interdiction de caves, l'installation de système de détection et de ventilation efficace. Ces mesures de précaution sont toujours de mise, à ma connaissance, dans le proche périmètre de la décharge. Est-il normal que ces mesures soient entièrement assumées par les demandeurs? Une intervention en faveur des demandeurs est-elle envisagée, notamment au niveau régional?

Et enfin, j'en terminerai par là, il faut souligner que la pollution de la nappe phréatique demeure un sujet d'inquiétude, puisque dans les études qu'elle a réalisées, la SPAQuE a relevé un affaissement piézométrique, ce qui pourrait traduire une éventuelle fuite dans la réserve d'eaux souterraines et induire une pollution de la nappe phréatique.

Actuellement, la surveillance du site est assurée par des piézomètres installés par la Société wallonne des distributions d'eau. Elle vérifie en permanence le niveau des eaux et aucune autre mesure n'est pourtant envisagée.

Alors, ma question est la suivante: ne serait-il pas opportun d'assurer une surveillance rapprochée des nappes en raison, notamment, de la proximité du captage de Mazy, même si – et il ne faut pas non plus s'alarmer – ce dernier ne semble pas menacé à court terme?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Foret.

**M. Foret**, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues, en suivi de l'étude de caractérisation du site Totté qui avait été demandée à la SPAQuE dès 1992, le Gouvernement wallon, sur la base d'un rapport de la SPAQuE, a décidé de confier à celle-ci la mission suivante:

1. réhabiliter le site de la décharge Totté;
2. examiner, en collaboration avec le Bureau économique de la Province de Namur, les aménagements à apporter à la réhabilitation réalisée par celui-ci sur son propre site, étant bien entendu que ces travaux d'aménagements ne pouvaient être financièrement pris en charge par la Région wallonne;
3. prévoir les mesures de protection des eaux souterraines nécessaires.

Cette troisième partie de la mission porte évidemment sur l'ensemble du site concerné.

Poursuivant les études nécessaires à l'exercice de sa mission, la SPAQuE est rapidement arrivée à la conclusion que le dégazage optimal du site ne pouvait être possible sans, d'une part, une intégration des réseaux de dégazage des différentes décharges contiguës, donc Totté et B.E.P.N., voire Masset, et que d'autre part, ce dégazage était subordonné à un pompage efficace de l'eau souterraine stagnante au sein des déchets.

Des études de la SPAQuE ont également révélé que l'installation mise en place par le B.E.P.N. devait être adaptée et que les quantités de biogaz produites sur le site pouvaient justifier une valorisation énergétique de celui-ci.

Dans ce contexte, la torchère provisoire qui était installée par la SPAQuE ne le fut pas en raison des nuisances sonores de la torchère installée par la B.E.P.N., mais bien dans le souci de mieux contrôler l'extraction du gaz et donc d'assurer une plus grande sécurité du voisinage.

Par ailleurs, les calculs prévisionnels effectués aboutissent à la conclusion que la valorisation énergétique envisagée ne permettra pas de couvrir l'ensemble des dépenses nécessaires à l'aménagement du site. Tout au plus, cette valorisation devrait-elle permettre de diminuer le coût total des travaux à mettre en œuvre sur le site du B.E.P.N. Une convention est en passe d'être conclue entre la SPAQuE et le Bureau économique de la Province de Namur afin de régler les dispositions contractuelles entre les deux parties à ce sujet.

Il est très clairement prévu que tous les travaux réalisés sur les parcelles dont le B.E.P.N. a la gestion, seront portés au compte de celui-ci. Aucune subven-

tion régionale des travaux de remise en état du site n'est prévue via l'intervention de la SPAQuE.

Étant donné que l'objectif prioritaire est d'assurer un dégazage optimal et intégré de l'ensemble du site des Isnes, et que pour ce faire, les différents réseaux seront gérés de manière centralisée, il devient évident que l'objectif accessoire, c'est-à-dire la valorisation, concernera également l'ensemble du site. Il est cependant avéré que la production de biogaz étant majoritairement attribuable au site B.E.P.N., cette partie du site représentera le principal apport de biogaz à la valorisation.

Quant à l'électricité qui est produite par le moteur, dont le dimensionnement exact ne sera possible que sur la base des premiers essais post-réhabilitation, son usage peut être l'utilisation interne pour la station d'épuration et/ou pour la revente sur le réseau de distribution.

Par ailleurs, si d'aventure un candidat marquait son intérêt, des projets nécessitant une source de calories – par exemple serre de culture ou séchage de bois, ce sont des exemples que l'on pourrait imaginer – pourraient être envisagés sur le site.

Pour la réhabilitation du site Totté, les travaux de reprofilage sont effectivement programmés cette année. Le timing définitif ne pourra toutefois être établi qu'après la passation du marché et la sélection du soumissionnaire, sous le biais d'une procédure de marché public.

Plusieurs piézomètres, dont ceux de la S.W.D.E., ont d'ores et déjà été réalisés et permettent un contrôle des eaux souterraines. Dans les prochains jours – je ne sais même pas si ce n'est pas d'ores et déjà intervenu, puisque vous m'aviez posé cette question il y a quelques semaines – la SPAQuE procédera au forage d'autres piézomètres dans la perspective d'assurer l'épuration de toutes les eaux contaminées par les déchets sur le site.

L'ensemble des travaux, à savoir la réhabilitation du site Totté, les aménagements du site du B.E.P.N., la valorisation du biogaz, le pompage et l'épuration des eaux, le contrôle général de l'ensemble du site seront réalisés par la SPAQuE qui a réservé à cet effet, un budget de l'ordre de 80 millions.

Enfin, comme pour les autres sites dont elle s'occupe, la SPAQuE a toujours maintenu le dialogue avec les différentes associations d'habitants et riverains. L'association des riverains et la SPAQuE ont été réunies la dernière fois, à ma connaissance, le 16 février dernier à Gembloux.

En ce qui concerne votre question relative aux frais à supporter par les demandeurs dans le cadre des restrictions urbanistiques et de l'installation de système

de détection de gaz, ces questions ne relèvent pas de la compétence de la SPAQuE et pas davantage de la mienne, et je ne suis malheureusement pas en mesure de vous répondre.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. LIÉNARD À M. KUBLA,**  
**MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E.,**  
**DE LA RECHERCHE**  
**ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,**  
**SUR**  
**«L'ACCORD INTERVENU AU FÉDÉRAL**  
**SUR LA RÉGIONALISATION ACCRUE**  
**DU COMMERCE EXTÉRIEUR**  
**ET SES CONSÉQUENCES**  
**POUR LA RÉGION»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Liénard à M. Kubla, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «l'accord intervenu au fédéral sur la régionalisation accrue du commerce extérieur et ses conséquences pour la Région».

La parole est à M. Liénard pour poser sa question.

**M. Liénard (P.S.C.)** – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers Collègues, ma question sera un peu plus longue, puisqu'elle est, je crois, d'intérêt général, pour l'avenir de la Région wallonne.

**M. le Président.** – Pas plus de dix minutes, Monsieur Liénard.

**M. Liénard (P.S.C.)** – Oui, oui, mais on verra puisque vous avez toléré tantôt que d'autres ...

**M. le Président.** – La tolérance est une qualité !

**M. Liénard (P.S.C.)** – Si, si, si, si. Quoique les membres de la majorité puissent en dire, Monsieur le Président, l'accord qui a été conclu dans la nuit du 5 avril dernier, en matière de commerce extérieur, notamment, n'est pas un bon accord. En fait – et on peut, évidemment, parcourir la presse à cet égard – il répond davantage aux revendications du nord du pays, de celles du Gouvernement flamand et en particulier, de celles de la Volksunie, plutôt qu'au souci de mieux faire fonctionner les instruments en place, en témoignant les nettes réserves émises suite à l'accord par les principales intéressées, à savoir les entreprises exportatrices qui – soulignons-le au passage – n'ont même pas été consultées.

En témoignent aussi les nombreux articles de presse et prises de position.

L'accord du 5 avril constitue en outre un dangereux précédent. Alors que nous n'en sommes qu'au début de la législature, on peut se demander à quoi sert encore la CoReE (Conférence sur la réforme de l'État), si ce n'est de donner l'illusion de la concertation, si, dès qu'une position unanime ne peut y être dégagée, la négociation, comme nous l'avons constaté, est renvoyée en *kern* où la détermination et la cohésion des Francophones sont celles que l'on sait.

Il n'aura malheureusement pas fallu longtemps pour que le front des Francophones perde toute crédibilité face aux homologues du nord du pays. Plusieurs voix, dont celle des fédérations francophones d'entreprises, se sont élevées pour s'opposer à cette forme de régionalisation accrue de la politique du commerce extérieur. Et je pourrai citer entre autres l'Union wallonne des entreprises.

Par exemple, autre citation, M. Suinen, patron de l'AWEx (Agence wallonne à l'exportation) avait déclaré, lui aussi, récemment, qu'il n'était pas demandeur d'une régionalisation accrue et qu'il était possible de travailler en coordination avec l'O.B.C.E. (Office belge du commerce extérieur) qui constitue un bon outil pour des missions de prestige ou lointaines. L'O.B.C.E. est, en outre, pour lui, une bonne banque de données.

M. Gosuin, autre citation, a également affirmé ne pas être demandeur dans la mesure où, pour lui, la répartition actuelle des compétences fonctionnait bien.

Mais le Gouvernement a fait fi de tous ces avis, pourtant essentiels, et a jugé bon de supprimer l'Office belge du commerce extérieur qui, même – on peut le reconnaître – s'il souffrait de certains dysfonctionnements, constituait un organe évident de coordination, de promotion et d'information en matière d'exportation.

Le secrétaire d'État, Pierre Chevalier, avait lui-même rappelé très récemment, dans une interview accordée à la F.E.B. (Fédération des entreprises de Belgique), que l'une des tâches des autorités fédérales est la coordination de la politique commerciale au niveau multilatéral, tant dans le cadre de l'Union européenne que dans le cadre de l'O.M.C. (Organisation mondiale du commerce). Et d'ajouter: «*Si, ici aussi, les compétences devaient être morcelées, il s'agirait d'une évolution très néfaste.*».

Il est certes heureux de constater que l'Office nationale du Ducroire, ou les prêts d'État à État, restent de la compétence fédérale. En effet, pour assurer aux instruments de financement et de garantie des exporta-

tions une efficacité suffisante, il faut qu'ils puissent s'appuyer sur une masse critique d'activités et de moyens permettant de répartir et de diversifier les risques sur une base qui ne peut être, me semble-t-il, trouvée qu'au niveau de l'ensemble de la Belgique.

En outre, le soutien public au financement de l'exportation est une matière dont les implications internationales sont multiples. Ainsi, ce sont, et ce sera toujours, les seules autorités fédérales qui peuvent siéger au sein d'enceintes internationales telles que l'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économiques) où sont discutées les mesures d'encadrement des instruments publics de financement en matière d'exportation.

Sur base de ces principes, l'on comprend mal que Finexpo ait fait l'objet d'un traitement différent dans le cadre de l'accord, qui, pour l'instant, laisse son sort en suspens. Qu'est-ce qui justifie cette non-décision et sur la base de quoi une décision sera-t-elle prise en la matière ?

Monsieur le Ministre, voyez-vous vous-même un intérêt à régionaliser cet instrument ?

Autre question de taille: la promotion des exportations et la coordination en la matière. L'accord conclu par le *kern* est encore très flou sur les compétences qui seront dévolues aux différents niveaux de pouvoir. Sans doute parce qu'il s'agit d'un accord-cadre, mais toujours est-il que cet accord comporte un risque non négligeable, c'est qu'en lieu et place d'un meilleur fonctionnement des institutions, l'on assiste à une concurrence accrue et stérile entre les Régions.

La F.E.B. a plaidé, faut-il le rappeler, pour un soutien souple et efficace qui exige une collaboration entre les différents niveaux de pouvoir et non la suppression de l'intervention du fédéral. Et de dire, je cite: «*La suppression de l'effort fédéral en faveur de la promotion du commerce ferait manquer des opportunités aux entreprises belges. Ce que l'on fait ensemble, on le fait mieux.*».

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers Collègues, les zones d'ombre qui entourent cet accord appellent d'autres questions précises auxquelles je souhaiterais que vous répondiez précisément. Je les ai regroupées en quatre types:

1. l'agence elle-même par rapport à l'O.B.C.E.;
2. l'information, sa récolte et sa diffusion;
3. les accords de coopération;
4. les missions futures de l'AWEx.

En ce qui concerne l'agence, en matière de promotion, qui fera quoi? L'O.B.C.E. qui partageait la compétence de la promotion avec les Régions et qui avait été récemment réformé en vue d'intégrer davantage

les Régions dans les instances décisionnelles, est remplacé par une agence fédérale dont les contours sont pour le moins flous à cette heure. Cette évolution pose directement la question du rôle de l'agence à créer et des différences entre elle et l'actuel Office belge du commerce extérieur.

Quelles seront, donc, les missions précises de l'agence? Quelle sera la composition de l'agence? Les patrons flamands, par exemple, réclament une répartition claire des tâches par Régions et une réduction correspondante des compétences de coordination qui relevaient encore du pouvoir fédéral. En particulier, pour la nouvelle agence, les patrons flamands – il serait bon que la Région wallonne ait une position à cet égard, me semble-t-il – demandent un contrôle direct des Régions, ainsi que – et ce n'est pas neutre – des compétences, des effectifs et un budget très, très limité.

Comment peut-on accueillir ces revendications? Va-t-on consulter les représentants de nos entreprises? Y a-t-il des aspects relatifs à cette nouvelle agence, sur lesquels nous serons, ainsi que votre Gouvernement, intransigeants?

Quelle sera la nature des représentants du fédéral au sein de l'agence? Le texte évoque des représentants des organismes de financement des exportations. Ne faut-il pas avoir des craintes dans ce cas quant au pouvoir réel d'initiative de l'agence pour promouvoir la Belgique à l'étranger?

Plus précisément, si l'O.B.C.E. ne fonctionnait pas effectivement comme il aurait dû, la nouvelle agence semble répondre avant tout aux *desiderata* du Gouvernement flamand, ce qui fait craindre pour le rôle réel dévolu à cette agence en matière de promotion de l'image belge à l'étranger. En quoi peut-on avoir la garantie que la nouvelle formule présentée incitera les Flamands à coopérer davantage qu'au sein de l'O.B.C.E.? L'agence à l'exportation devra-t-elle recevoir l'agrément des Régions pour mener des missions à l'étranger ou aura-t-elle un droit d'initiative propre?

*Quid*, par exemple, si la Région flamande n'est pas désireuse de continuer ce genre de missions? L'objectif n'est-il pas, tout simplement, de faire disparaître, d'ici peu, toute promotion nationale? Il est évident – et nous le pensons – qu'une telle évolution serait dangereuse. La visibilité du label belge à l'étranger est tout autre que la visibilité de n'importe quelle Région. L'exemple récent de la conséquence de la crise de la dioxine sur notre image à l'étranger suffit à imaginer l'impact qu'aurait la suppression de toute promotion de nature fédérale. En outre, cette situation serait de nature à entraîner des concurrences stériles entre Régions. Des démarches en ordre dispersé – on s'en

rend bien compte – seraient à la fois préjudiciables pour notre image et pour nos produits.

Les patrons francophones, indéniablement les premiers concernés, se posent, sans doute, ces questions et en particulier, celle de leur représentation au sein de l'agence. Quelle sera donc l'importance du secteur privé par rapport au secteur public au sein de ce conseil d'administration?

Deuxième série – et beaucoup plus brève, Monsieur le Président – de questions à cet égard: *quid* de la mission d'information dévolue à l'Office belge du commerce extérieur?

S'il apparaît que les tâches de récolte d'informations auprès des attachés économiques et commerciaux des Régions, et de leur diffusion auprès des entreprises se font – et c'est regrettable – dans un esprit de concurrence, on conçoit cependant facilement, l'intérêt, en termes d'efficacité et de rendement, qu'il y a à pouvoir obtenir l'information la plus large possible, en maintenant, notamment, une activité au sein du niveau fédéral. L'expertise et le savoir-faire de l'O.B.C.E. en cette matière semblent reconnus.

Alors, question: la nouvelle agence conservera-t-elle une compétence en la matière ou les Régions seront-elles seules à récolter l'information relative à leurs propres attachés économiques et commerciaux?

C'est une question d'importance, car il faudra, alors, multiplier par deux, pratiquement, les attachés économiques et commerciaux de la Région wallonne.

Troisième série de questions: pour renforcer l'efficacité des instruments publics du commerce extérieur et pour renforcer la coordination entre les niveaux de pouvoir belges, la priorité ne devrait-elle pas être donnée à la révision des accords de coopération entre Régions? Quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière?

Et enfin, une question – et ce sera la dernière, Monsieur le Ministre – qui nous interpelle et qui vous interpelle directement: plus particulièrement, est-ce que la décision de régionaliser plus avant la compétence du commerce extérieur impliquera une révision du décret créant l'AWEx ou suffira-t-il d'adapter le contrat de gestion? Quelles seront les implications de la suppression de l'O.B.C.E. et du transfert accru de compétences vers les Régions, implications qui auront, comme résultantes, des conséquences sur le budget, le personnel, bref, l'ensemble du fonctionnement de l'AWEx?

Comme vous le voyez, les questions sont nombreuses et d'ordre pratique. C'est que l'accord tel qu'il a été présenté ne nous donne pas toute garantie – loin s'en faut – d'un mieux pour la politique du commerce extérieur et d'une plus grande cohérence en la matière.

Vous me direz peut-être qu'au stade actuel, vous n'avez pas de réponses à toutes ces questions. Mais les entreprises, elles-mêmes, ne peuvent se satisfaire d'incertitudes et elles questionnent – il suffit de lire le *Bulletin de l'Union wallonne des entreprises*. Vous devrez, tôt ou tard, lorsque vous les rencontrerez, pouvoir leur donner des assurances en la matière. Je crois que les instruments publics sont au service des entreprises. Il ne faut pas créer d'obstacles ou de freins supplémentaires, mais les instruments publics d'exportation doivent être de réels tremplins pour notre commerce extérieur. C'est ce que nous attendons.

**M. le Président.** – Je note que votre question était tellement importante qu'il me paraît qu'elle méritait un débat plus large et même une interpellation, certainement.

La parole est à M. le Ministre Kubla.

**M. Kubla**, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, chers Collègues, permettez-moi, pour une fois, Monsieur le Président – j'espère que c'est une exception et qui n'aura pas de répétitions fréquentes, en tout cas – de ne pas partager votre point de vue. Je n'ai pas le sentiment que la question de M. Liénard, dans l'état actuel des choses, mérite une interpellation ou un long débat en Commission du Parlement wallon, parce que, très objectivement, de quoi disposons-nous à ce jour? D'un accord politique-cadre qui a été défini au niveau fédéral, de l'intention d'évoquer ce dossier dans le cadre de l'institution de concertation qui a été créée entre les parties au niveau fédéral. Il y a donc là des lignes de conduite qui ne sont pas encore traduites en texte et nous aurons, le cas échéant et sans doute plus davantage par courtoisie ou par bonne relation, la possibilité de glisser nos réflexions dans le débat au fur et à mesure qu'il évoluera. Mais, le législateur fédéral conserve sa compétence et, en l'occurrence, il lui appartient de délibérer de ses intentions au sein des instances, Chambre et Sénat, de se concerter – je crois que c'est nécessaire – avec les Régions qui auront demain la charge d'appliquer les conséquences de ces accords, avec également les entreprises et, même, les partenaires sociaux qui sont, d'ailleurs, assis dans les différents conseils d'administration concernés.

Au moment où vous me posez ces questions, qui sont, évidemment, des questions tout à fait légitimes, vous ne vous attendez pas – et vous-même avez anticipé par votre conclusion, ce qui vous paraissait inévitable – à de réelles réponses. Vous avez vous-même dit: «*Vous me répondrez sans doute que (...)*», parce que vous savez parfaitement qu'il n'est pas possible de répondre autrement dans l'état actuel des choses et,

d'ailleurs, dois-je vous dire que, pour un parlementaire chevronné qui a été ministre de nombreuses années, me demander ce que j'ai l'intention de faire, ce que je pense que je ferai, quelle est mon opinion sur ce qui pourrait arriver, c'est évidemment une façon d'entretenir le débat, mais de le poser de manière prématurée.

Je ne peux pas, aujourd'hui, répondre à toutes vos questions qui ne manquent pas de pertinence, mais qui auront, surtout, leur pertinence lorsque nous serons avancés dans des négociations, lorsque nous serons avancés dans des travaux parlementaires et des réflexions au niveau fédéral et que nous y serons associés indirectement, puisque nous n'aurons pas la plume ni le vote, mais, c'est à ce moment-là que se poseront les problèmes.

**M. le Président.** – M. Liénard souhaite prendre la parole.

**M. Kubla**, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Je n'ai pas envie. Je ne l'ai pas interrompu, je voudrais pouvoir développer.

**M. le Président.** – Ce n'est pas polémique, je présume?

**M. Liénard** (P.S.C.). – Ce n'est pas polémique, non, dans la mesure où d'autres hommes politiques que vous se sont prononcés sur l'accord du 5 avril. Je peux ici en citer, j'en ai déjà cité dans mon discours. Il est étonnant, Monsieur le Ministre, que l'on n'a pas entendu la moindre prise de position du ministre chargé du Commerce extérieur de la Région wallonne.

**M. Kubla**, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – C'est que vous n'avez pas écouté, que vous n'avez pas ouvert votre radio, que vous n'avez pas ouvert votre poste de télévision, que vous avez boycotté les articles qui concernaient cet aspect, mais vous auriez pu voir qu'effectivement, j'ai donné mon avis à brûle-pour-point et je vais commenter un peu la situation du commerce extérieur à l'heure actuelle pour tenter de répondre. Mais, à la différence de mon collègue, M. Happart, qui a jugé qu'il y avait là une nouvelle importante pour son département qu'il a largement commentée, moi, j'ai dit, en ce qui me concerne, que je ne pensais pas que les réformes envisagées au niveau fédéral étaient des bouleversements en ce qui concerne le commerce extérieur et que, autant dans l'agriculture, vraisemblablement, il y avait un

contexte infiniment différent, autant je pensais que, déjà aujourd'hui, le commerce extérieur était très largement inscrit dans la voie de cette volonté de régionalisation supplémentaire qui se profile, et je vais m'en expliquer.

Vous disiez tout à l'heure: «*Il faudrait doubler le nombre d'attachés de la Région wallonne.*». Mais vous me faites rire. L'O.B.C.E. n'a plus un seul attaché depuis la nuit des temps. Il n'en a plus. Dites-moi en quoi la disparition d'une fonction de l'O.B.C.E. justifierait, alors qu'elle n'a plus d'attachés, que nous devons augmenter le nombre de nos attachés. Ça n'a aucun sens, ce que vous dites là.

Par conséquent, c'est évidemment une espèce de charge politique contre un accord au niveau fédéral. Et j'ignorais votre attachement à ce point indéfectible à l'O.B.C.E. qu'aujourd'hui, vous en êtes le plus chaleureux et le plus valeureux défenseur, alors que l'O.B.C.E., soyons-en conscients, est une institution qui, à part les missions principales dont je souligne, évidemment, l'efficacité et le prestige, a essentiellement comme mission, de tenir un certain nombre de documentations que, par ailleurs, l'AWEX possèdent très souvent et que nous avons donc, aujourd'hui, souvent en double.

Mais, que voulez-vous? Au fil du temps, se constituent des banques de données, se constituent des statistiques, se constituent des bibliothèques, se constituent des sites Internet que l'on peut consulter en permanence, et par conséquent, c'est vrai que beaucoup de choses que l'O.B.C.E. détient, nous les avons également à notre disposition.

Et si l'État fonctionne bien, ce que les ambassades font à travers leurs attachés économiques est transmis vers les Régions pour que nous soyons correctement informés. Et, il y a donc à travers le monde un ensemble de relais qui à la fois, représentent la Belgique, représentent les Régions, et qui tous permettent de mieux cerner les informations du commerce extérieur.

Alors, l'O.B.C.E., que vous semblez parer de toutes les vertus, était depuis longtemps une assemblée dans laquelle les Flamands pratiquaient la politique de la chaise vide. Et je vous dirai que, une des choses qui m'a notamment choqué, c'est que, en présence du Prince Philippe, qui venait entendre les programmes de chacune des instances, y compris le fédéral, le ministre flamand Sauwens a clairement dit qu'il continuerait à pratiquer la politique de la chaise vide de l'O.B.C.E. tant qu'il n'aurait pas satisfaction. (*Rumeurs.*)

Dites, c'était de votre époque. Bien avant, c'était M. Van den Brande qui avait, je crois, très largement initié cet état d'esprit. Et aujourd'hui, il est heureusement en train de changer.

Et, M. Chevalier, lui, a passé son temps à essayer de coordonner les Régions pour qu'elles s'entendent mieux dans une série d'aspects de leur mission et il y a, d'ailleurs, largement réussi, puisque tous les deux mois, nous nous voyons avec M. Gosuin, M. Sauwens et M. Chevalier pour notamment éviter d'aller dans un pays. (*Rumeurs.*)

Vous interpellez aussi, Monsieur Antoine?

**M. Antoine** (P.S.C.). – Non, je fais une réflexion à mon collègue, M. Liénard.

**M. Kubla**, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Et bien, gardez-la pour vous.

Permettez-moi de vous dire que, de la sorte, nous avons convenu d'éviter de nous rendre, de manière un peu précipitée ou dispersée dans le même pays, à quelques jours d'écart, donnant ainsi une impression confuse. Nous avons convenu que nos accords de coopération seraient intensifiés de façon à ce que les attachés commerciaux remplissent bien le rôle de transfert, même pour les autres Régions, ce qui est quand même une façon de collaborer qui est efficace. Ainsi, quand nous avons dans une région du monde un attaché wallon et qu'il n'y en a pas de la Flandre ou de Bruxelles, il est à la disposition des deux autres Régions aussi et inversement. Voilà toute chose dont nous avons évalué le fonctionnement et cherché à l'améliorer.

Donc, entre les Régions, il y a une bonne collaboration et si demain, à travers une agence, les Régions se retrouvent structurellement associées, personnellement, je crois qu'on continuera à travailler fort bien aussi.

Est-ce que, pour autant, les missions principales sont – comme vous l'aviez écrit dans la question que vous m'aviez adressée – en péril? Certainement pas.

Et, est-ce que la présence de la Belgique dans le monde est battue en brèche? Pas davantage. Je crois effectivement, comme vous, que tous les efforts à l'exportation, quelle que soit l'origine, fédérale, régionale, doivent être au service de l'entreprise. Ce n'est pas pour le plaisir du Gouvernement que ces missions sont effectuées. C'est pour tirer nos entreprises vers l'exportation, les aider à franchir des étapes, leur ouvrir des marchés.

Ce qui compte, c'est que cela réussisse. Il faut reconnaître que, dans certains pays, et particulièrement dans des pays un peu lointains, la présence principale est une remarquable carte de visite. Et je n'ai cessé de dire, dans les interviews que vous n'avez pas lues, à quel point j'appréciais la disponibilité du

Prince Philippe qui s'est vraiment et très généreusement mis à la disposition de nos entreprises à de multiples occasions.

Et donc, oui, il faut les maintenir et, oui, il faut poursuivre dans cette voie.

Par ailleurs, pensez-vous que lorsque la Région wallonne, l'AWEX se trouve dans une foire, quelque part dans le monde, elle cache honteusement le drapeau belge? Nous sommes la Région wallonne d'un pays qui s'appelle la Belgique et nous n'avons, évidemment, aucune crainte, aucune honte, à indiquer clairement que c'est la Région wallonne de Belgique.

**M. Liénard** (P.S.C.). – Je ne vous ai pas demandé de répondre aux questions que je n'ai pas posées. Je ne vous ai pas dit que la Région wallonne se cachait.

**M. Kubla**, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Vous me demandez : est-ce que cette réforme est de nature ...

**M. le Président.** – Monsieur Kubla, poursuivez.

**M. Kubla**, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Si je dois répondre aux questions que vous me posez dans la logique parlementaire, j'ai déjà fini depuis longtemps. Et donc, si j'essaie de vous donner un certain nombre d'informations sur ce qu'est aujourd'hui le commerce extérieur – et vous semblez avoir la mémoire courte – c'est parce que, objectivement, cela ne va pas mal du tout et que l'image de la Belgique, les Régions elles-mêmes la reprennent à leur compte quand il le faut. Nous avons aujourd'hui des chiffres à la fois sur l'évolution de nos exportations, mais aussi, si vous avez vu – parce que celui-là, peut-être qu'il ne vous aura pas échappé – un article dans un quotidien économique de ce pays, sur le taux de connaissance et de satisfaction des entreprises à l'égard des divers outils de promotion du commerce extérieur. Vous aurez vu que l'AWEX était connue, appréciée et que, dans l'ensemble, à part l'un ou l'autre point très spécifique qu'il faudra sans doute améliorer, comme la contribution à régler les litiges, nous avons indiscutablement un outil qui fonctionne.

Et, je ne vois pas en quoi cette réforme va affecter ou affaiblir l'AWEX.

Donc, l'AWEX ne va en rien se voir diminuée dans ses compétences ou handicapée dans son travail. Il reste à voir si cette évolution – c'est quand même bien cela que vous me posez comme question – est de nature à affaiblir la présence belge à l'étranger. Je vous ai entendu parler de l'image du pays. Donc, ne

me dites pas que je ne réponds pas à vos questions. Moi, je vous dis que, aujourd'hui, la Région contribue, elle aussi, un peu partout dans le monde, à mettre en évidence non seulement nos produits, mais aussi notre appartenance à notre pays. Car il faut être modeste et reconnaître que, plus on s'éloigne de la Wallonie et qu'on quitte les régions avoisinantes, plus il est nécessaire de parler du pays dans lequel nous sommes. Et c'est une logique indiscutable.

En ce qui concerne l'exigence flamande, je constate que la F.E.B., était d'accord, semble-t-il. Il y avait des patrons francophones qui trouvaient que ce n'était pas inquiétant. Mais la F.E.B. était d'accord sur la représentation plus importante.

Non, non, n'essayez pas d'aller chercher un papier pour dire que la F.E.B. est contre l'accord ici. Je vous dis simplement que la F.E.B. était d'accord pour une représentation flamande plus importante proportionnellement à l'O.B.C.E. C'est cela que je vous dis. Je vous vois arriver tout de suite avec un papier me disant que la F.E.B. est contre l'accord d'aujourd'hui. Cela, c'est un autre débat.

**M. Liénard** (P.S.C.). – C'est le débat d'aujourd'hui.

**M. Kubla**, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Ne montrez pas triomphalement un papier que je ne sais pas lire d'ici. Je vous dirai tout simplement, que l'O.B.C.E. était paralysé par la volonté flamande d'y être prépondérant et que la F.E.B. ne voyait pas cela d'un mauvais œil.

Moi, je m'y suis opposé, de la même manière que l'Union wallonne, d'ailleurs. Nous étions sur la même voie, nous tenions le même discours. Il n'était pas question de déséquilibrer cette parité que nous avons depuis tout temps connue. Objectivement, le front francophone dont vous parlez était particulièrement ferme à l'égard d'une représentation équilibrée au sein de l'O.B.C.E. Si, aujourd'hui, l'O.B.C.E. change de nature, devient une agence dans laquelle les Régions auront un rôle à jouer, je constate simplement que les Régions, déjà aujourd'hui, collaborent dans bien des cas, et que nous avons, au fil des mois, évaluer notre collaboration, évaluer nos accords de coopération, coordonner nos missions à l'étranger. Par conséquent, demain, nous ferons de la même manière, des accords l'un avec l'autre, dans un contexte tellement souvent pratiqué, d'un respect, d'un équilibre et d'une habitude à travailler ensemble.

Par conséquent, je ne pense pas, comme vous, que nous soyons à la veille d'un bouleversement colossal dans le domaine du commerce extérieur. L'O.B.C.E., aujourd'hui, à part une administration assez importante à Bruxelles, n'a plus aucun attaché dans le

monde. Ce ne sont que les Régions qui les ont ou le département des Affaires étrangères. Par conséquent, ça ne change rien. La mission d'information, aujourd'hui, très objectivement, les Régions l'assument déjà. Il faut savoir que, grâce à Internet, aujourd'hui, on peut toucher directement chacun des attachés commerciaux de la Wallonie, où qu'ils soient dans le monde, à travers les *e-mail*, etc. et obtenir, sans passer par le lourd circuit administratif, des renseignements sur le marché où il exerce, des renseignements sur les manifestations qui s'y tiennent, sur des entreprises. On a donc une concertation directe avec l'ensemble des attachés à travers le monde, et tout cela fonctionne aujourd'hui.

Très objectivement, je n'ai pas peur, en ce qui me concerne – et je ne partage pas votre effroi – de voir que, demain, la banque de données ait une vocation davantage régionale. Cela ne m'inquiète absolument pas. C'est vrai que les Wallons n'étaient pas spécialement demandeurs de cette évolution, mais cela ne me paraît pas l'espèce de révolution que vous voulez faire croire.

Ce qui est peut-être différent – c'est pour cela que la décision a eu davantage d'échos – dans le cas de l'agriculture. Il est clair que le changement qui se prépare dans le monde agricole peut être beaucoup plus significatif et lourd de conséquences qu'il ne l'est dans le domaine du commerce extérieur.

Par conséquent, je peux simplement vous dire que nous veillerons à être associés au moment des discussions, à la réforme pas à pas. Notre priorité unique et absolue est de servir les entreprises. Nous sommes désireux que persistent les missions princières auxquelles nous pourrions être associés. Nous sommes tout à fait dans la continuité en ce qui concerne l'image de la Wallonie, mais l'image aussi de la Belgique qui nous est nécessaire, dans nos contacts internationaux. Nous continuerons à nous concerter avec les entreprises sur le fonctionnement de l'outil d'aujourd'hui, et de celui de demain, comme nous le faisons déjà maintenant. Et par conséquent, il n'y a aucune espèce d'affaiblissement francophone dans ce dossier. Il n'y a aucune raison de faire croire que les entreprises sont en rupture, en l'occurrence. Ce n'est pas parce qu'il y aura régionalisation demain, qu'il y aura fin de toute conversation, coordination avec les autres Régions. Nous le faisons aujourd'hui, mais nous le ferons encore, et peut-être un peu davantage demain.

Subsistent, d'ailleurs, au niveau fédéral, des outils financiers importants comme le Ducroire et Finexpo qui doivent garder cette taille et je m'en réjouis parfaitement.

Donc, Monsieur le Président, je crois qu'on a, aujourd'hui, un peu agité trop tôt le verre d'eau dans

lequel on a voulu faire croire qu'il y avait une tempête. Il y a tout simplement une intention qui, au fil du temps, deviendra un dialogue constructif sur un dossier. Nous veillerons à ce que l'intérêt primordial, dans cette affaire, à savoir celui de nos exportations, de notre activité économique, de l'emploi et de nos entreprises, soit préservé. Nous veillerons à ce que, allant partout dans le monde, on porte à la fois les couleurs de la Wallonie et de notre pays. Nous veillerons à un dialogue avec les autres Régions de ce pays et donc, soyons sereins. N'agissons pas toujours pour le plaisir d'assombrir le paysage, les plus noirs nuages. Soyons un peu optimistes. C'est peut-être ce qui vous manque.

**M. le Président.** – La parole est à M. Liénard.

**M. Liénard** (P.S.C.). – Monsieur le Président, ma réponse sera remarquablement brève.

Premièrement, le ton polémique, voire énervé, presque agressif parfois du ministre cache mal son malaise. C'est un malaise de battu dans une négociation à laquelle il n'a même pas été associé. Il n'a pas eu son mot à dire dans la mesure où il ne sait même pas répondre aux questions précises que je lui ai posées.

Deuxièmement, à l'entendre – et je serais bien d'accord avec lui – l'AWEX fonctionne bien. A l'heure actuelle, tout donnait l'impression d'une certaine cohérence. Je ne vois pas, alors, pourquoi il a fallu changer. Je dirais que, ici, je ne vois plus où est la cohérence, où est l'ensemble des matières qui permettront aux entreprises – car c'est d'elles qu'il s'agit – d'exporter mieux. C'est là où est le problème.

En fait, avec vos amis libéraux, vous avez cédé aux pressions flamandes, vous avez détruit le front francophone et cela, on vous le reprochera plus d'une fois.

**M. le Président.** – L'incident est clos.

Le débat était sans doute prématuré, mais je suis sûr qu'on en reparlera.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. BOUCHAT À M. FORET, MINISTRE**  
**DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,**  
**DE L'URBANISME**  
**ET DE L'ENVIRONNEMENT,**  
**SUR**  
**«L'ÉPURATION DANS LA PROVINCE**  
**DE LUXEMBOURG»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchat à M. Foret, ministre de

l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «l'épuration dans la province de Luxembourg».

La parole est à M. Bouchat pour poser sa question.

**M. Bouchat** (P.S.C.). – Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord me tourner vers M. le Ministre Foret pour le remercier d'avoir accepté de répondre à la question que j'avais posée par le truchement, par le canal, de mon chef de groupe, M. Antoine. Je vous en remercie d'autant plus, Monsieur le Ministre que, depuis lors, j'ai pu presque toucher du doigt l'inquiétude des mandataires de la ruralité concernant le traitement des eaux résiduaires.

J'ai d'abord perçu l'inquiétude des municipalistes de la ruralité concernant les plans généraux d'égouttage, les plans communaux d'égouttage.

Vous avez dit qu'ils seraient peut-être maintenus pour partie et que si on devait les revoir, ce serait à charge de la Région wallonne et c'est, je pense, politiquement correct.

Vous avez pris comme optique d'accorder la priorité aux zones à forte densité de population. Je pense que c'est non seulement un droit, mais que c'est une politique qui est menée intelligemment.

Toutefois, votre nouvelle définition de l'agglomération de 2.000 habitants, ou équivalents-habitants, suscite des inquiétudes, inquiétudes pour le plan général d'égouttage, parce que les municipalistes ne savent pas si leur plan est obsolète, est encore valable, puisque, quelque part, vous avez déclaré qu'il y aurait possibilité de déroger à la limite de 2.000 habitants en fonction de critères d'environnement, peut-être aussi en fonction de la hauteur des investissements consentis dans cette commune.

Je ne suis pas comme mon collègue Albert Liénard, je ne snobe pas la presse ni les journaux et je lis ce que l'on me fait parvenir. Et je vois, Monsieur le Ministre, que vous avez donné à Esneux, je ne sais plus combien de millions, 124, si je ne me trompe; à Jodoigne, 376 millions, et à Mouscron, chez mon ami Jean-Pierre Detremmerie, bravo et merci, 100 millions !

Cela veut dire tout simplement – vous connaissant, Monsieur le Ministre, et je le dis très gentiment – que vous avez donné ces crédits, ces dérogations en fonction de critères qui devaient être existants.

Mais vous avez oublié de les définir par la loi. Et sans prendre le ton mordicant, caustique de M. le Ministre qui me précède à cette tribune, vous pouvez m'en croire, vous êtes dans le flou artistique.

Je vous concède que vous avez des attitudes d'esthète, et je vous les reconnais, et je le souligne bien volontiers à cette tribune. Il n'empêche que le flou artistique reste valable tant que vous n'aurez pas défini quelles sont ces exceptions que vous prévoyez. Cela, vous devez me le concéder. J'ai totalement confiance dans votre probité. Je vous connais maintenant depuis quelques mois et je sais que vous ferez tout cela objectivement. Mais ce serait encore beaucoup mieux si c'était écrit dans la loi, vous pouvez m'en croire.

D'autre part, Monsieur le Ministre, je me suis livré à une petite comparaison en fonction d'un document qui n'est pas dans la presse, mais que j'ai lu malgré tout, sur les aspects financiers de la politique de l'eau à la page 10 ou 11. Et là, la Division de l'eau a pris un échantillonnage de population – je dis population, pas équivalents-habitants – de 3,2 millions habitants. Sur 3,2 millions habitants, il y a 2,5 millions habitants qui sont couverts par les priorités d'épuration et d'égouttage. Donc 78 % de la population vont être couverts par les priorités gouvernementales fixées pour cinq ans.

Il y a 400.000 habitants qui sont toujours, grâce à votre esthétisme hédoniste dans le flou artistique. Ils ne savent pas s'ils seront obligés de dépendre d'un système d'épuration individuelle ou d'un système d'épuration collective. Et il y en a 300.000, dit ce rapport de l'Administration, qui sont obligés de passer par le système d'épuration individuelle.

Dans le Luxembourg – pour faire bref, parce que les chiffres sont ennuyeux, mais je pense qu'on peut appliquer la comparaison aux zones rurales – il n'y aura que 60 % de la population qui vont pouvoir bénéficier d'une épuration collective.

Monsieur le Ministre, pour faire un peu plus gai, je me suis livré à un tout petit calcul. Une station d'épuration individuelle doit coûter de l'ordre de 200.000 francs. Vous défalquez la prime régionale qui est de l'ordre de 60.000. Je cite les chiffres de tête. Il reste 140.000 francs à payer par un particulier qui est condamné à une épuration individuelle.

Et pour le payer, le rembourser, pour compenser, pour prendre un terme juridique, vous dites: bien, on ne lui comptera pas le coût-vérité de 16 francs que vous octroyez généreusement à la S.P.G.E.

Monsieur le Ministre Foret, valeureux Liégeois, homme sympathique, il vous faudra boire énormément de verres d'eau avant de pouvoir compenser le coût de cette épuration individuelle. Selon moi, Monsieur le Président, il faudra qu'il boive 8.700 m<sup>3</sup> d'eau, le pauvre homme, avant d'avoir compensé le coût !

Vous vous rendez compte, c'est impensable.

**M. le Président.** – Heureusement que c'est Foret qui est ministre de l'eau ! (*Rires.*)

**M. Bouchat** (P.S.C.). – Là, je n'oserais pas continuer votre pensée, Monsieur le Président.

**M. Foret**, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. – C'est parce que vous pensez aux Eaux et Forêts.

**M. Bouchat** (P.S.C.). – Je reviens à mon problème: 8.700 m<sup>3</sup> d'eau, avec un goût d'eau de Javel, bien souvent. Vous vous rendez compte. Ce n'est même pas de la bonne bière wallonne.

Alors, Monsieur le Ministre, je vous propose de prendre la totalité du coût du système d'épuration individuelle, quitte à ce que vous le plafonniez à 150.000 francs, que tout le monde paie le coût vérité de l'eau.

Pour moi, l'idéal – et je sais qu'il ne faut pas confondre le prix de l'eau et le coût-vérité de l'eau – c'est que, au nom de la solidarité dont se targue le Gouvernement, l'arc-en-ciel, que tout le monde paie le même prix de l'eau et ait les mêmes avantages. Monsieur le Ministre, pour être positif, si vous faites un subventionnement beaucoup plus important de l'ordre de 150.000 francs, vous donnerez à votre Administration l'occasion de contrôler la mise en place d'une station d'épuration individuelle et aussi son fonctionnement.

N'oubliez pas qu'à ce coût-là, dont je viens de vous parler, de 200.000 francs, moins la prime régionale, il faudra ajouter les frais de fonctionnement que le particulier devra assumer.

Voilà, au nom de l'équité, ce que j'avais à vous demander, Monsieur le Ministre et je ne doute pas de votre réponse, même si votre regard est perdu dans le lointain, mais je sais que vous me répondrez sans polémique et avec la douceur angevine qui caractérise toute votre personnalité et qui contraste singulièrement avec le faiseur de beaux mots qui était devant moi ! (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Foret, la parole est au ministre de l'Eau.

**M. Foret**, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. – Monsieur le Président, chers Collègues, Mesdames, Messieurs les Parlementaires, ce qui est merveilleux avec M. Bouchat, c'est d'abord qu'il a une prose lyrique qui nous séduit tous, qu'il a un sourire merveilleux et, puis, alors il a une grande qualité qui,

dans le milieu parlementaire dans lequel nous nous trouvons, est si rare, qu'il faut quand même la souligner, c'est qu'il est capable d'improviser, qu'il est capable dans ces séances un peu longues, Monsieur le Président, de notre Parlement, d'avoir, comme cela, des moments très brillants et ça nous vaut à tous des surprises, parce qu'il faut bien dire que le développement que vient de faire M. Bouchat de sa question, ne correspond pratiquement en rien à la question qu'il m'a posée par écrit.

Donc, en clair, ma surprise est à la mesure de la qualité de son exposé. Je vais donc essayer à la fois de répondre à ce qu'il m'a demandé, ce à quoi il m'a demandé de répondre et de répondre, autant que possible à ce qu'il vient de dire. Dur exercice !

Ceci dit, il y a une chose qui, au moins, se trouve deux fois répétée, à la fois dans son exposé oral et dans la question écrite, ce sont les compliments qu'il adresse au Gouvernement en ce qui concerne les options choisies en matière de politique de l'eau. Et vous me permettez – les compliments étant tellement rares que je ne voudrais pas les négliger – de remercier M. Bouchat pour cette objectivité remarquable consistant à vanter les mérites de la politique du Gouvernement et de la majorité en la matière.

Comme je l'ai maintes fois souligné, cher Monsieur Bouchat, ces derniers temps – parce que je dois dire que ce n'est pas la première fois que j'interviens sur ce problème, je crois être déjà intervenu au moins trois ou quatre fois ici en séance publique, deux fois ou trois fois en Commission, mais c'est toujours un plaisir de rappeler ce que vous avez dit vous-même être bien, donc, je le ferai une fois encore – je ne tiens absolument pas à ce qu'il y ait une épuration à deux vitesses. Il doit bien évidemment y avoir équité entre le monde rural et le monde urbain. Cette équité doit se faire – et je crois que c'est une chose que nous devons vraiment tous avoir constamment à l'esprit – dans le respect des directives européennes. Et là, les contraintes nous sont très clairement fixées. Je le rappelle, les agglomérations de plus de 10.000 équivalents-habitants en zone sensible devaient être épurées pour 1998. Il y en a, à ce jour, 7 sur 25 qui sont en ordre. Ne tirons pas trop sur le passé, mais enfin, il faut bien dire que la responsabilité de ceux qui sont aujourd'hui au pouvoir est bien mince en la matière. Les agglomérations de plus de 15.000 équivalents-habitants, elles, selon les directives européennes, doivent être toutes épurées pour fin de cette année 2000. Or, il est d'ores et déjà clair qu'il y aura, au grand maximum, 18 agglomérations sur 38 qui seront en ordre par rapport aux directives européennes.

Il faut dire aussi que les contraintes qui nous étaient imposées au niveau européen, n'ont pas tou-

jours été très équitables pour les zones urbaines. Et regardez – c'est aussi une constatation purement objective – mais regardez donc la vallée de la Meuse où pas une seule station n'a été réalisée ou ne se trouve aujourd'hui en cours de réalisation entre Dinant et la frontière hollandaise. Pas une.

Donc, vous comprenez que devant une telle carence, il est impératif de donner au moins un signal fort aux autorités européennes en montrant qu'en Région wallonne, nous avons l'intention de rattraper le retard. Et vous avez bien voulu, d'ailleurs, le dire tout à l'heure. Je me souviens avoir entendu M. Antoine en Commission et en séance publique. Je crois que sur tous les bancs de ce Parlement, chacun est conscient de la situation. Donc, ne passons pas trop notre temps à voir les responsabilités des uns et des autres. Essayons d'agir. Essayons de rattraper le retard. C'est ça l'essentiel.

Nous sommes vraiment sous la menace d'un coup-ret européen et, s'il nous atteint, il nous fera extrêmement mal, et pas seulement dans la politique de l'eau, ce sera toute notre politique de subsidiation européenne qui s'en trouverait marquée.

J'ai bien conscience, le Gouvernement a bien conscience et je suis persuadé que le Parlement également, que nous avons un retard fou à rattraper et que nous ne pouvons pas nous amuser au travail. Et sur ce point, nous avons mis en place la S.P.G.E.

Je rappelle que nous sommes neuf mois après la constitution du Gouvernement et qu'aujourd'hui, neuf mois après la constitution du Gouvernement, c'est notre fierté de dire que la S.P.G.E. a été mise en place.

La S.P.G.E., vous l'avez vous surtout, voulue, nous aussi, moins que vous et dans une autre forme en tout cas. Et le contrat qui est mien et celui du Gouvernement, ce n'est pas d'ergoter sur une S.P.G.E. comme ceci ou comme ça. C'est une S.P.G.E. en fonctionnement. Elle est aujourd'hui en fonctionnement. Elle a été installée à Verviers. On lui a donné son capital. On lui a donné sa direction et vous savez qu'elle est pluraliste.

Nous avons fait en sorte que le personnel compétent y soit engagé et on a fait en sorte que ce ne soit pas en fonction des cartes de ceci ou de cela, mais en fonction de la compétence. Nous avons fait en sorte que tout ce qui est contrat de services soit conclu. C'est fait. Nous avons fait en sorte que la S.P.G.E. dispose des moyens financiers nécessaires pour agir. Elle les a. Et ce n'est pas rien: 35,5 milliards pour les quatre ans à venir. Vous admettez que c'est beaucoup. C'est en tout cas beaucoup plus que ce qui s'est fait en Wallonie au cours des quinze dernières années.

Nous sommes en train de mettre la dernière main à tout l'aspect social concernant le prix de l'eau, concernant les fournitures minimales. Nous sommes en train de faire le plan concernant la façon dont les programmes d'épuration et de travaux d'égouttage seront réalisés et nous aurons, fin de ce mois, fin du mois de mai, en tout cas, nous aurons ce plan qui nous sera fourni par la S.P.G.E., et le Gouvernement présentera ses options et nous en débattons si vous le voulez, ici, au sein du Parlement.

Sans vouloir faire ici un acte de forfanterie, un acte où on se gargarise, je dis avec humilité, mais aussi avec fierté, que nous avons réalisé cela et que nous y avons tous, à un moment ou l'autre, trouvé notre part. Nous sommes en train de tout mettre en œuvre pour rattraper ce retard. Je pense que ce signal, nous devons avoir ensemble la volonté de l'apporter auprès des autorités européennes, auprès des autres autorités de la Commission pour faire en sorte que nous ne soyons pas condamnés, mais qu'au contraire, qu'on nous dise: «Wallonie, allez-y. Poursuivez donc. Il était temps que vous alliez dans ce sens.». Il faut que nous rattrapions ces échéances 1998 pour lesquelles nous sommes, pitoyablement en retard et que nous essayions, autant que possible, de faire en sorte que nous ne soyons pas trop, trop, trop mauvais pour les échéances 2000 et qu'en 2005, nous ayons rattrapé la plus grosse part du retard qui est le nôtre.

Dans son contrat de gestion, Monsieur Bouchat, la S.P.G.E. doit faire des propositions quant à l'égouttage prioritaire dans l'année qui vient. C'est à ce moment, je vous l'ai dit, c'est donc fin mai de cette année que nous devons recevoir les propositions. Le Gouvernement pourra alors vraiment fixer ses priorités. En y ajoutant les résultats d'étude que j'ai commandée à l'Institut wallon, étude qui nous permettra de faire un relevé précis, rue par rue – je dis bien rue par rue – des équivalents-habitants de l'ensemble des bassins techniques des stations d'épuration, nous connaissons, à ce moment, avec précision, l'état de l'égouttage wallon, la taille exacte des stations d'épuration et leur bassin technique et la situation précise, au cas par cas, des agglomérations de moins de 2000 équivalents-habitants.

C'est à ce moment-là, à ce moment-là seulement que sagement, raisonnablement, nous pourrions alors déterminer une position exacte, en pleine connaissance de cause et sur la base, soyons clairs, des plans communaux d'égouttage existants. C'est à ce moment-là que s'il échec – et ce sera nécessaire, bien sûr – les P.C.G.E. (Plan communal général d'égouttage) pourront être revus – je le rappelle et vous l'avez souligné vous-même – aux frais de la Région wallonne, et ce, dans le cadre d'un programme d'actions pour la qualité des eaux que le Gouvernement m'a chargé de réa-

liser sur la base de la détermination de la carte des bassins versants et sous-bassins versants de Wallonie que nous avons d'ores et déjà fixés – vous l'avez vu en Commission – et pour lesquels nous sommes en avance par rapport aux directives européennes. Ce n'est pas toujours le cas, donc quand nous y arrivons, soulignons-le.

À ce moment, les zones qui passeront en épuration individuelle seront alors connues avec précision et les objectifs de la directive impliquant leur épuration seront connues pour fin 2009.

Vous avez dit que la politique que je menais était politiquement correcte vis-à-vis des communes. Je vous remercie de votre précision, mais je dois dire – et ce sera notre volonté – qu'elle doit aussi être politiquement correcte vis-à-vis des citoyens, de tous les citoyens. Il n'y aura pas de Wallons à deux vitesses dans le domaine de l'épuration des eaux usées. Il faut que tous soient bien conscients que l'épuration individuelle n'est pas une sous-épuration, et ce, à condition, bien sûr, qu'elle soit mise en action et en œuvre efficacement.

Pour ce faire, je compte dans les prochains mois – j'ai d'ailleurs commencé les consultations nécessaires à cette fin – faire en sorte que l'épuration individuelle soit labellisée, qu'elle soit contrôlée efficacement et, surtout, comme je l'ai souvent déclaré, que les primes y afférentes soient substantiellement augmentées, de telle manière que le gap qui est à prendre en charge et sur lequel vous avez pris quelques hypothèses tout à l'heure, soit sensiblement réduit.

Je pense alors, cher Monsieur Bouchat, que la position que je défends depuis mon arrivée à ce département vous agréera, que vous pourrez continuer à dire que le Gouvernement et la majorité mènent en la matière une politique efficace et nous éviterons d'en tirer trop de gloire. Nous essayerons de faire en sorte que nous poursuivions.

En effet, il me semble que par la mise en place de cette nouvelle politique volontaire et aussi environnementaliste, les villes vont y gagner, c'est clair. Mais, il faut aussi que la ruralité y gagne. Il faut que, dans toute notre Wallonie, partout, villes et communes, en milieu rural ou dans les grands centres, nos cours d'eau fassent l'objet d'une véritable stratégie visant à les épurer. Je vous signale que toute la politique des eaux en Région wallonne, du fait de la publication au *Moniteur* et du fait de la communication au président de cette Assemblée du contrat de gestion de la S.P.G.E., est dorénavant opérationnelle à 100 %.

Donc, en clair, le ministre de l'Environnement est, en quelque sorte, dépouillé de 7,5 milliards de son budget, qui sont dorénavant à gérer par la S.P.G.E., mais tout cela, comme je l'ai dit tout à l'heure, en

bonne intelligence, sur la base de plans globaux. Mais il faut savoir qu'avant de passer la main à la S.P.G.E., lundi dernier, j'ai essayé de terminer, effectivement, tous les projets qui étaient en ordre et qui méritaient de ne pas devoir attendre un peu plus, et c'est pour cela que, en neuf mois également, j'ai donné accord pour la subsidiation pour plus de 3,5 milliards de stations d'épuration. Vous l'avez remarqué. Cela me fait plaisir, d'ailleurs, que vous avez souligné des exemples qui sont situés dans tous les coins de la Wallonie et dont les majorités communales sont différentes. Cela témoigne bien que les choix et que les actions qui ont été menés, ont été faits en fonction de la nécessité et de la qualité des projets et non pas en fonction de la couleur ou de la tête de celui ou de celle qui les défendait. 3,5 milliards, ce n'est pas rien.

Vous m'avez demandé aussi quelles seraient les exceptions que l'on ferait pour la politique des 2.000 équivalents-habitants. Comme je l'ai dit en Commission, ce sont des exceptions qui seront essentiellement de nature environnementaliste et je crois qu'on n'a aucun intérêt à s'enfermer dans des classifications qui seraient trop rigides. L'expérience des exceptions qu'il a déjà fallu faire m'a montré combien les exemples pouvaient être divers.

Prenons-en un: il est clair que les cours d'eau, dans lesquels des baignades sont autorisées, sont même, à la limite, promotionnés; à proximité de ces cours d'eau, qui sont notamment dans votre belle région d'Ardenne, il faut favoriser la réalisation de stations d'épuration. Cela va de soi.

Il y a des zones très sensibles, et notre collègue Ghislain Hiance sait de quoi l'on parle, lorsque l'on parle de sa région. C'est une région où un cours d'eau très fantasque, très difficile, se manifeste. Il est clair que l'épuration dans cette région représente une de ces exceptions qu'il faut suivre, qu'il faut entendre, parce que le cours d'eau est sensible.

Donc, la sensibilité environnementale qui peut faire l'objet d'exception peut aussi dépendre de critères très spécifiques comme la sensibilité d'un cours d'eau ou comme la proximité d'eaux de baignade.

C'est aussi un cas que notre collègue Stoffels m'a rappelé à de nombreuses reprises. Dans sa région, des réseaux d'égouttage ont été complètement réalisés, sont complètement achevés et pour le reste, sont aussi subventionnés par des autorités internationales, l'Allemagne, en l'occurrence. Il est évident que, dans des circonstances comme celles-là, nous serions fous de ne pas mettre au bout de ce réseau d'égouttage et d'épuration la station qui s'impose. Le tout ne demande, en quelque sorte, que l'on apporte la cerise sur le gâteau.

Si vous me demandez d'aller plus loin dans la définition de critères, je crains vraiment que nous nous trouvions, à terme devant des problèmes. Par contre, et je trouve normal, c'est le jeu de la démocratie, que vous m'interpelliez, que vous me posiez des questions si vous avez le sentiment que, parmi les choix qui sont opérés par le Gouvernement en la matière – et je signale, ce sera toujours sur la base de propositions de la S.P.G.E. – des choix non raisonnés sont opérés. Alors, venez, parlons-en et ce sera l'exercice de la démocratie.

Pour le reste, j'espère avoir, dans le futur, encore comme aujourd'hui, l'occasion de bénéficier de vos compliments, pas seulement sur mon ton angevin, mais aussi peut-être sur la qualité de la politique que nous menons. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. le Président.** – La parole est à M. Bouchat.

**M. Bouchat** (P.S.C.). – Je peux, à titre personnel, comprendre toutes vos priorités. Je ne fais pas partie de la Commission de l'Environnement mais de l'Urbanisme. C'est peut-être pour cela que des éléments m'échappent. Mais, sans vouloir faire montre de termes savants, il me semble que vous avez fait, vous, montre d'un peu de prétéritition. Vous n'avez pas voulu répondre à ma question concernant un traitement d'équité – mais je suis d'accord avec vos priorités – subventionné à 100 % ou nettement plus – vous avez dit que vous le feriez – mais peut-être à moduler.

Je vous interrogerai donc fin mai. J'adore vous interroger et sans arrière-pensées. Mais je serai de plus en plus opiniâtre.

**QUESTION ORALE**  
**DE Mme CAVALIER-BOHON À M. FORET,**  
**MINISTRE DE L'AMÉNAGEMENT**  
**DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME**  
**ET DE L'ENVIRONNEMENT,**  
**SUR**  
**«SA POSITION**  
**ET CELLE DU GOUVERNEMENT WALLON**  
**QUANT À LA DIRECTIVE-CADRE DE L'EAU**  
**DÉBATTUE ACTUELLEMENT**  
**AU PARLEMENT EUROPÉEN»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cavalier-Bohon à M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «sa position et celle du Gouvernement wallon quant à la directive-cadre de l'eau débattue actuellement au Parlement européen».

La parole est à Mme Cavalier-Bohon pour poser sa question.

**Mme Cavalier-Bohon** (Écolo). – Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, suite à la question d'actualité concernant la directive-cadre sur l'eau posée à la séance plénière du 16 février dernier, je me permets donc de reposer le problème sachant qu'à ce jour, le suivi donné par le Parlement européen à l'ensemble des amendements est connu et, hélas, mes craintes concernant l'avenir de l'eau en Europe se justifient pleinement.

En effet, la position commune du Conseil des Ministres persiste dans sa volonté de ne pas tenir compte, dans la directive-cadre, de la Convention OSPAR en vigueur depuis mars 1998 et ratifiée par l'ensemble des ministres européens de l'Environnement, alors que le Parlement l'y intègre.

Cette convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique nord-est vise l'élimination progressive de la pollution de l'eau en réduisant les déversements, les émissions et les pertes de substances dangereuses pour les faire cesser en 2020. Pour ce faire, la Commission OSPAR a déjà rédigé une stratégie visant notamment les substances dangereuses et a mis en place un plan d'action 1998-2003, stratégie confirmée par la déclaration de Sintra en juillet 1998.

L'intégration de la stratégie OSPAR dans la directive-cadre prend toute son importance lorsque l'on sait que la directive 76/464/C.E.E. du Conseil, du 4 mai 1976, concernant la pollution causée par certaines substances dangereuses déversées dans le milieu aquatique de la Communauté et la directive 80/68/C.E.E. du Conseil du 17 décembre 1979, concernant la protection des eaux souterraines contre la pollution causée par certaines substances dangereuses, vont être à terme abrogées. Il ne resterait, dès lors, plus qu'une déclaration de bonne intention amenant les États membres à atteindre «un bon état des eaux».

Autrement dit, l'obligation d'élimination et la réduction des 129 substances de la liste 1 dont 37 pesticides ou groupe de pesticides, se transforment en une obligation, pour des substances dites prioritaires où l'on retrouve seulement 32 substances toxiques persistantes et bio-accumulables et dont la contamination environnementale est générale et avérée, une obligation, donc, de prendre des mesures de contrôle des sources d'émission et d'atteindre des «normes de qualité environnementale» déterminées sur la base d'une évaluation du risque. À noter que les substances radioactives ne sont plus prises en compte par ladite norme alors qu'elles le sont dans la Convention OSPAR.

Pour les eaux souterraines, les États Membres sont invités à tendre vers des objectifs de «bon état chimique» des eaux et à remédier à la pollution seulement s'il est prouvé qu'une augmentation significative des concentrations de polluants perdure. Avec cette règle, les eaux souterraines significativement polluées pourront être étiquetées comme étant «en bon état».

Se contenter d'atteindre un bon état des eaux ou tendre vers des objectifs de bon état chimique est pour nous, écologistes, inadmissible !

De plus, le Parlement européen insiste, avec raison, pour que les délais pour atteindre les objectifs fixés ne soient pas trop longs et que les dérogations possibles soient limitées et assorties de conditions détaillées.

À quelques jours de la procédure de conciliation entre le Parlement européen et le Conseil des Ministres qui débutera le 11 mai prochain, puis-je vous demander quelle est votre position quant à cette future directive-cadre sur l'eau pour laquelle chacun des ministres de l'Environnement peut défendre sa ligne politique ?

Si je m'en réfère à votre réponse du 16 février dernier, votre souci ainsi que les décisions prises par le Gouvernement montrent, à souhait, que l'eau représente pour la Région wallonne une ressource essentielle et que sa pérennité qualitative et quantitative doit être protégée dans le cadre du développement durable. La D.P.R. (Déclaration de politique régionale) précise d'ailleurs que la protection des nappes phréatiques et des captages sera renforcée, ainsi que l'approche globale de la gestion des cours d'eau en mettant en place une grille de qualité générale pour l'ensemble des cours d'eau.

Par ailleurs, l'avis rendu par le Gouvernement wallon sur l'avant-projet de Plan fédéral pour un développement durable concernant le secteur de l'eau, n'émet de commentaire que sur l'action visant à réduire la consommation d'eau par les ménages.

Pouvons-nous en conclure que les propositions de concrétisation des engagements internationaux contenues dans le chapitre 3 de la page 38, concernant la politique et les mesures de protection et de gestion du milieu marin, correspondent à la philosophie que vous défendez au nom du Gouvernement wallon ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Foret.

**M. Foret,** ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. – Monsieur le Président, chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Députés, si l'on peut répondre à l'honorable membre en disant que la gestion de l'eau sur le

territoire de la Région wallonne aboutit nécessairement *in fine* – et c'est bien heureux d'ailleurs qu'il en soit ainsi – à la protection des mers et des océans, je crois qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la gestion du milieu marin n'est pas vraiment une des compétences les plus en vue de notre Gouvernement.

Je vous promets que nous essayons et que nous continuerons à essayer de faire au mieux, mais je crois quand même qu'il est important, au moment où vous me posez cette question essentielle, de ne pas négliger cet aspect des choses.

Mais, plus sérieusement, je voudrais vous rassurer, Madame, en vous indiquant que j'ai demandé à mon administration – et je puis vous dire que cela a été reçu comme étant une position osée, on dirait même d'avant-garde pour un ministre wallon – de pousser, lors des discussions issues de la seconde lecture du projet de directive du Parlement européen, pour des délais minimalistes dans l'aboutissement des objectifs du texte.

Pour ce qui concerne la stratégie OSPAR, si je sous-cris entièrement aux objectifs qui y sont inscrits ainsi qu'à ceux de la Déclaration de Sintra – donc si je peux me joindre à la volonté émise dans le programme 1998-2003 – je ne tiens pas à ce que ces contraintes soient pourtant directement inscrites dans le texte de la directive. En effet, aucune étude scientifique ne prouve de la faisabilité réelle de ce programme sans remettre en cause de manière drastique les objectifs antérieurement fixés par la directive de 1976, objectifs que je suis aussi en train d'essayer de mettre en œuvre avec célérité. La conformité avec ce texte européen des déversements de l'amiante et tout le programme global de réduction récemment mis en place, ce, avec des délais stricts, en est, je crois, une preuve évidente.

Ce n'est pas du masochisme, mais je crois qu'il faut à nouveau rappeler le nombre et l'importance des retards dans l'application de la mise en œuvre de nos directives européennes. Donc, on essaie vraiment de faire au mieux, le plus vite possible. Mais là, je viens de vous montrer que nous agissons, puisque c'est un des secteurs où, précisément, nous avons rattrapé notre retard.

Suite à cela, je tiens à vous dire que je trouve donc normal que la position belge – et pas seulement la position wallonne, puisque c'est la représentante fédérale qui défend notre position en la matière – à défendre lors des débats entre le Parlement européen et le Conseil des Ministres, insiste pour que les objectifs de la stratégie OSPAR soient inclus dans l'exposé des motifs et le préambule de la directive-cadre, dans l'exposé et le préambule, pas dans le texte lui-même.

L'écrire dans le texte ne serait plus preuve de courage environnemental mais bien de témérité démagogique car rien ne dit aujourd'hui, que quiconque soit capable de respecter à la lettre les impératifs et les objectifs OSPAR. J'accepte donc – vous le voyez – une position nouvelle de la Région qui veut fixer des délais courts, mais il me semble – et là, sur ce point, je crois que c'est notre intérêt commun – que nous ne devons pas nous imposer des objectifs impossibles que nous ne serions pas en mesure de respecter et qui feraient l'objet, ultérieurement, de condamnations qui ne seraient pas à notre honneur.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cavalier-Bohon.

**Mme Cavalier-Bohon** (Écolo). – Je remercie M. le Ministre, bien évidemment. Je regrette qu'effectivement, on ne soit pas suffisamment téméraire.

Je pense qu'on aurait pu commencer et montrer l'exemple. Je vous remercie, en tous les cas pour votre réponse.

**QUESTION ORALE**  
**DE Mme CAVALIER-BOHON**  
**À M. VAN CAUWENBERGHE,**  
**MINISTRE-PRÉSIDENT**  
**DU GOUVERNEMENT WALLON,**  
**À M. FORET, MINISTRE**  
**DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,**  
**DE L'URBANISME**  
**ET DE L'ENVIRONNEMENT,**  
**À M. HAPPART, MINISTRE**  
**DE L'AGRICULTURE ET DE LA RURALITÉ**  
**ET À M. DARAS,**  
**MINISTRE DES TRANSPORTS,**  
**DE LA MOBILITÉ ET DE L'ÉNERGIE,**  
**SUR**  
**«LES POSSIBILITÉS DE SUBSIDATION**  
**DE PROJETS NOVATEURS**  
**EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cavalier-Bohon à M. Van Cauwenberghe, ministre-président du Gouvernement wallon, à M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, à M. Happart, ministre de l'Agriculture et de la Ruralité et à M. Daras, ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Énergie, sur «les possibilités de subsidiation de projets novateurs en matière de gestion des déchets».

Vous avez failli les prendre tous !

Je suppose que c'est M. Foret qui répond.

La parole est à Mme Cavalier-Bohon pour poser sa question.

**Mme Cavalier-Bohon** (Écolo). – Messieurs les Ministres, chers Collègues, le Contrat d'avenir pour la Wallonie fait référence à l'intérêt d'une approche transversale des problèmes qui se posent aujourd'hui en Région wallonne et la mise en place d'actions croisées pour les résoudre.

Je cite: *«C'est une véritable stratégie de développement que nous devons mettre en place. Une stratégie qui doit être globale, intégrée, novatrice et évolutive. Une stratégie à la fois de nature endogène et ouverte sur le monde. Globale en ce sens que toutes les attributions du Gouvernement wallon sont prises en considération. Intégrée pour permettre de tirer profit des interdépendances. Novatrice pour permettre des actions originales et à des créneaux novateurs d'émerger. Évolutive, car nous devons tenir compte de l'évolution de l'environnement socio-économique. De nature endogène, car il est impératif de valoriser au mieux le potentiel des ressources wallonnes.»*

Le contrat précise, par ailleurs, qu'il doit *«favoriser des mesures structurantes aux effets multiplicateurs, positifs et durables, un contrat favorisant l'innovation créatrice et l'imagination constructive»*.

Dans le cadre, par exemple, d'une politique moderne de gestion des déchets, le Gouvernement peut efficacement mettre ces différentes options en application car les différents outils sont en place. Il reste à assurer une bonne coordination et une bonne synergie entre ces outils.

Dans le secteur de l'agriculture, des mesures sont prévues afin de maintenir et, si possible, de créer un maximum d'emplois en concentrant les aides publiques en fonction de certaines priorités comme, par exemple, des primes agri-environnementales aux exploitations qui participeraient aux programmes de préservation de l'environnement ou encore, favoriser la biométhanisation du lisier.

Parallèlement à l'agriculture, le secteur de l'énergie prévoit des actions ayant une approche de type «efficacité énergétique» qui favorisent les énergies renouvelables les plus prometteuses et les plus rentables dans un délai raisonnable; l'encouragement aux actions transversales à caractère énergétique. Exemple, la valorisation de la biomasse et la dépollution d'effluents, pour autant qu'elles s'inscrivent dans une logique de développement durable et ce, d'autant plus, qu'elles devraient permettre de dynamiser les entreprises à économie locale et donc, de maintenir ou créer des emplois.

Et enfin, en matière de gestion des déchets, le contrat souhaite définir un plan d'équipement qui devrait tenir compte du moratoire sur l'augmentation de toute nouvelle capacité d'incinération, du développement et de l'évaluation des projets de biométhanisation, de l'application du principe de proximité pour l'élimination des déchets ménagers afin d'éviter des transports excessifs.

J'en arrive donc à ma question. Pouvez-vous nous dire, Messieurs les Ministres, quelles seraient les subventions accordées pour un projet d'actions transversales mené par une autorité communale, à savoir une unité de biométhanisation qui comprendrait cinq types de déchets: des déchets organiques ménagers, des effluents agricoles, des déchets agroalimentaires, des déchets verts communaux, des boues d'épuration de fosses septiques ?

Et ce, afin de concrétiser, dans l'esprit d'une Wallonie moderne et progressiste, un projet de gestion des déchets résolument novateur et ayant pour but «la volonté d'impliquer chacun dans un projet commun».

Prévoyez-vous des subsidiations différentes selon l'origine des déchets ?

Ne devrait-on pas considérer ce type de projet comme étant pilote et, dès lors, accorder d'une part, pour les investissements à l'installation, un taux préférentiel de 75 % ou 80 % et d'autre part, afin d'assurer la rentabilité du projet, prévoir le rachat de l'énergie fournie à un prix supérieur à ce qui est prévu aujourd'hui ?

Puis-je également vous demander, dans ce cas, combien de projets pilotes pourraient bénéficier de cette subsidiation préférentielle, par exemple au cours des quatre prochaines années ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Foret.

**M. Foret,** ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. – Monsieur le Président, chers Collègues, Madame et Messieurs les Députés, M. Van Cauwenberghe, M. Daras, M. Happart m'ont confié le redoutable honneur d'essayer de répondre à la question de Mme Cavalier. Je vais entreprendre ce dur exercice, chère Madame.

Je ne reviendrai pas sur les priorités qui ont été fixées par le Gouvernement en matière de déchets. Celles-ci sont résumées dans la Déclaration de politique régionale et dans le Contrat d'avenir pour la Wallonie.

Certaines de ces priorités, vous venez d'ailleurs de les rappeler.

J'ai largement évoqué et détaillé ces axes et priorités dans le cadre de réponses à de précédentes questions parlementaires ainsi que les démarches qui étaient d'ores et déjà en œuvre pour les réaliser.

Je rappellerai simplement le souhait du Gouvernement de favoriser l'innovation dans le domaine des déchets qui a, quant à elle, d'ores et déjà fait l'objet d'une concrétisation dans la subsidiation du doublement de la capacité de l'unité de biométhanisation d'ITRADEC (Intercommunale de traitement des déchets) et la volonté d'opérer des découloissements en termes géographiques mais aussi dans la gestion de différents types de déchets et ce, pour rechercher rapprochements, synergies et complémentarités possibles.

La seconde phase d'analyse qui est lancée actuellement sur la gestion des déchets en Région wallonne et dont les conclusions devraient intervenir au début de l'année 2001, comporte ces aspects dans son cahier des charges.

Je répondrai donc aux questions techniques que vous me posez en rappelant le cadre réglementaire existant en matière de subsidiation.

Toutes les questions que vous posez sont en effet relatives aux possibilités existantes en matière de subsidiation pour un projet développé par une autorité communale en matière de biométhanisation.

Pour rappel, la subsidiation d'infrastructures de gestion des déchets pour la Région wallonne est réglementée par l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 1998 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets.

C'est de manière limitative que l'arrêté détermine les possibilités de subventions. Les subventions peuvent être accordées dans cinq circonstances :

- la construction, l'agrandissement, la transformation, l'aménagement et le renouvellement d'installations de gestion des déchets ;
- les études géotechniques nécessaires à l'exécution de travaux subventionnés ;
- l'acquisition d'immeubles nécessaires à l'exécution des travaux ;
- les frais d'étude de projets pilotes visant la mise en application des objectifs et recommandations prévues dans le Plan wallon des déchets. Exemple, espaces-propreté, nouvelles méthodes de collectes, nouvelles installations de gestion ;
- le matériel de gestion ou tout ou partie de l'aménagement des abords des installations.

L'octroi de la subvention est subordonné à l'obtention préalable de toutes les autorisations requises, c'est normal.

La commune ou l'intercommunale doit respecter toute une série d'engagements qui sont repris à l'article 8 de l'arrêté. C'est tout à fait normal, également.

Le taux de subvention est fixé à :

- 85 % pour les parcs à conteneurs, le système informatique de transmission des données à l'Office et les installations de compostage des déchets verts ;
- 75 % pour toutes les installations de tri, de broyage, de recyclage des déchets en vue de limiter les opérations de valorisation énergétique ou d'élimination des déchets et les installations de traitement des encombrants issus des collectes sélectives en vue d'une réutilisation ;
- 65 % pour les projets pilotes et les installations de valorisation énergétique des déchets, à l'exception des centres d'enfouissement technique, et pour la mise en conformité des installations de valorisation énergétique existantes pour le traitement des déchets hospitaliers et de santé de classe A et B 1, provenant éventuellement d'unités de prétraitement, tels que définis par l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 juin 1994 relatif aux déchets hospitaliers et soins de santé.

À titre transitoire, l'arrêté 1998 prévoit une possibilité de subvention à 55 % pour l'établissement et la remise en état des C.E.T. ayant fait l'objet d'une promesse de principe avant l'entrée en vigueur de l'arrêté et une subsidiation à 85 % pour la mise en place, le renouvellement ou la mise en conformité d'installations de valorisation jusqu'au 31 décembre 2000.

Les unités de biométhanisation – pour en revenir sur le centre de votre question – étant des unités de valorisation telles qu'elles sont reprises dans l'arrêté, le taux de subsidiation applicable est de 75 % sauf dérogation mais ce, seulement jusqu'au 31 décembre 2000 et pour autant qu'une valorisation du digestat produit soit réalisée.

Pour les projets pilotes, l'arrêté prévoit une subsidiation à 65 % uniquement.

Il convient donc aussi de préciser que :

- la subvention ne peut être accordée pour les biens sur lesquels le pouvoir subordonné ne dispose pas d'un droit de propriété, de superficie ou d'emphytéose ;
- la subvention ne peut être accordée que pour des projets relatifs à la gestion des déchets provenant de l'activité usuelle des ménages, les déchets hospitaliers et de soins de santé, la partie compostable des déchets de jardins et de parcs, les déchets communaux provenant de marchés et de foires, ainsi que du nettoyage des rues.

Les installations de gestion des déchets issus d'activités agricoles ou industrielles ne peuvent donc faire l'objet de ce type de subvention.

Ainsi, si une installation de gestion de déchets proposée par un pouvoir subordonné est destinée à gérer des déchets issus des ménages mais aussi d'autres déchets issus par exemple, des secteurs agricole ou industriel, la subvention régionale ne pourra être accordée que pour une partie de l'investissement, partie qui est proportionnelle à la proportion de déchets ménagers et de déchets communaux spécifiques traités dans l'installation.

À titre d'exemple, si une installation projetée est appelée à gérer, pour 40 % de sa capacité, des déchets provenant de l'activité mensuelle des ménages et pour la capacité résiduelle d'autres déchets non ménagers, la subvention régionale ne pourra être accordée que sur 40 % de l'investissement global de cette installation.

Pour l'unité de biométhanisation que vous évoquez, la subsidiation ne peut donc qu'être partielle et l'application d'un taux préférentiel à 85 % ne peut, par ailleurs, se concevoir que s'il y a valorisation effective du digestat issu de la biométhanisation et uniquement si le dossier finalisé a obtenu toutes les autorisations nécessaires avant le 31 décembre de cette année.

S'il s'agit d'un projet pilote – et vous l'avez compris – la subvention ne pourra être que de 65 %.

Telles sont les règles strictes établies par l'arrêté de 1968 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets.

L'origine des déchets est donc déterminante pour permettre une subsidiation de l'installation, en vertu de cet arrêté.

Pour la gestion de déchets autres que ménagers, hospitaliers ou certains déchets communaux très limités, il existe cependant des aides. Celles-ci sont reprises dans le cadre de l'arrêté du 9 octobre 1997 définissant les conditions d'accès des invests au fonds pour la gestion des déchets. Le taux d'intervention de la Région, dans ces circonstances, peut varier de 30 à 50 % de l'investissement projeté.

Il existe aussi, je dois vous le signaler, une possibilité d'intervention de la Région sous forme d'avance récupérable dans le cadre de l'enveloppe «Technologies propres» pour des technologies nouvelles développées pour assurer la gestion de déchets. C'est un poste budgétaire qui est géré par mon collègue Serge Kubla et par moi-même et pour lequel, effectivement, il y a un certain nombre de projets. Un projet, notamment, a fait l'objet de pas mal d'attention, ces derniers temps. C'est le projet OXIPAR qui est développé notamment à Verviers.

Le nombre de projets pouvant faire l'objet de subventions dépend des demandes qui seront introduites auprès de la Région et des budgets qui y seront affectés chaque année. Je pense que ce serait faire injure à votre qualité de parlementaire de croire que vous n'avez pas compris ou que vous auriez négligé cet aspect des choses.

Je voudrais dire que le Gouvernement a prévu de mener une réflexion globale sur les subventions régionales en matière d'infrastructures de gestion de déchets et ce, notamment, lors de l'approbation de la première phase de subvention que j'ai proposée il y a maintenant quelques semaines. Dans le lancement de la seconde phase de l'étude, nous avons prévu d'avoir une réflexion beaucoup plus globale et, peut-être, de revoir certains subventionnements, mais nous n'avons pas voulu le faire dans la précipitation.

En ce qui concerne votre souhait de rachat à un meilleur prix, de l'énergie produite à partir de la gestion de déchets, il me semble évident qu'un meilleur prix de rachat doit être promu pour diminuer les coûts de gestion des déchets.

À l'instant, mon collègue José Happart, me rappelait que le rachat de l'électricité produite se fait dans des conditions plus intéressantes que pour une production classique, puisque le rachat se fait avec le bénéfice d'un franc supplémentaire.

**Un membre.** – M. Daras.

**M. Foret**, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. – De mon collègue Daras, bien sûr. Mais, puisque je vous parlais de mon collègue Happart, je ne voudrais pas qu'il y ait des jaloux entre eux. Donc, après avoir fait référence à ce que disait mon collègue Daras, je voudrais aussi vous lire les quelques éléments de réponses complémentaires que José Happart m'a demandé de vous transmettre. Il dit qu'en matière d'agriculture, il n'a pas connaissance de projet d'actions transversales menées par une autorité communale comprenant différents types de déchets. Il ne peut donc répondre à votre question qu'en ce qui concerne un projet de biométhanisation d'effluents agricoles au sein d'une exploitation.

Dans ce cadre, un centre de référence, nous dit-il, vient d'être reconnu par la Direction générale de l'Agriculture. Il s'agit de la ferme Lenges, sur le territoire de la commune de Saint-Vith. Elle est, à l'heure actuelle, la seule exploitation équipée d'un tel système en Région wallonne.

L'agriculteur qui investit dans ce domaine peut prétendre à une aide via le Fonds d'investissement agricole dans le cadre de la protection et de l'amélioration de l'environnement. Cette aide est octroyée sous

forme de subvention-intérêt. 5 % maximum, avec 3 % restant à charge de l'exploitant, ce pour une durée de 7 ans et sur un montant maximum de 180.000 euros par exploitation, cette aide étant octroyée par la Direction générale de l'Agriculture.

Par ailleurs, un projet de biométhanisation de lisier, avec le concours de l'Université de Liège, dans le cadre de sa ferme expérimentale, est à l'étude au sein du cabinet de mon collègue José Happart.

Voilà, Madame, les éléments de réponse que nous désirions vous adresser.

**M. le Président.** – Vous avez la parole, Madame Cavalier.

**Mme Cavalier-Bohon (Écolo).** – Je remercie simplement M. le Ministre pour toutes ces précisions.

**M. le Président.** – Je crois que les parlementaires ont accédé à la demande de permettre à M. Foret d'inverser les réponses aux questions qui seront posées par les parlementaires. Donc, réservant la question orale de M. Antoine, nous passons à la question orale de M. Hiance à M. Foret.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. HIANCE À M. FORET, MINISTRE**  
**DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,**  
**DE L'URBANISME**  
**ET DE L'ENVIRONNEMENT,**  
**SUR**  
**«LE RISQUE DE POLLUTION**  
**DE LA NAPPE PHRÉATIQUE DE HESBAYE**  
**SUITE À L'UTILISATION**  
**DE BALLAST SOUILLÉ COMME REMBLAI**  
**SUR LE CHANTIER T.G.V.»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hiance à M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «le risque de pollution de la nappe phréatique de Hesbaye suite à l'utilisation de ballast souillé comme remblai sur le chantier T.G.V.».

La parole est à M. Hiance pour poser sa question.

**M. Hiance (P.S.C.).** – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, la presse s'est récemment fait l'écho de risques de pollution de la nappe phréatique de Hesbaye dans le cadre des travaux d'aménagement de la ligne T.G.V. Bruxelles-Liège.

La CILE (Compagnie intercommunale liégeoise des eaux) craint pour la qualité des eaux situées dans une zone qui alimente plus d'un demi-million d'abonnés à

Liège et sa périphérie ainsi que dans la vallée du Geer. Pour rappel, la zone du crétacé de Hesbaye a été définie comme zone vulnérable par arrêté du 28 juillet 1994.

C'est plus particulièrement le ballast récupéré sur les voies entre Voroux-Goreux et Ans et utilisé comme remblai qui inquiète la CILE. La ligne de chemin de fer existante a été déplacée pour faire place à la ligne T.G.V. et ces travaux ont nécessité des mouvements de terrassement. Certes, la CILE reconnaît que le ballast de l'ancienne ligne était déjà présent au-dessus des galeries de cette zone, mais elle était protégée par une épaisse couche de limon qui recouvrait le calcaire. Depuis les terrassements litigieux, le limon a été ôté et le ballast touche la craie.

La CILE a décidé de ne prendre aucun risque et d'appliquer le principe de précaution. Aussi, elle a introduit une action en justice contre le bureau d'étude de la S.N.C.B. et obtenu récemment la désignation d'un expert hydrogéologue afin de connaître la composition exacte de ce remblai et de savoir s'il constitue un risque réel de pollution de la nappe aquifère. Si tel était le cas, l'expert devra en avvertir immédiatement le tribunal afin que des mesures conservatoires puissent être prises.

Les conséquences de cette affaire risquent d'être considérables en termes de pollution éventuelle mais aussi en ce qui concerne l'ouverture de la ligne T.G.V. Bruxelles-Liège prévue pour 2002. Ce qui représente, vous le savez comme tous les Liégeois et moi, Monsieur le Ministre, un intérêt majeur au niveau économique et social pour toute l'agglomération liégeoise. Même si la CILE dit ne pas remettre en cause le tracé de cette ligne T.G.V., le risque de retard est évident dans l'hypothèse où les entrepreneurs seraient amenés à retirer les remblais utilisés sur ce chantier T.G.V.

Les questions posées par cette situation sont nombreuses et concernent plusieurs acteurs, ce qui complique les réponses à apporter.

Quelle est en particulier la position de la Région wallonne à ce sujet ?

S'est-elle jointe à l'action entreprise par la CILE afin de s'assurer de la protection de ces zones particulièrement vulnérables? Si tel n'est pas le cas, quelles mesures et quels contacts ont été pris ?

Les entrepreneurs ont précisé qu'ils avaient scrupuleusement suivi les prescriptions techniques et administratives du cahier des charges. Quant à la S.N.C.B., elle rappelle que le permis a été accordé par la Région et que les travaux, pour eux, sont terminés.

Le permis ou le cahier des charges contenait-il des prescriptions particulières au sujet des matériaux qui pouvaient être utilisés comme remblai? Quel contrôle exerce ou a exercé la Région à ce sujet ?

Enfin, il est également question de la conformité des travaux au décret wallon relatif aux prises d'eaux souterraines. L'expert devra également se prononcer à ce sujet à la demande de la S.N.C.B. Selon les informations dont votre administration dispose, pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, si des infractions à ce décret ont été constatées sur ce chantier T.G.V. de Voroux-Goreux? D'autres cas de ce type ont-ils déjà été relevés à d'autres endroits? Des contacts ont-ils été pris avec la S.N.C.B. à ce sujet ? (*Applaudissements sur les bancs du P.S.C.*)

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Foret.

**M. Foret**, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, chers Collègues, le caractère extrêmement technique de la question posée ainsi que le peu de temps qui m'a été donné afin de préparer une réponse, m'oblige à adresser celle-ci de manière tout à fait provisoire à M. Hiance en lui disant que le problème qu'il évoque est important et justifie la collecte d'un certain nombre de renseignements.

Au reçu de sa question, j'ai immédiatement interrogé les différentes administrations concernées: la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement et la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine. J'ai également interrogé la S.N.C.B. De surcroît, je me devais d'interroger la CILE afin de connaître son argumentaire.

À ce jour, je ne bénéficie, hélas, d'aucune réponse, j'en suis navré. Je ne manquerai pas de faire part de ma position à M. Hiance et de lui fournir par la voie qu'il préfère – question écrite, réponse à un courrier, voire à une question lors d'une prochaine séance – les éléments qui me seront dès lors connus.

Je préfère avoir l'honnêteté de ce genre de réponse plutôt que de baragouiner des choses qui ne satisfieraient pas, à juste titre, l'honorable membre.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. ANTOINE À M. DARAS,**  
**MINISTRE DES TRANSPORTS,**  
**DE LA MOBILITÉ ET DE L'ÉNERGIE,**  
**SUR**  
**«LA PROBLÉMATIQUE DU R.E.R.»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Daras, ministre des

Transports, de la Mobilité et de l'Énergie, sur «la problématique du R.E.R. (Réseau express régional)».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (P.S.C.). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, indiscutablement, le projet du R.E.R. est un élément clé de la politique de mobilité que nous voulons tous, j'imagine, promouvoir dans notre pays, et plus particulièrement au sein de notre Région wallonne en connexion évidemment avec notre capitale Namur et celle de notre pays, Bruxelles.

Cela concerne évidemment un grand nombre de personnes puisqu'une récente étude de la FeBIAC (Fédération belge des industries, de l'automobile et du cycle) indiquait clairement que 7 navetteurs sur 10 se rendent aujourd'hui à leur travail en voiture. Rien que pour la Région bruxelloise, cela concerne près de 300.000 personnes dont 120.000 sont issus de notre Région wallonne.

Aujourd'hui, pour Bruxelles, à l'horizon 2005, si rien ne change en termes de politique et si la tendance constatée ces dernières années se vérifie, 84 % des déplacements entre lieu de travail et domicile devraient s'effectuer en voiture avec en conséquence, bien évidemment, vous l'aurez compris, une augmentation de la durée du déplacement de près de 80 %.

Rien que pour Anvers – je sais que cela ne nous concerne pas, mais c'est intéressant de mentionner ce chiffre – les embouteillages ont coûté 1,6 milliard à la collectivité en 1996 et nous nous attendons, selon les spécialistes, à un montant de 32 milliards en 2010.

Enfin, chiffre important également et significatif, celui de l'évolution des immatriculations de voiture en Belgique. Ces 20 dernières années, les immatriculations ont augmenté – tenez-vous bien – de 70 % ; ce qui démontre évidemment l'encombrement de nos routes, principalement aux heures dites «de pointe».

Rien que sur le plan de l'environnement, l'émission des polluants générés par la circulation routière a gommé une bonne partie des efforts d'assainissement accomplis par l'industrie et le chauffage domestique. Bref, ces quelques chiffres – mais je ne cherchais pas à vous en convaincre, Monsieur le Ministre, vous l'êtes depuis longtemps – démontrent combien la politique de la mobilité est essentielle pour notre pays, notre Région.

Du reste, vous savez que notre groupe, a déposé ce jour une proposition de décret visant à assurer la gratuité des transports, pour les fonctionnaires régionaux et communaux, et visant également à assurer une indemnité de 6 francs au kilomètre pour les fonctionnaires cyclistes. Avec ces deux propositions – comme

d'autres j'imagine –, nous souhaitons contribuer à l'émergence d'une véritable politique de mobilité où les mots céderont rapidement le pas aux actes et aux décisions.

*(M. Dany Smeets, vice-président,  
prend place au fauteuil présidentiel.)*

Pour en revenir au R.E.R., à l'initiative des quatre chefs de groupes – et vous y avez largement pris part, je le reconnais volontiers –, nous avons voté une motion à l'unanimité reprenant et rappelant l'urgence des décisions en matière de mobilité, et donc de ce R.E.R. Je ne veux pas rappeler les termes de cette motion, vous les connaissez comme nous, et nous les partageons.

Mais plus récemment, le Gouvernement wallon, en date du 13 avril, a, semble-t-il, adopté une attitude presque semblable, et le «presque» à tout son poids, j'y reviendrai. D'abord, vous vous êtes indigné des «reculades» de la S.N.C.B. – je vous cite. Si le journaliste a bien transcrit vos propos, vous auriez dit: «*Si on la laisse faire, le R.E.R., ce sera pour 2050.*».

Rejoignant le vœu des parlementaires et de mon groupe, vous avez donc, très légitimement, exigé que les travaux commencent dès 2001, à savoir que les permis de bâtir ainsi que notre porte-parole, M. Mathys, le réclamait, soient accordés à la fin de cette année, craignant, comme vous, que d'autres projets ne l'emportent sur le financement du R.E.R., nous pensons notamment à Schaerbeek-formation et à la desserte de l'aéroport de Zaventem.

Comme vous bien sûr, nous souhaitons qu'on adapte l'offre de transport en commun en quantité et en qualité. Vous avez vous-même cité les six liaisons par heure, quatre pour nord-midi, et deux pour le pôle européen et Zaventem. Mais, et c'est tout le poids du «presque», vous avez encore relevé, si j'ose dire, la barre de nos exigences ou du vœu que le Parlement wallon avait émis, en réclamant que le rayon – et c'est important – de 30 kilomètres qui avait été retenu jusque maintenant pour le R.E.R. soit porté à 60 kilomètres pour atteindre dès lors les villes de Mons, Namur et Charleroi en assurant une connexion rapide et fréquente entre ces villes et la capitale de notre pays, Bruxelles.

Idée indiscutablement pertinente qui amène, évidemment, à coup sûr, un réaménagement complet du montage financier lié à la réalisation du R.E.R. Jusqu'ici on parlait de 65, 70, 80 milliards, il faudra évidemment intégrer l'estimation chiffrée de votre nouvelle demande. Très clairement, avez-vous déjà estimé cette majoration, tant, bien sûr, dans le chef de la S.N.C.B. que dans celui de la Région wallonne,

puisqu'en nous le savons depuis le fameux accord de la CICI (Conférence interministérielle des communications et de l'infrastructure), la Région wallonne doit aussi assumer une part des investissements et donc de son financement lié à ce R.E.R. ?

Deuxième élément, cette révision du réseau du R.E.R. a-t-elle déjà été évoquée au sein de la Conférence interministérielle appelé maintenant la CIMIT (Conférence interministérielle mobilité-infrastructure-télécommunication) et quelle fut la réaction qui a été réservée aux propositions du Gouvernement wallon, en l'occurrence, j'imagine, qu'elles sont dues à votre initiative ?

Enfin, comment a réagi la ministre de tutelle, Mme Durant, à cette révision du réseau R.E.R., sachant que le premier R.E.R., celui de 30 premiers kilomètres avait – et vous l'avez vous-même pointé – déjà été reporté aux calendes grecques ? Est-elle une alliée en la matière ou ne s'est-elle pas encore prononcée ? J'imagine que vous nous apporterez des précisions.

Et puis, il y a celles et ceux qui décideront, c'est-à-dire les membres du conseil d'administration et son directeur général. Quel fut l'accueil que la S.N.C.B. vous a réservé, sachant que nous discutons du prochain plan décennal d'investissement, que celui-ci s'organise en deux périodes, de 2001 à 2006 et puis de 2006 à 2010, avec la crainte évidemment que les investissements flamands ou étiquetés comme tels se réalisent dans la première partie du plan décennal et que les autres, ceux réservés plus particulièrement à la Wallonie, le soient dans la deuxième partie du plan décennal, avec, peut-être entre-temps, une fièvre communautaire qui demanderait une régionalisation, pourquoi pas, des transports en commun ? Ce qui fait que les Flamands auraient leur part et le financement assuré, ce qui ne serait pas notre cas. Or, vous le savez, à propos de ce plan décennal, on parle de 200 milliards mais certains spécialistes avertis indiquent que s'il fallait tout faire, nous serions dans l'ordre de 500 milliards pour les 10 ans de ce plan de la S.N.C.B.

Toutes ces questions ont évidemment leur sens puisqu'en lors du dernier débat que nous avons eu au sein de ce Parlement concernant le R.E.R., vous nous avez précisé – et je vous cite dans l'excellent document que vous nous avez remis – : «*Le groupe de travail de haut niveau*», appelé comme tel, «*doit remettre son rapport pour la fin mai*». Nous sommes maintenant à un mois de cette échéance, la Région wallonne – j'ai fait si je peux me permettre le décalque entre votre réponse, notre motion et l'attitude du Gouvernement wallon – a évolué, je viens de le rappeler, puisqu'en le périmètre est passé de 30 à 60. Est-ce que cette donnée fera bel et bien partie du rap-

port du groupe de haut niveau après toutes les questions concernant Mme Durant ou la S.N.C.B. ?

En outre, vous avez annoncé votre volonté d'initier – et je cite évidemment la presse – «*un bus express Wavre-Bruxelles*» afin, disiez-vous, de compléter l'offre ferroviaire. Nous sommes, là, directement dans les compétences régionales. Il ne s'agit plus pour vous, ni pour le Gouvernement wallon, ni pour nous de solliciter, d'interpeller, de provoquer une réaction du fédéral, ce sont nos compétences. Vous avez été plus loin que ce «bus express Wavre-Bruxelles» en ajoutant : «*D'autres bus devraient idéalement assurer le rabattement des voyageurs*» – quoi de plus normal ceci dit – «*vers les gares R.E.R. et cela dans un rayon de 10 km.*».

Ma deuxième question est évidemment toute simple. Ces éléments entraîneront des dépenses complémentaires. C'est moins le parlementaire qui vous parle ici, qu'un administrateur du TEC Brabant wallon. Nous sommes comme d'autres TEC, à la limite de nos possibilités budgétaires et il est clair que pour nous demain, devoir financer un express rapide – aussi légitime soit-il – Wavre-Bruxelles, amènera des débours complémentaires que nous ne sommes capables, à ce jour, de financer.

Clairement, est-ce que le Gouvernement wallon a déjà approuvé cette offre complémentaire de bus express ou de bus de rabattement, parce que si tel était le cas, j'imagine que vous l'auriez déjà intégré ou vous le feriez, le moment venu, dans la révision du contrat de gestion qui doit intervenir fin de cette année entre la Région, la S.R.W.T. (Société régionale wallonne du transport) et les TEC ? Pouvez-vous nous apporter des précisions complémentaires sur ce sujet, sachant que rien que pour maintenir l'offre de transports au niveau des TEC actuellement, notamment dans ses impératifs de sécurité – il y avait encore une grève aujourd'hui et le TEC Brabant wallon se réunissait sur la même question – il faudra des moyens financiers complémentaires. Pouvez-vous nous apporter quelques premières indications sur le sujet ?

Troisième et dernière question, j'avoue, je vous la joins, Monsieur le Ministre, par correction à ma question telle que vous l'avez reçue par écrit. Si vous n'avez pas de commentaires à ce jour, puisque vous n'avez pas été averti dans les formes requises, j'y reviendrai ; mais je me permets de la relever parce que j'ai découvert le fait ultérieurement au dépôt de ma question – vous avez, semble-t-il, réclamé une ligne ferroviaire reliant l'aéroport de Gosselies avec le réseau existant. Peut-être est-ce la venue d'un nouveau ministre-président !

Agissant ainsi – cela a tout son poids pour nous qui sommes quelques-uns ici très directement impliqués

dans la Commission de l'Économie sur les deux aéroports – vous venez donc, semble-t-il, de prendre une première décision, en tout cas une première orientation, dans le cadre du développement de l'aéroport de Charleroi qui passait par trois décisions, nous a dit le responsable d'IGRETEC (Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques): d'une part, l'allongement de la piste; la deuxième, c'est le contournement au nord par le M.E.T. (Ministère de l'Équipement et des Transports) et la troisième, c'est la connexion ferroviaire.

Est-ce que cette annonce de la volonté du Gouvernement wallon d'assurer une connexion qui, économiquement, se justifie totalement, coïncide, dans votre chef et dans celle du Gouvernement avec une volonté de consolider l'aéroport de Gosselies dans les trois options telles qu'elles nous ont été présentées en Commission de l'Économie ?

Bref, soyez convaincu, Monsieur le Ministre, en conclusion de mon intervention; ce n'est pas une question d'un membre de l'opposition à un membre du Gouvernement. Je pense que sur la mobilité, le vote auquel nous avons tous pris part sur la motion du R.E.R. témoigne bien qu'il y a une volonté commune au sein du Parlement wallon. Je vous sais – je pense – indiscutablement l'allié de cette politique de la mobilité. Mais il est de notre devoir, comme mandataires wallons, de vérifier auprès de vous les échéances, les décisions, les conséquences financières et le caractère opérationnel des options qui sont les vôtres et surtout, au-delà du Parlement wallon, quels sont vos alliés tant au niveau du fédéral qu'au niveau de la S.N.C.B.

Je ne clos pas, loin s'en faut – et d'autres y reviendront, j'imagine – le dossier du R.E.R., mais comme vous avez eu la volonté de consolider l'attitude wallonne, je pense qu'elle méritait aujourd'hui quelques éclaircissements et je vous en remercie par avance.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Daras.

**M. Daras,** ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Énergie. – Monsieur le Président, cher Monsieur Antoine, comme vous êtes impatient et comme je vous comprends !

Comme je vous comprends quand on sait depuis combien de temps on attend effectivement un certain nombre d'investissements en Wallonie.

Il est vrai que dans le cadre des travaux T.G.V., la Flandre, avant nous, a eu l'intelligence et la possibilité géographique aussi de faire mettre les accès ferrés qui relient directement les grandes villes flamandes à Bruxelles, à 4 voies.

Du côté de la Wallonie, la revendication de cette augmentation pour les lignes 124 et 161 date du plan décennal d'investissement de 1991. Nous n'avons pas encore compris à la suite de quel cafouillage, à l'époque, en 1996, lors de l'approbation du plan décennal encore en cours, cet acquis a été abandonné.

Je comprends que, depuis le temps, vous soyez effectivement extrêmement impatient. Je reconnais que le Gouvernement wallon s'est ressaisi en 1998, malheureusement trop tard. On n'a pas pu, à ce moment-là, modifier le plan d'investissement approuvé par le Gouvernement fédéral. En 1996, le résultat est que, neuf ans plus tard, la Région wallonne n'a toujours rien obtenu en la matière.

Aujourd'hui, vous le savez, les quatre ministres de la mobilité – peut-être faudrait-il dire les quatre et demi d'ailleurs, parce qu'à Bruxelles, c'est un peu compliqué – et les quatre sociétés de transport travaillent à l'élaboration d'un accord pour le projet R.E.R. au sein du groupe de travail à haut niveau. Vous m'interrogez sur les alliances et sur l'avis de la ministre fédérale: vous admettez sans doute, Monsieur Antoine, que puisque les discussions se passent entre quatre ministres de quatre niveaux de pouvoir différents et quatre sociétés de transport, il serait tout à fait prématuré et inopportun de parler d'un accord unilatéral de l'un de ces ministres sur les revendications de la Région wallonne.

Les groupes de travail mis en place sont assistés dans leurs travaux par des consultants. Et une cellule administrative a été mise sur pied au niveau fédéral. L'objectif est d'avoir un projet de texte pour l'été. Il est possible effectivement que le timing extrêmement serré que nous avons imposé demande quelques semaines supplémentaires.

Du côté wallon, nous avons composé une délégation regroupant la S.R.W.T., le TEC Brabant wallon et les représentants des ministres des Travaux publics, de la Mobilité et de l'Aménagement du Territoire. Cette délégation est assistée par un groupe de travail inter-administration, lui-même assisté par un expert extérieur.

Le Parlement a pris, dernièrement, la motion que vous avez évoquée, ce qui était très important, ce qui est un soutien extrêmement appréciable pour la position de la Région wallonne au sein de ces négociations. Ce travail jusqu'à présent a abouti également à un positionnement clair et ambitieux du Gouvernement wallon sur le projet R.E.R., positionnement qui a pour objet de définir les objectifs de négociations relatifs à l'offre R.E.R. dans le cadre de l'accord à conclure.

Précision peut-être: la façon dont les choses sont rapportées est parfois un petit peu simplificatrice;

nous n'avons pas en fait demandé que le rayon du R.E.R. soit porté de 30 à 60 km de façon générale. Nous avons demandé que le lien avec les villes de l'aire de coopération dans le S.D.E.R. (Schéma de développement de l'espace régional) – aire de coopération avec Bruxelles – soit complet, complet à quatre voies avec les villes de l'aire de coopération avec Bruxelles, c'est-à-dire, Mons, Charleroi et Namur.

Ceci représente effectivement un investissement supplémentaire mais ce n'est pas un investissement énorme puisqu'il s'agit essentiellement d'un tronçon vers Charleroi. À l'heure actuelle, cette position du Gouvernement, qui est toute récente, n'a pas encore été présentée à la CIMIT. Il y avait une réunion de la CIMIT qui était prévue aujourd'hui, en fait, le 26 avril; elle a été reportée. Oserais-je dire pour des raisons de vacances de certains ministres, mais peu importe, ils y ont bien droit aussi, tout compte fait.

Vous souhaitez qu'on parle de stratégie. Je pense que la meilleure stratégie, c'est celle qu'on n'annonce pas à l'avance. Je ne vais donc pas, aujourd'hui, ici, exposer la stratégie et les contacts que l'on peut avoir avec l'un ou l'autre pour rechercher des alliés.

Avant d'avoir une stratégie, encore faut-il savoir ce que l'on veut. C'est le cas maintenant depuis 15 jours, ce n'est pas très ancien. Il y a un consensus au sein du Gouvernement wallon. Je pense que c'est une chose importante.

Vous m'avez interrogé également à propos des bus, des bus de rabattement, des bus express. Je suis un petit peu surpris puisque dans le texte de votre question tel qu'il m'a été transmis, il n'en était absolument pas question. Je le dis simplement, il n'était absolument pas question du problème des bus dans le texte de votre question.

**M. Antoine** (P.S.C.). – Ce n'est pas mon habitude de vouloir vous piéger. Quand je veux piéger quelqu'un, je l'annonce en général. (*Rumeurs.*)

**M. Daras**, ministre des Transports, de la Mobilité, et de l'Énergie. – Il ne faut jamais annoncer qu'on va piéger quelqu'un.

**M. Antoine** (P.S.C.). – Regardez M. Happart, il est prévenu. Donc, il n'y a pas de problèmes.

**M. Daras**, ministre des Transports, de la Mobilité, et de l'Énergie. – Regardez les résultats pendant dix ans pour la politique ferroviaire.

**M. Antoine** (P.S.C.). – Monsieur Daras, le texte que je vous ai transmis faisait allusion directement aux

décisions et à l'annonce du Gouvernement. Or, le Gouvernement a bel et bien – si j'en crois plusieurs journaux – annoncé l'offre de bus express ou de bus de rabattement, pardonnez-moi de ne pas avoir précisé.

**M. Daras**, ministre des Transports, de la Mobilité, et de l'Énergie. – Nous sommes d'accord, cela fait bien partie de la décision. Vous n'avez pas eu communication de la décision du Gouvernement?

**M. Antoine** (P.S.C.). – Non.

**M. Daras**, ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Énergie. – C'est une chose que je vais vous communiquer, comme cela, vous aurez le texte complet.

**M. Antoine** (P.S.C.). – Vous étiez déjà le ministre que nous préférons, vous êtes le seul à nous transmettre les conférences de presse que vous donnez, et j'en profite, Monsieur le Président de séance: j'invite les autres ministres présents à nous communiquer la nature de leurs décisions. Je crois que c'est toujours plus facile, cela évite de mauvaises questions ou des questions peut-être plus impertinentes.

**M. Daras**, ministre des Transports, de la Mobilité, et de l'Énergie. – Je vous transmettrai le texte complet de la décision, comme cela, ce sera très clair pour vous. Nous n'avons pas, à l'heure actuelle, chiffré le coût. C'est lié au projet R.E.R.; les bus de rabattement n'ont pas de sens sans le projet R.E.R., vous en conviendrez. À l'heure actuelle, le coût n'a pas été chiffré.

J'ajouterai qu'en ce qui concerne la connexion ferroviaire de l'aéroport de Gosselies, vous serez sans doute heureux de savoir qu'en ce qui concerne la politique aéroportuaire, c'est sans doute un des points qui ne fait l'objet d'aucun désaccord au sein du Gouvernement wallon et sur lequel l'accord se fait très facilement. Ce n'est peut-être pas le cas de toutes les dimensions de la politique aéroportuaire. En tout cas, pour relier Brussels South à Bruxelles-Capitale par le rail, il n'y a que l'unanimité au sein du Gouvernement. Cela semble logique tout comme on est heureux du lien T.G.V. pour Bierset. Là-dessus, il n'y a pas de problème.

Je dirais en conclusion, que pour le reste, les discussions ont lieu et auront encore lieu dans les enceintes prévues à cet effet; que les décisions seront prises par les autorités démocratiques et non pas par le conseil d'administration de la S.N.C.B., c'est-à-dire les Gouvernements et, le cas échéant, les Assemblées parlementaires.

**M. le Président.** – Monsieur Antoine, vous voulez répondre ?

**M. Antoine** (P.S.C.). – Monsieur le Président, une courte réplique à l'adresse de M. le Ministre Daras. J'évoquais moi-même la nécessité de poursuivre le débat sur ce dossier. Manifestement sa réponse en atteste. J'imagine que, fin de ce mois ou – lui laissant quelques jours supplémentaires – peut-être vers la mi-juin, nous aurons le rapport final, en tout cas un rapport assez important du groupe de travail de haut niveau. Nous verrons, à ce moment-là, si la volonté – et nous la soutenons, le ministre le sait – de l'actuel Gouvernement wallon de faire avancer ce R.E.R. dans tous les éléments qu'il vient de citer, se vérifiera ou pas.

Nous serons évidemment attentifs à l'impact wallon, notamment en ce qui concerne les bus express et les bus de rabattement plus les aménagements dits d'intermodalité. J'espère que le ministre de son côté, que cela soit par courrier ou en Commission, nous tiendra fidèlement au courant de l'évolution de ce dossier. Parce que, il y va des intérêts vitaux de la Wallonie, sachant que jusqu'à présent – et je le reconnais bien volontiers – le Gouvernement au niveau fédéral ne modifie malheureusement pas son attitude par rapport aux précédents quels que soient les atlagés au pouvoir. Les dossiers flamands avancent plus vite que les nôtres !

La crainte est grande de voir, le moment venu, une revendication flamande de régionaliser les transports en commun, nous laissant alors seuls devant nos investissements pendant que nous, nous aurons financé les leurs, ce qui serait particulièrement dommageable.

**QUESTION ORALE**  
**DE M. ANTOINE À M. HAPPART,**  
**MINISTRE DE L'AGRICULTURE**  
**ET DE LA RURALITÉ,**  
**SUR**  
**«L'ACCORD DE RÉGIONALISATION**  
**DE L'AGRICULTURE»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Happart, ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur «l'accord de régionalisation de l'agriculture».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (P.S.C.). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, d'emblée, à l'instar de mon collègue, mon estimé collègue, M. Albert Liénard qui interrogeait, Monsieur le Ministre, votre

collègue de l'Économie concernant le commerce extérieur, j'espère avoir plus de chance que lui dans la réponse et surtout, dans le ton de la réponse, ton qui, tout à l'heure, était un peu belliqueux, de manière tout à fait injustifiée.

Du reste, M. Kubla répondant à M. Liénard a dit: «Rassurez-vous, M. Happart sera beaucoup plus loquace que moi puisque lui» – et je le cite – «s'est précipité pour faire un commentaire relativement élogieux de l'accord intervenu tandis que pour le commerce extérieur, moi, je n'en ai guère fait sinon à brûle-pourpoint». Et je le cite dans sa réponse au ministre Liénard.

Bref, c'est notre rendez-vous bimensuel, Monsieur le Ministre, pour l'agriculture cette fois-ci, régionalisée, en tout cas tel que cela a été annoncé.

D'abord, le contexte.

Contre toute attente – convenons-en – et en parfaite contradiction avec le cadre établi par la création de la CoReE (Conférence sur la réforme de l'État), un accord sur la régionalisation de l'agriculture et du commerce extérieur est intervenu dans la nuit du 4 au 5 avril dernier. C'était à la CoReE, semble-t-il, que devaient se nouer les négociations. J'entends encore M. Cheron, excellent collègue, dire combien il allait plaider au sein de la CoReE pour un éventuel échange régionalisation de l'agriculture, refinancement des communes.

Ce ne fut pas à la CoReE que l'accord est intervenu, mais directement – comme par le bon vieux temps – au sein du Gouvernement fédéral. Et si on en croit la presse – nous n'y étions pas – il y a eu quelques éclats de voix semble-t-il. On peut le comprendre quand on voit le résultat final relativement désastreux pour la Région wallonne dans ces deux dossiers.

On connaît les circonstances difficiles qui ont entouré cette décision. Clairement – le journal *Le Soir* l'a parfaitement évoqué, me semble-t-il – cet accord a été guidé par des considérations politiques. Vous ne serez pas étonné d'entendre un Social-chrétien dénoncer l'effacement – le mot est faible – des partis francophones de la majorité face aux revendications flamandes, d'autant que sur ces deux dossiers, ils n'ont rien obtenu en contrepartie. Même s'il fallait céder ces deux compétences, pour le moins, il y avait encore un prix. Loin de vouloir protéger le fédéralisme d'union auquel nous croyons, que nous voulons soutenir, nous avons le sentiment, Monsieur le Ministre, que la majorité a bradé son attitude qu'elle avait voulue ferme à la veille des élections. J'entends encore M. Michel parler de la fermeté du front des Francophones. Aujourd'hui, il est largement lésardé.

Je ne citerai qu'une personne qui n'est pas suspecte en la matière, M. Jean-Pierre Champagne qui ironisait

en disant, belle formule: «*Il fallait donner de l'avoine à la Volksunie.*». De l'avoine, Monsieur le Ministre, ils en ont reçu plusieurs remorques si on en croit le contenu de l'accord.

Cette décision précipitée pose également des questions quant à sa forme. En aucune manière les avis des représentants du monde agricole n'ont été suivis, ni même – ce qui est pire encore – sollicités. C'est d'autant plus regrettable que l'Agro-Front avait présenté des suggestions cohérentes et constructives, de nature à satisfaire toutes les parties concernées par ce débat institutionnel.

Nous n'étions pas pour un gel absolu de la question, vous le savez. Nous croyons aussi qu'il y avait des réaménagements à organiser. Le document qu'avait initié l'Agro-Front coïncidait relativement bien, je dois bien l'avouer, avec les thèses sociales-chrétiennes.

Le rappel sur le nouveau partage des compétences.

Sur le fond, cet accord devrait voir l'émergence d'une agriculture pleinement wallonne à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. En dehors des quotas et des prix, les Wallons seront donc libres de déterminer leur propre politique agricole. Mais à vrai dire, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, ancien agriculteur, rien n'est moins sûr.

**M. Happart**, ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Toujours agriculteur !

**M. Antoine** (P.S.C.). – Toujours agriculteur. Nous avons au moins une chose en commun tous les deux, c'est que nous avons un tracteur.

**M. Happart**, ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Oui, mais moi au moins, je sais le conduire !

**M. Antoine** (P.S.C.). – Moi aussi! En effet, comment pourra-t-on assurer la gestion de la politique agricole au niveau régional, quand, dans le même temps, on maintient dans la sphère fédérale, le véritable pivot que constitue la politique des prix et des revenus? Il y a, là, Monsieur le Ministre, une plage d'incertitude portant sur un point essentiel de la politique agricole.

Quelles précisions pouvez-vous nous apporter à ce sujet ?

Par ailleurs, le pouvoir fédéral devrait conserver tout ce qui relève de la Santé publique, en ce compris les normes et leur contrôle. Mais les départements concernés au sein du Ministère fédéral de l'Agriculture sont déjà visés par la réorganisation relative à la mise en place de l'Agence fédérale pour la sécurité

alimentaire. Quelle sera l'issue de cette superposition de réformes où, dans deux décisions, on vise les mêmes départements? Pour le paradoxe, comment comprendre que le Centre d'économie agricole dont nous aurions besoin – pour ceux qui croient à votre accord – soit versé au niveau de la santé alors qu'il est très directement lié à l'économie? Paradoxe complémentaire de l'accord au niveau fédéral.

Troisième élément, après la forme et le fond, la représentation belge au sein des instances internationales.

À peu de choses près, je pourrais entonner le même refrain qu'Albert Liénard à propos du Commerce extérieur, mais c'est évidemment beaucoup plus dommageable encore au niveau de l'agriculture.

La représentation belge au sein de ces instances est fondamentalement revue. La traduction des positions des Régions sera désormais, semble-t-il, assurée par un secrétaire d'État fédéral aux Affaires étrangères, agissant, – et je vous cite – «*comme le notaire des Régions*». Par détachement, des fonctionnaires issus des Régions devront appuyer la prise de décision au niveau européen.

Il est clair, Monsieur le Ministre, que les conséquences d'un tel remaniement sont loin d'être négligeables. En effet, nous le savons, l'agriculture est le seul domaine où existe, depuis bientôt 40 ans, une véritable politique agricole européenne intégrée. D'une complexité rarement égalée, les dossiers agricoles européens requièrent un suivi régulier et des connaissances techniques pointues, incompatibles avec une assistance administrative minimaliste autour d'un secrétaire d'État. On lui laisse, je crois, de quoi faire fonctionner son cabinet, mais sans avoir une administration forte, ce qui était le cas aujourd'hui.

Par ailleurs, en l'absence d'un arbitre clairement identifié, les blocages seront légion et nous le craignons. L'équivalence des normes – pour ne parler que de cela – étant la règle dans notre pays, rien n'empêchera, en Belgique, chaque Région d'exprimer son propre point de vue, avec un risque réel de conflits d'intérêts. Quelles seront alors la place et la perception de ce secrétaire d'État accompagné de deux assesseurs, un Wallon et un Flamand, se rendant à l'Europe devant 14 autres délégations? Nous savons combien les discussions seront âpres quant à la réforme de la Politique agricole commune, quant à l'ouverture sur les PECO (Pays d'Europe centrale et orientale). Comment voulez-vous que la Belgique se fasse encore entendre? Comment voulez-vous que les intérêts des agriculteurs wallons notamment, soient valorisés lorsque nous aurons un triangle complètement démantelé, un secrétaire d'État et deux assesseurs ?

Ce n'est jamais le notaire qui négocie, il ne fait qu'acter! Si les parties cocontractantes ne sont pas d'accord, il n'y a évidemment aucun acte qui est posé. Cette solution absurde, selon nous, risque de s'avérer impraticable et d'affecter dès lors notre image et notre efficacité au moment de défendre les positions belges au niveau européen.

Quatrièmement, les modalités de financement. En théorie, le transfert du budget issu du département fédéral serait calculé au départ de ce qu'on a appelé la «photographie» sur cinq ans de ce qui a été confié aux Régions. Mais dans la pratique, deux questions cruciales restent en suspens, à ce point crucial vous le savez que le monde agricole wallon se mobilise aujourd'hui contre ces décisions: quels seront les montants? Avec quelle clé de répartition?

Monsieur le Ministre, vous déclariez récemment – je vous cite et cela augure déjà de ce qui va se passer dans quelques mois –: «*Dans ce cadre, Flamands et Wallons feront jouer à plein leurs exigences et viseront à récupérer le maximum d'avantages structurels et de moyens.*». Autrement dit, M. José Happart est déjà sur le ring, les gants à la main, prêt à en découdre avec son partenaire flamand sans qu'il n'y ait une cohésion minimale en matière agricole au sein de ce pays.

Considérant, en outre – je vous renvoie ici aux derniers chiffres de l'Institut économique agricole – l'évolution divergente des revenus agricoles au nord et au sud du pays – vous savez comme moi que le nord est pour le moment en recul alors que l'agriculture wallonne est en train de se redresser malgré l'effet dioxine – il est un fait que de nouvelles négociations pour le partage de la manne fédérale ne feront qu'envenimer les relations belgo-belges avec des tensions politiques en perspective.

(M. Collignon, président,  
reprend place au fauteuil présidentiel.)

Du reste, Monsieur le Ministre, la proposition de créer un cadre financier provisoire témoigne, d'ailleurs, des incertitudes qui entourent encore la dotation fédérale aux deux Régions. Pour faire bref, quel est votre accord? On régionalise, M. José Happart est heureux, il vient d'atteindre – c'est ce que vous avez dit – le but de sa vie, l'agriculture est désormais wallonne. (*Rumeurs.*)

Sur le plan politique bien sûr! Mais quant aux moyens, quant au carburant sur lequel il pourra compter dans le réservoir de sa voiture, là, on lui dit, Monsieur le Ministre, revenez plus tard et venez à la CoReE en discuter. C'est évidemment tout le paradoxe de ce total faux accord et de cette avoine à la Volks-

nie sans que nous n'ayons et que vous n'ayez votre blé, si je voulais paraphraser encore M. Champagne.

Après la forme, le fond, notre capacité à être représentés, les moyens financiers j'en viens maintenant aux moyens humains.

À ce jour, l'affectation des fonctionnaires du Ministère fédéral de l'Agriculture reste une totale inconnue. La régionalisation concernera-t-elle l'ensemble du personnel? Je vous rappelle qu'il s'agit quand même de quelque 1.700 agents. Ou, au contraire, une cellule de coordination ou une partie des agents, notamment ceux qui seraient transférés à l'Agence fédérale pour la sécurité alimentaire sera-t-elle retenue? On n'en sait encore rien aujourd'hui, cela est renvoyé à plus tard.

Avec le paradoxe, Monsieur le Ministre, que des centres de recherche – je pense à celui de Gembloux, celui de Gand – qui travaillaient pour l'ensemble du pays – chacun s'étant spécialisé – seront demain régionalisés. Gembloux wallon, Gand flamand, et tant pis pour les services que Gand rendait à la Wallonie, et *vice-versa*. Que dire – mais cela est un problème plus différent encore – du Jardin botanique?

Bref, là aussi, la précipitation, la volonté, disait peut-être avec raison le journal *Le Soir*, d'honorer un accord secret intervenu en décembre où pour contenter la Volksunie face au courroux qui était le sien dans l'accord de refinancement des Communautés, on avait glissé un accord secret derrière une bûche de Noël. Rassurez-vous, Noël au balcon et Pâques au tison pour les Francophones, c'est manifestement le cas dans le domaine de l'Agriculture et du Commerce extérieur. Et encore, si nous avions été au balcon à Noël, nous aurions pu nous en féliciter mais, tout le monde sait combien, là aussi, ce fut un accord particulièrement préjudiciable pour les Francophones.

Sixième élément, *quid* de la poursuite de la gestion de la Politique agricole commune (PAC)? Dans l'état actuel des choses, les Régions, vous en conviendrez avec moi, n'ont ni les moyens humains ni les moyens matériels d'assumer la gestion de la PAC. Or, la bonne exécution des tâches qui y sont liées est capitale pour les agriculteurs. Nous en avons parlé récemment à l'inauguration d'une très belle place dans ma commune, c'est le problème de la liquidation des primes européennes qui connaissent déjà un certain retard. Qu'en sera-t-il demain lorsque nous serons totalement responsables de l'ensemble de cette politique et pas uniquement de celle qui relève de notre compétence jusqu'à présent? Je crains que les agriculteurs n'en paient là aussi le prix.

Tout à l'heure, j'ai abondamment cité la presse, deux quotidiens j'ai cité M. Champagne. Excepté votre voix et des voix flamandes, personne ne s'est vraiment réjoui de cet accord. Personne ne le souhai-

taut. Il nous a pratiquement été imposé et les éclats de voix qui ont résonné au-delà du sérail du Gouvernement fédéral, attestent bien que cet accord ne fut ni simple ni probablement intéressant pour le monde francophone.

En conclusion, j'évoquerai, Monsieur le Président – je connais votre humour à la tribune – une citation peut-être un peu curieuse mais qui résume bien ce dossier, c'est celle d'une délicieuse émission de la R.T.B.F.-radio «La semaine infernale». Parce que «La semaine infernale», tenez-vous bien, s'est préoccupée – ce qui démontre bien l'intérêt du dossier – de cette régionalisation de la PAC. C'est M. Pierre Kroll qui a eu cette sentence, me semble-t-il, tout à fait justifiée...

**M. le Président.** – Je l'ai écouté, Monsieur Antoine.

**M. Antoine** (P.S.C.). – Il disait: «*Lorsque José Happart est content, et que les Flamands sont contents, il y en a manifestement un des deux qui n'a pas tout compris.*».

Alors aujourd'hui, Monsieur le Ministre, est-ce José Happart qui n'a pas compris ou est-ce les Flamands qui n'ont pas compris? À lire et à étudier ce dossier, cette fois-ci, j'ai le sentiment que vous vous êtes trompé. (*Applaudissements sur les bancs du P.S.C.*)

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Happart qui va vous expliquer ce que vous ne comprenez pas. (*Rumeurs.*)

**M. Happart**, ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Président, forcément, Monsieur Antoine, chacun a les références qu'il souhaite, et pour ma part, j'aime beaucoup Kroll, mais heureusement pour nous, il n'a pas toujours raison. Loin s'en faut.

Et c'est vrai que je me suis réjoui et que j'ai marqué un enthousiasme non feint face à cette décision de régionalisation de l'agriculture. Et à vous écouter, Monsieur Antoine, vous avez fait un panégyrique extensif de tout le mal que nous a cédé le précédent Gouvernement en matière d'agriculture.

Aujourd'hui, on se débat dans un déséquilibre de l'ordre de 80 à 20 %, 80 % des dépenses et de personnel du Ministère fédéral de l'Agriculture flamand au service de la Flandre, et 20 % au service de la Wallonie. Et en général, ce rapport-là est encore pire puisque la plupart des dirigeants du Ministère fédéral de l'Agriculture, dans les postes, en tout cas, où on

exerce la direction, sont réservés exclusivement aux Flamands.

Et je viens de m'enquérir, quand même, afin de savoir quelles étaient les masses budgétaires et les masses humaines qui seraient réellement destinées à la régionalisation. L'agriculture, c'est 55 % du territoire wallon et 45 % pour la Flandre, avec un rapport de forces tout à fait inversé.

Le P.S.C. avec le Boerenbond qui a été, depuis la guerre, tellement souvent présent à la direction des Ministères de l'Agriculture, tant fédéral que régional, sont quand même mal placés pour m'expliquer tout ce qui a été mal fait.

C'est vrai que le défi est de taille, mais ce n'est quand même pas cela qui va m'impressionner, pas plus, d'ailleurs, que votre analyse acerbe de ces positions, de ces décisions du Gouvernement fédéral. Vraisemblablement, vous n'avez que cette tribune parlementaire pour vous exprimer, n'est-ce pas? Donc, où iriez-vous attaquer le fédéral, si ce n'est ici, devant le Parlement wallon?

En tout cas, j'estime que je vais avoir la chance de faire une évaluation concrète et j'espère – et je n'en suis pas du tout certain – que l'Administration fédérale de l'Agriculture va jouer franc jeu, qu'elle va enfin, vraiment ouvrir les comptes de façon à ce que l'on puisse se rendre compte, concrètement, du déséquilibre énorme qu'il y a en termes d'exercice de cette gestion de l'agriculture.

Vous avez dit que c'était de l'avoine pour la Volksunie. L'accord...

**M. Antoine** (P.S.C.). – M. Champagne, pas moi!

**M. Happart**, ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Vous reprenez la citation à votre compte, donc je la prends, moi, comme si elle venait de vous également et je vais vous donner la réponse. La régionalisation de l'agriculture, c'est du sucre pour la Wallonie.

C'est du sucre, qui va nous donner accès à toutes les gâteries, pas seulement financières, mais surtout de l'esprit, où nous allons enfin pouvoir nous occuper réellement de l'avenir de notre agriculture de la Région wallonne.

Vous avez parlé de la santé publique, mais le précédent Gouvernement, mettant sur pied cette Agence fédérale de sécurité alimentaire avant la dissolution des chambres, a mis au monde un bébé qu'il ne sait pas gérer. Mais cela, je l'avais déjà dénoncé à l'époque, connaissant particulièrement bien le secteur, et j'avais dit que c'est impossible de gérer cette Agence de sécurité alimentaire, parce qu'on n'a pas

mis en œuvre les moyens pour organiser cette agence d'une façon concrète.

Et aujourd'hui, je constate – comme vous, je suppose – à travers les médias, la bagarre entre M. Gabriëls et Mme Aelvoet, notamment sur la répartition des agents vétérinaires qui doivent quitter l'Agriculture pour aller à l'Agence de la sécurité alimentaire et sur l'organisation des contrôles qui doivent être faits au niveau des organismes de commerce ou de transformation. On vit dans une situation qui est difficilement extricable, tout cela, parce qu'on n'a pas voulu, non plus, écouter à l'époque les quelques conseils que j'avais modestement suggérés dans le cadre de ma connaissance sur les sujets de sécurité alimentaire.

Je crois que l'Europe est un secteur que je connais particulièrement bien. J'ai, comme vous le savez, siégé pendant quinze ans au Parlement européen et je me suis occupé, pendant quinze ans, de la Commission de l'Agriculture du Parlement européen. Ceci dit en passant, il n'y a d'ailleurs plus aucun député wallon au Parlement européen qui s'occupe de l'agriculture depuis que le dernier socialiste qui s'en occupait a quitté ce Parlement européen. Et on se rend compte que, lors des campagnes électorales, alors que l'on entend votre famille politique se faire le chantre de la défense des intérêts des agriculteurs, elle ne juge pas utile d'assumer jusqu'au bout ce discours en envoyant un député européen pour s'occuper de l'agriculture à l'endroit où ça se décide, Monsieur Antoine. Vous avez raison.

Aujourd'hui, l'agriculture, les revenus des agriculteurs se décident beaucoup plus au niveau de l'Europe qu'au niveau des différents États. C'est la seule politique qui est intégrée au niveau européen.

Et je suis, pour ma part, très à l'aise lorsque je suis invité au Conseil des ministres européens. J'ai participé, la semaine dernière, à Luxembourg, au deuxième Conseil des ministres européens de l'Agriculture auquel j'étais invité, et je suis chaque fois présent. Que Mme Dua n'y soit pas présente, c'est son choix, c'est son problème, mais moi, j'y suis et c'est vrai que je n'ai pas encore le droit à la parole, mais j'écoute, je m'informe et je constate ce qui se passe. C'est toujours amusant de voir d'une part, les débats au Parlement européen et puis, de voir, ce que j'appelle, la réalité des débats à l'intérieur du Conseil des ministres.

Et j'apprends. C'est un écolage, qui pourra m'être très utile, d'aventure, lorsque la Belgique présidera, pendant six mois, les destinées de l'Europe en termes de la présidence du Conseil des ministres européens. J'ose espérer que nous pourrons, à tour de rôle, Mme Dua et moi, présider les Conseils de l'Agriculture

européens. Je m'en réjouis déjà, parce que, pour ma part, je n'ai pas de complexes. Je sais que le combat sera difficile. Et alors? De toute façon, être moins bien défendus que par les Flamands qui nous y défendent depuis de très très nombreuses années, ce sera quand même difficile.

Donc, pour moi, la voie est royale. Elle est complètement ouverte. Je vais pouvoir vraiment y travailler et grignoter, progressivement, tout le retard qui est le nôtre.

Pour le reste, vos détails, vos questions ultra-précises, vous savez que je n'en ai pas la réponse, puisque ce sont des questions qu'il faudrait, à l'heure actuelle, poser aux négociateurs fédéraux qui s'occupent de la CoReE. Et dans ce type d'accords, dans ce type de négociations, il y a des accords en bloc au niveau des partis, au niveau des négociateurs; pour la deuxième phase, à savoir les négociations des détails, par exemple, répartition des budgets, des compétences, des transferts du personnel humain, c'est toujours un débat qui se passe ultérieurement. C'est ce que j'attends lorsque je parle de franche collaboration de la part de l'Administration fédérale. C'est ce que j'espère avoir.

Voilà, Monsieur le Président, voilà, Monsieur Antoine, ce que je voulais vous dire en réponse. Je sais qu'elle ne vous satisfait pas, mais j'en garde un peu pour les prochaines semaines et pour les prochains mois. On ne va pas s'arrêter sur une telle matière après une seule semaine. Pour ma part, je fais confiance à cette Administration de la Région wallonne, la D.G.A. (Direction générale de l'Agriculture), que je commence à découvrir et je fais également confiance au Parlement wallon pour m'aider à mettre en place les meilleures structures possibles pour l'avenir bénéfique et enthousiaste de l'agriculture de la Région wallonne.

**M. le Président.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (P.S.C.). – Monsieur le Président, la réponse du ministre Happart me laisse évidemment totalement perplexe parce qu'elle est émaillée d'un grand nombre de paradoxes.

D'abord, pour son information, parce que comme il le répète à chaque fois, je suis obligé de lui répéter, P.S.C. et Boerenbond, ce sont deux mondes différents. Je n'ai pas connu un seul parlementaire qui soit social-chrétien, membre de cette organisation flamande. Pour moi, les deux syndicats agricoles, sont les U.P.A. (Unions professionnelles agricoles), l'Alliance. Je vous l'apprends peut-être.

Vous savez, je n'ai pas à rougir de la gestion agricole du P.S.C.. Sous l'égide de M. Collignon, à l'époque ministre-président, M. Lutgen avait, avec son accord, du reste, augmenté les crédits de 50 %, preuve que l'agriculture, Monsieur le Ministre – pardonnez-moi – ne vous a pas attendu, au niveau wallon, pour connaître un essor réel depuis 1995.

Ça, c'est pour la correction historique de tous ceux qui nous liront dans dix ou quinze ans, qui liront nos rapports et nos échanges.

**M. Happart**, ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Alors, joutez quand même que lors du précédent exercice budgétaire, on a sous-dépensé de l'ordre de 30 %. Heureusement que mon Administration a été attentive et qu'on a pu sauver quelques millions. Faute de quoi ...

**M. Antoine** (P.S.C.). – Je ne vous ferai pas le procès d'avoir augmenté vos crédits d'engagement, sans avoir l'équivalent des crédits d'ordonnancement.

C'est curieux sur le plan de la politique budgétaire, mais bref, nous ne sommes pas là pour en parler aujourd'hui. À chacun sa méthode. Les promesses ou les réalités.

Mais revenons à vos paradoxes, parce qu'ils sont nombreux. D'abord, vous nous dites: *«L'agriculture fédérale était essentiellement flamande. Regardez, 80 à 20 %, alors que la superficie (...)»*, Monsieur le Ministre, ne faites pas injure à la statistique agricole. Vous savez, comme moi, combien il y a d'agriculteurs en Flandre et combien il y a d'agriculteurs en Wallonie. Ce ne sont pas les mêmes agricultures. C'est différent sur leur superficie. Donc, vous ne pouvez pas prendre ce critère-là comme un critère absolu de la partition. Ce n'est évidemment intellectuellement pas tenable, vous en conviendrez avec moi.

Deux, vous dites: *«Mais la masse budgétaire est largement flamande.»*. Mais, imaginons que vous soyez dans le vrai. Alors, comment cautionner, dans votre chef, l'accord intervenu au fédéral, la photographie de cinq ans, au terme duquel toute somme qui a été dépensée en moyenne sur les cinq dernières années retournera en Flandre. Donc, vous avez, vous, consciemment, à notre différence – nous ne partageons pas cette thèse-là – cautionné la politique des cinq dernières années.

Alors, c'est curieux de voir un José Happart aujourd'hui dénoncer la pratique des cinq dernières années et le même José Happart, dans la presse, se réjouir de l'accord intervenu au fédéral. Je vous avais connu plus pugnace, il y a quelques années, mais peut-être est-ce le poids de la responsabilité ministérielle.

Alors, troisième élément, vous nous dites: *«Regardez comme ça ne fonctionne pas, je vous l'avais dit, l'Agence de la sécurité alimentaire.»*. Convenez que, dès les premières heures, au sein de ce Parlement, nous l'avons dénoncée, et que M. Kubla, lui, est venu dire, avec M. Foret: *«Attendez»*, je me rappelle des auditions en Commission, *«ce sera différent.»*. Je reconnais avec vous que vous n'étiez pas de son avis. Et nous étions du vôtre.

Mais venir dire que ça ne fonctionne pas parce que c'est flamand et wallon, c'est faux. Vous l'avez vous-même dit. C'est parce qu'il s'agit de M. Gabriëls et de Mme Aelvoet. Ce sont tous les deux des Flamands. Quel est le problème? Il y a une sensibilité écologiste marquée d'un côté et une sensibilité «classes moyennes» marquée de l'autre. C'est là le problème. Vous le savez comme moi. Et vous soutenez ces deux ministres: je n'ai pas encore entendu M. Happart venir dire – et Dieu sait s'il peut faire fort dans certaines déclarations –: *«Amis parlementaires fédéraux, ne soutenez plus Aelvoet ou Gabriëls.»*. Je ne l'ai jamais entendu. Et vous pourriez le faire, puisque vous avez l'avantage, par rapport à nous, d'avoir un Jean-Marie Happart qui pourrait agir et venir le dénoncer. Je ne l'ai pas entendu non plus. Troisième paradoxe.

Quatrième paradoxe, vous dites: *«Tout se passe au niveau européen et regardez ce mauvais P.S.C. qui n'a même plus envoyé un parlementaire.»* et dans le même temps, vous ajoutez: *«Arrivé à Luxembourg, j'ai vérifié, là où se prenaient les décisions. Le Parlement, on parlait; à Luxembourg, au Conseil des ministres, on décide.»*. Donc, l'essentiel, c'est d'être là où on décide les choses, Monsieur le Ministre. Vous l'avez vous-même compris en abandonnant votre mandat parlementaire pour devenir ministre. C'est ce que vous souhaitiez. Vous ne pouvez pas nous faire le reproche de ne plus être présents à un endroit où on ne décide pas.

Mais bref, au niveau européen, là où on décide, quel sera, demain – malgré toute l'énergie qui est la vôtre et votre talent, je ne le conteste pas – votre poids, à vous, d'une Région de 3,2 millions habitants face à 14 autres pays, et demain, surtout, face à l'extension de l'Union européenne vis-à-vis des pays de l'Est? Votre poids sera dérisoire, d'autant plus dérisoire que lorsque vous arriverez avec votre vélo, vous aurez votre collègue flamand qui aura troué votre pneu arrière. Comment pouvez-vous espérer gagner une victoire un jour ...

**M. Happart**, ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Le Luxembourg a la voix d'un état avec 450.000 habitants.

**M. Antoine** (P.S.C.). – Oui, mais la différence entre le Luxembourg et nous, c'est qu'il ne parle pas à trois voix. Eux ne connaissent que la mono. Mais grâce à vous, ce sera la stéréo. Il y aura une onde flamande et une onde wallonne avec, peut-être de temps en temps, une onde bruxelloise. Comment voulez-vous gagner, comment pouvez-vous espérer gagner, faire entendre notre voix face à la mondialisation, aux accords de l'O.M.C. (Organisation mondiale du commerce), à la défense de l'agricole commune et à l'extension de l'Union européenne, vous, tout seul, au nom de 3,2 millions habitants ?

Vraiment, Monsieur Happort, vous m'étonnerez toujours, quand vous prenez comme renfort intellectuel ...

**M. Happort**, ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – J'en suis capable.

**M. Antoine** (P.S.C.). – ... le paradoxe.

Et alors, pour conclure – mais j'avoue que vous m'aviez annoncé cela lors d'inauguration dans ma commune – vous m'avez dit, en boutade: *«Posez des questions, moi, j'ai la technique, je ne vous réponds pas. Mes autres collègues ministres n'ont toujours pas compris, ils essaient de vous répondre. Moi, trois phrases et comme ça, rendez-vous la prochaine fois.»*. Vous avez la correction de le reconnaître. Je ne suis pas sûr que ce soit de la plus grande élégance sur le plan du Parlement, mais bref, c'est la technique que vous utilisez.

Et vous dites: *«Je n'ai pas de réponse à vos questions.»*. Vous m'étonnez. À la CoReE, Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon a ses représentants. Ce n'est pas une commission interparlementaire. C'est une commission dans laquelle se retrouvent des représentants de parti – nous y sommes à ce titre – des représentants du Parlement, mais également des gouvernements. Or, vous qui vous faites fort de gagner contre 14 pays européens, face aux pays de l'Est, vous ne seriez même pas capable d'apporter quelques précisions face aux débats qui vont se nouer à la CoReE.

Vous devez bien constater que les paradoxes que vous avez aujourd'hui défendus, n'accréditent pas votre thèse, ni la mine réjouie que vous avez arborée. Et vous qui parliez du Boerenbond – j'en terminerai par là – vous avez été un talentueux représentant des U.P.A., lorsque vous étiez le président de son organisation de jeunesse. Mais aujourd'hui, Monsieur Happort, c'est ce même syndicat, auquel vous avez appartenu, qui vous condamne.

**M. Happort**, ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Vous êtes un journal en retard !

**M. Antoine** (P.S.C.). – Qui vous condamne.

**M. Happort**, ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Vous êtes un journal en retard.

**M. Antoine** (P.S.C.). – Non.

**M. Happort**, ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Vous avez vu comme ils sont d'accord avec moi.

**M. le Président**. – Je voudrais que l'incident soit clos. Vous dépassez le temps de parole.

**M. Antoine** (P.S.C.). – Monsieur le Président, je reconnais bien votre sagesse et je vous promets que dans la complicité qui nous unit, M. Happort et moi, nous nous retrouverons devant vous encore pour en découdre, j'espère pour le bien-être de l'agriculture wallonne.

**QUESTION ORALE**  
**DE Mme BERTOUILLE À M. DETIENNE,**  
**MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES**  
**ET DE LA SANTÉ,**  
**SUR**  
**«LE SUIVI POST-TRAUMATIQUE**  
**DES PERSONNES VICTIMES**  
**DE CATASTROPHES**  
**OU DE CIRCONSTANCES TRAUMATISANTES**  
**EN RÉGION WALLONNE**  
**ET LES POSSIBILITÉS DE RÉPONSES**  
**À SYSTÉMATISER»**

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bertouille à M. Detienne, ministre des Affaires sociales et de la Santé, sur «le suivi post-traumatique des personnes victimes de catastrophes ou de circonstances traumatisantes en Région wallonne et les possibilités de réponses à systématiser».

La parole est à Mme Bertouille pour poser sa question.

**Mme Bertouille** (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Monsieur le Président, depuis quelques années et étant donné les circonstances dramatiques que nous avons vécues, le sort réservé aux victimes a connu une évolution dans notre pays, une évolution positive. Différents niveaux de pouvoir sont concernés, bien sûr, Monsieur le Ministre. Au niveau fédéral, le ministre de la Justice, par le biais de la loi Franchimont et le Ministère de l'Intérieur, par le biais des contrats de sécurité

et des bureaux d'assistance aux victimes notamment mis sur pied par les services de police,

Il s'agit là uniquement d'aide aux victimes d'actes intentionnels.

La Communauté française reste compétente, quant à elle, pour l'aide sociale aux justiciables. Et vous avez récemment dit dans une note d'orientation, Monsieur le Ministre, que la Région wallonne est compétente pour tout autre type d'aide sociale.

Depuis le décret II de juillet 1993, la Région wallonne exerce, en effet, les compétences relatives à l'aide sociale en général. Celle-ci est soit dispensée par les C.P.A.S. (Centres publics d'aide sociale), soit par des organismes associatifs agréés et subventionnés par la Région.

Si j'ai brossé ce tableau, ce contexte institutionnel, c'est pour mieux aborder, en fait, le fond de ma question orale. Elle concerne la politique que le Gouvernement wallon pourrait mettre en œuvre dans le cadre du soutien psychologique des personnes victimes d'événements traumatisants.

Si le soutien des victimes d'actes intentionnels, comme je l'ai dit, s'organise maintenant de manière tout à fait structurée dans notre pays, on ne peut pas dire la même chose en ce qui concerne le soutien psychologique des victimes d'événements traumatisants.

Or, on ne peut pas nier, Monsieur le Ministre, qu'il existe un réel besoin, et les réponses sont parfois apportées, mais pas de façon systématique ni structurée.

Des situations dramatiques vécues par certains requièrent pourtant un soutien psychologique post-traumatique. Citons par exemple, les victimes d'accidents de la route ou les familles de ces victimes lors de la mort violente de proches, les personnes dont les proches sont hospitalisés suite à des accidents graves et qui ont subi un choc traumatisant important, les proches de personnes qui mettent fin à leur vie, les parents d'enfants accidentés sur la route, les victimes de catastrophes naturelles etc. Pensons aussi, par exemple, aux professionnels de l'urgence qui interviennent dans des conditions toujours difficiles et stressantes, et sur lesquels, évidemment, la pression psychologique est intense. Si elle n'est pas gérée, elle peut avoir des conséquences importantes.

Il y a aussi une demande de formation, émanant des entreprises, pour les membres de leur service de protection des travailleurs, de même que de la part des acteurs locaux amenés à intervenir en urgence. Ils ne sont pas toujours formés au soutien psychologique. Or, vous savez très bien, Monsieur le Ministre, que cela ne s'improvise pas. Il faut que les personnes soient formées afin d'aider les victimes d'événements

traumatisants, afin de faire face, de façon adéquate, à leurs demandes.

Ces situations où le soutien psychologique est nécessaire existent donc bien. Les pays anglo-saxons tels que le Canada sont bien avancés dans ce domaine-là, en tout cas, plus avancés que notre pays ou que certaines régions en Europe.

Alors, je voudrais vous demander, Monsieur le Ministre, dans ce cadre-là, si vous estimez que les personnes victimes d'événements traumatisants doivent avoir, en fait, une réponse structurée et systématique. Cette réponse devrait être mise en place de façon tout à fait structurée et systématique.

Avez-vous déjà envisagé la mise en place d'une action en Région wallonne ?

Et si oui, comment l'envisageriez-vous ?

Je crois que la Croix-Rouge a développé un service spécifique pour ce type d'intervention. Il s'agit du SISU (Service d'intervention sociale urgente). En fait, ce service est basé sur l'expérience que la Croix-Rouge exerce depuis longtemps dans le domaine de l'aide aux victimes des catastrophes; et le SISU peut aussi intervenir, par exemple, de façon tout à fait individualisée.

Dans ce cadre-là, une action pilote avait été développée, au niveau fédéral, dans le cadre des plans catastrophes provinciaux, par le Ministère de la Santé. Mais cette action, bien sûr, était tout à fait limitée géographiquement.

Je crois, Monsieur le Ministre, que la Croix-Rouge a introduit auprès de votre cabinet un dossier, un projet pour l'ensemble de la Région wallonne. Alors, seriez-vous prêt, Monsieur le Ministre, à accepter, de façon favorable, cette demande, et de mettre sur pied une expérience pilote en Région wallonne? Et si oui, comment envisageriez-vous l'articulation d'une part avec les pouvoirs locaux et d'autre part, avec les professionnels indépendants tels que les psychologues ou les psychiatres ainsi qu'avec, par exemple, les services de santé mentale qui sont de la compétence de la Région wallonne ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Detienne.

**M. Detienne,** ministre des Affaires sociales et de la Santé. – Monsieur le Président, chers Collègues, la question de Mme Bertouille porte principalement sur la politique que j'entends mener en faveur des personnes victimes de traumatismes consécutifs, notamment, à des accidents ou événements autres.

Elle met en exergue la nécessité d'un soutien psychologique et le fait que les acteurs sociaux de terrain ne bénéficient pas toujours d'une formation à cet effet. Sur ce constat, je peux évidemment partager son sentiment.

Elle met également en exergue des embryons de réponses existants au plan fédéral. Le plan catastrophe, par exemple, le service d'intervention sociale urgente de la Croix-Rouge. Et elle me demande mes intentions politiques notamment en ce qui concerne la coordination.

Dans son préambule, Mme Bertouille fait état de la complexité de la répartition des compétences en matière d'aide aux victimes.

À cet égard, je souhaiterais apporter la mise au point suivante: dans son arrêt du 14 octobre 1999, relatif à la requête en annulation du décret de la Communauté flamande du 23 juin 1998 octroyant une aide complémentaire aux personnes vivant dans une situation de précarité par suite de circonstances dues à la guerre, à la répression et à l'épuration – le fameux décret dit Suykerbuyck – la Cour d'arbitrage a clairement indiqué que les communautés étaient compétentes pour promouvoir des politiques en faveur de catégories de personnes autres que celles énumérées à l'article 5, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, de la loi spéciale de réforme institutionnelle.

Il se déduit de tout cela que les Communautés ont en fait une latitude importante pour développer des politiques relatives à l'aide en faveur des victimes en général.

Le décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française a transféré l'exercice des compétences de la Communauté française en matière d'aide aux personnes, d'une part, à la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale, et d'autre part, à la Région wallonne, sous la réserve de l'aide sociale aux détenus en vue de leur réinsertion sociale.

Sur la base de la mise en commun de ces deux éléments, il s'avère que la Région wallonne est en grande partie compétente pour la politique de l'aide aux victimes.

Elle est notamment en grande partie compétente pour l'application de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 décembre 1989 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux services d'aide sociale aux justiciables.

Le transfert de compétences dans ce cadre est – et évidemment ici, nous tenons compte du contenu de l'arrêt de la Cour d'arbitrage – prévu pour le 1<sup>er</sup> jan-

vier 2001, histoire d'instaurer, entre temps, une coordination et une transmission qui se fassent dans des conditions correctes.

L'arrêté du 15 décembre 1989 s'adresse aux justiciables, c'est-à-dire d'une part, aux personnes prévenues ou condamnées, et d'autre part, aux personnes victimes de délits.

Il faut donc reconnaître qu'il ne rencontre pas la préoccupation plus générale d'assistance sociale aux victimes à laquelle vous avez fait allusion, Madame Bertouille.

Il est exact que des initiatives doivent être amplifiées ou prises pour que les dispositifs d'accompagnement des personnes victimes de catastrophes ou de circonstances traumatisantes soient déployés sur l'ensemble du territoire et évidemment, en ce qui nous concerne plus particulièrement, en Région wallonne.

Le tout est de voir quelle est l'autorité publique qui doit en assumer l'initiative.

Je pense pour ma part – et j'espère répondre clairement à votre question – qu'il faut intégrer l'accompagnement donné en urgence aux dispositifs d'urgence eux-mêmes, que ceux-ci concernent l'intervention de la protection civile, des forces de l'ordre, de la Croix-Rouge ou l'accueil dans les institutions hospitalières. Des initiatives ont déjà été prises dans ce sens et il faut s'en réjouir. Elles doivent être, à mon sens, confortées et généralisées. Je pense notamment à des initiatives qui ont été prises au sein de la gendarmerie pour faire en sorte que des personnes auxquelles il faut annoncer le décès d'un proche bénéficient d'un soutien rapide, d'un psychologue. Je pense que ce sont des initiatives vraiment intéressantes. Elles doivent être, à mon sens, évaluées et généralisées, mais on doit le reconnaître, on est loin du compte. Les initiatives existent, mais elles doivent être amplifiées de façon à ce que l'ensemble des personnes sur notre territoire puissent en bénéficier.

En fait, Madame Bertouille, la logique sur laquelle je me base est la suivante: l'humanisation de la prise en charge des personnes doit être une facette à part entière de l'action des différents services concernés par l'urgence. Je ne pense pas qu'il soit souhaitable que la dimension sociale de prise en charge humaine de l'accompagnement des personnes soit une dimension qui soit rapportée au départ d'une autre compétence systématiquement.

L'objectif que je poursuis, c'est que ces services intègrent cette dimension à part entière et de façon spontanée. Il reste évidemment du travail à faire.

C'est dans ce sens que mon cabinet a analysé la demande formulée par la Croix-Rouge à laquelle vous avez fait allusion, et qui vise la mise en place d'un ser-

vice d'intervention sociale urgente, SISU, en abrégé. En tout cas, il y a une demande pour pouvoir soutenir un service qui a été mis en place par la Croix-Rouge.

Ce projet étant explicitement destiné à l'accompagnement de l'urgence, nous estimons qu'il appartient au service officiel chargé de la gestion de l'urgence de répondre à une telle demande et telle est d'ailleurs la réponse que j'ai donnée à la demande formulée par la Croix-Rouge, tout en précisant que mon cabinet a eu plusieurs réunions de travail avec ces institutions au cours desquelles, notamment, nous avons pu aborder cette question plus précise.

Il reste néanmoins – et ceci, je vous le concède – que l'accompagnement donné dans l'urgence ne constitue évidemment pas la seule facette du soutien que nécessitent les personnes victimes de catastrophes ou de circonstances traumatisantes.

Dans les initiatives existantes, les intervenants soulignent la grande importance de pouvoir compter sur une prise de relais par des services professionnels à même d'assumer une prise en charge sur le moyen terme.

C'est le rôle des psychologues et psychiatres – vous y avez fait allusion –, qu'ils soient indépendants ou autres, et plus particulièrement, des centres de santé mentale dont vous savez qu'ils relèvent de mes compétences.

C'est dans ce travail de second plan que je situe l'intervention de la Région wallonne et qu'il m'apparaît que des initiatives doivent être renforcées, voire prises, parce qu'à mon sens, elles sont insuffisantes.

Je situe aussi, dans ce cadre, l'intervention de la Région wallonne, pour ce qui relève de la formation des intervenants. Il me paraît que c'est un lieu adéquat d'application de nos compétences.

Le rôle des centres de santé mentale doit être conforté dans l'avenir et l'accompagnement des personnes victimes de catastrophes ou de circonstances traumatisantes constitue une des facettes qui justifie ce choix. Donc, je serai attentif à des demandes ou propositions qui me parviendront dans ce sens.

**M. le Président.** – Les questions orales sont terminées.

**Mme Bertouille** (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Oui, Monsieur le Président ...

**M. le Président.** – Oui, excusez-moi.

**Mme Bertouille** (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Il n'y a pas de problème, Monsieur le Président.

**M. le Président.** – Je croyais que vous aviez répondu.

**Mme Bertouille** (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Je voudrais simplement remercier M. le Ministre. Effectivement, vous avez bien repositionné le problème, Monsieur le Ministre, en faisant la différence entre l'urgence et le moyen terme, et je crois que nous devons revenir sur ce problème, en tout cas en ce qui concerne les centres de santé mentale qui sont de la compétence de la Région wallonne, parce que je crois que c'est un rôle qu'ils doivent jouer, et nous aurons encore l'occasion d'en débattre.

En tout cas, la formation des intervenants doit être une de nos priorités, parce que, c'est cela qui est important, c'est qu'ils soient formés à cette écoute et à cette aide aux victimes, sinon, les services n'auront pas le soutien que nous pouvons apporter au niveau de la Région.

## INTERPELLATIONS

### INTERPELLATION DE M. THISSEN À M. VAN CAUWENBERGHE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR «LE PROJET DE RÉOUVERTURE DE L'IJZERENRIJN»

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Thissen à M. Van Cauwenberghe, ministre-président du Gouvernement wallon, sur «le projet de réouverture de l'Ijzerenrijn».

C'est M. Daras qui répondra.

La parole est à M. Thissen pour développer son interpellation.

Je signale que M. Istasse s'est inscrit dans ladite interpellation.

La parole est à M. Thissen.

**M. Thissen** (P.S.C.). – Monsieur le Président, avant de commencer mon interpellation, je voudrais simplement signaler que ce n'était pas une erreur d'appréciation de ma part de m'adresser à M. Van Cauwenberghe, ministre-président, étant donné que je pense qu'il serait important que le Gouvernement prenne position dans la problématique que je vais évoquer. Je connais les compétences de M. Daras, j'ai beaucoup de considération pour lui, mais, je pense que, dans le cas présent, il aurait été important que le ministre-président prenne en compte cette interpellation.

tion et s'exprime au nom de tout le Gouvernement. Mais je suppose que M. Daras le fera en son nom.

Monsieur le Ministre, chers Collègues, c'est à la suite d'une réunion des forces vives de l'arrondissement de Verviers qui réunit toutes les forces politiques et socio-économiques, que j'ai décidé de faire cette interpellation auprès du Gouvernement wallon afin d'obtenir une position, si possible, claire et ferme par rapport au projet de réouverture de l'*Ijzerenrijn*, ligne ferroviaire «marchandises» reliant directement la Région flamande à l'Allemagne sans passer par le territoire de la Région wallonne, comme c'est le cas aujourd'hui.

Le nord de l'arrondissement de Verviers compte actuellement la seule ligne d'accès à l'Allemagne, à savoir la ligne 24, qui revêt une importance majeure pour l'arrondissement de Verviers mais aussi pour toute la Région wallonne.

La ligne 24 est dans un état satisfaisant sur la majeure partie du tracé pourtant parsemé d'un grand nombre d'ouvrages d'art importants. En 1999, ont été entrepris d'importants travaux d'amélioration du plus long tunnel ferroviaire de Belgique, le tunnel de Veurs à Fourons. Les viaducs de Visé sur la Meuse et sur le Canal Albert ont été rénovés voici une dizaine d'années. Le seul point critique de la ligne est le viaduc de Moresnet dont l'état nécessite un entretien urgent. Il est, lui aussi, le plus long et le plus haut viaduc ferroviaire de Belgique. Le tronçon Montzen-frontière allemande n'est toujours pas électrifié.

Venons-en aux enjeux actuels. Pour maintenir une activité ferroviaire significative dans ce nœud ferroviaire traditionnel aux portes de l'Allemagne, il faut que la région dite «des trois frontières» au nord de l'arrondissement de Verviers puisse répondre aux défis qui, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, lui sont lancés en matière de transport de marchandises.

Alors que la ligne 24 est devenue depuis le 2 juin 1991 la seule liaison ferroviaire «marchandises» entre le port d'Anvers et l'Allemagne, le puissant lobby du port d'Anvers revendique, depuis plus de 5 ans, la réactivation du Rhin d'acier, l'*Ijzerenrijn*, qui relie le nord des Limbourg belge et néerlandais au bassin de la Ruhr par un tracé plus court de 45 km environ que le tracé via Montzen.

Cette revendication anversoise est apparue dès que les Pays-Bas ont décidé d'entamer les travaux de réalisation de la *Betuwelijn* qui devra relier, après des travaux pharaoniques, le port de Rotterdam à la Ruhr en Allemagne, rendant ainsi plus compétitive, c'est-à-dire plus rapide, la liaison Rotterdam-Ruhr que la liaison Anvers-Montzen-Ruhr.

Les travaux de la *Betuwelijn* rencontrent encore des obstacles tant environnementaux que financiers et juridiques aux Pays-Bas, et les délais de réalisation sont régulièrement revus, du moins, pour les parties est et nord de la ligne, lesquelles sont jugées économiquement non rentabilisables.

Par ailleurs, le Parlement néerlandais, la Province de Limbourg et les villes de Roermond et Weert ne veulent pas de l'*Ijzerenrijn*, invoquant essentiellement des motifs environnementaux.

Les communes belges et allemandes traversées par la voie protestent d'ailleurs aussi.

La vice-Première ministre Isabelle Durant a rencontré le 28 mars dernier son homologue néerlandaise. Il résulte de cette rencontre que les deux ministres se sont mis d'accord sur quatre points :

1. sur un timing très serré pour l'étude d'incidence relative à tous les tracés de l'*Ijzerenrijn*, tant le tracé historique voulu par le lobby anversoise que les tracés alternatifs par Venlo, voulus par les Néerlandais ;
2. sur le passage de jour d'un nombre limité de trains de marchandises sur le tracé historique de l'*Ijzerenrijn* (15 trains par jour maximum), à partir de la fin 2002 et jusqu'à la réalisation du tracé définitif ;
3. sur la prise en charge intégrale par la Belgique des coûts de rétablissement du tracé historique, puis dans un second temps, le partage des coûts pour le tracé alternatif ;
4. sur la date de prise de décision quant au tracé définitif, soit le tracé historique, soit le tracé alternatif, vers la mi-2001.

Pour la seule liaison actuelle vers l'Allemagne, à savoir la ligne 24, la réactivation de l'*Ijzerenrijn* représente un défi majeur, dans la mesure où l'utilisation qui en serait faite serait une concurrence très importante. Le trafic de et vers l'Allemagne se répartit actuellement à raison de 70 % pour la Ruhr et 10 % pour les autres destinations au nord de l'Allemagne. Ce trafic serait nécessairement capté par l'*Ijzerenrijn* tandis que seuls 20 % du trafic, celui destiné au sud de l'Allemagne, circulerait encore via la ligne 24, avec un handicap majeur à Aachen West où un tête-à-queue doit être opéré pour repartir vers le sud de l'Allemagne.

Par ailleurs, la capacité maximale de la ligne 24 est très loin d'être atteinte. On cite généralement le chiffre d'environ 55 % mais en réalité, si on fait la moyenne journalière, on tombe sous les 50 % car, s'il existe deux heures nocturnes qui sont à saturation, le reste des plages horaires se situe plus souvent autour de 40 % d'occupation. Elle pourra donc encore absor-

ber, pendant de nombreuses années, la totalité du trafic belgo-allemand.

Le monde politique belge de la majorité, tant du côté néerlandophone que francophone, soutient la réactivation de l'*Ijzerenrijn*. Or, personne – faut-il le rappeler – n'a manifesté contre la fermeture de cet *Ijzerenrijn* en 1991.

Ce n'est donc que la crainte de la *Betuwelijn* qui a ranimé le débat à Anvers. Ce débat est évidemment présenté différemment par le lobby du port d'Anvers où l'on préfère voir, dans l'*Ijzerenrijn*, une liaison directe entre le tunnel sous la Manche et le centre de l'Europe, dont la Ruhr constitue un point d'attraction économique majeur.

Faut-il préciser qu'en matière de liaisons directes, la ligne 24 n'est pas moins une liaison directe pour le fret entre le tunnel sous la Manche et la R.F.A. (République fédérale d'Allemagne), à condition de choisir objectivement le point d'entrée en Belgique en préférant Erquelinnes, et de ne pas vouloir le forcer obligatoirement par Adinkerke, La Panne et donc via le nord du pays.

Vouloir cantonner la ligne 24 au seul trafic vers le sud de l'Allemagne signifie inmanquablement une réduction du rôle de cette ligne à un trafic marginal et difficile en raison notamment de ce tête-à-queue à Aix, que j'ai évoqué il y a un moment.

Mais pourquoi privilégier le maintien de la ligne 24 comme axe d'entrée en République fédérale d'Allemagne ?

Tout d'abord, parce que le client demande souvent l'acheminement de ses produits dans le cadre du *just in time*, c'est-à-dire dans un délai qu'il fixe lui-même et qui est souvent le lendemain du jour auquel il confie le produit au transporteur. Ce délai-là peut être rencontré sans problème en acheminant le produit via Montzen. Ce ne sont donc pas les 50 kilomètres supplémentaires qui handicapent le tracé via Montzen mais des problèmes d'organisation du trafic qui font qu'un produit n'arrive pas à destination dans les temps annoncés, ce qui vaudra autant sur un *Ijzerenrijn* réactif. La voie d'eau retrouve les faveurs des transporteurs depuis la dérégulation, alors qu'elle est bien plus lente et moins directe que le chemin de fer, mais parce qu'elle sait généralement tenir les délais qu'elle annonce et qu'elle est compétitive par ses prix.

Deuxième point, parce que la ligne 24 n'est pas saturée et que la S.N.C.B. a consenti, sur cette ligne, au tunnel de Veurs et au viaduc de Visé notamment, d'importants investissements qui ne peuvent être rentabilisés que si la ligne est utilisée avec un maximum de trafic.

Or, je l'ai déjà dit, on ne dépasse pas 50 % de la capacité, et l'évolution des dernières années ne révèle guère de fluctuations significatives, ce qui dément notamment un des arguments tirés de l'Union européenne de 1997 qui affirmait qu'on devrait prévoir la réactivation de l'*Ijzerenrijn* pour éviter à terme la saturation de la ligne 24. Celle-ci est loin et très loin d'être saturée.

Troisièmement, parce que la S.N.C.B. peut percevoir plus de redevances «infrastructure» via la ligne 24 plutôt que par l'*Ijzerenrijn* dont le tracé en Belgique est plus court et nécessite, de surcroît, un partage des recettes d'infrastructure entre trois réseaux, la S.N.C.B., la Nationale Spoorwegmaatschappij et Deutsche Bundesbahn.

Et quatrièmement, enfin et surtout, l'intérêt pour l'économie de l'ensemble de la Région wallonne de la ligne 24 est évident en ce qu'elle offre un accès direct à l'Allemagne via Liège, Visé et Montzen. Cette ligne prendra d'autant plus d'importance lorsque la plateforme multimodale de Bierset sera opérationnelle.

Permettre maintenant la réouverture de l'*Ijzerenrijn* avant d'obtenir des garanties d'amélioration des infrastructures existantes de la ligne 24, en fait, la réfection du viaduc de Moresnet, l'électrification du tronçon Montzen-frontière allemande, la réfection voire l'électrification de la ligne 39 Montzen-Welkenraedt comme voie de déstasse des lignes 24 et 37, serait suicidaire, non seulement pour la ligne 24, mais aussi et surtout, pour l'ensemble de la Région wallonne puisque les entreprises exportatrices qui y exercent leurs activités pourraient ne plus disposer d'un accès direct performant vers l'Allemagne.

En conclusion, le Gouvernement wallon, pourrait-il, au nom des intérêts économiques wallons, adopter une position claire et déterminée pour réclamer aux instances fédérales, puisque c'est de leurs compétences qu'il s'agit :

1. que le viaduc de Moresnet soit restauré sans tarder avec une programmation des travaux durant les années 2001 et 2002 car, dans tous les cas de figure, ce sera nécessaire? En effet, même au cas où la réactivation de l'*Ijzerenrijn* se concrétisait, cela demanderait un délai certain en fonction des réticences actuelles. D'ici là, le passage par Montzen et donc par la ligne 24 sera le seul possible vers l'Allemagne. La réfection du viaduc est donc incontournable ;
2. que, jusqu'à ce qu'un taux de saturation satisfaisant – par exemple, 80 % au lieu des 45 % actuels – soit atteint sur la ligne 24, l'intégralité du trafic ferroviaire marchandise vers la Ruhr et le nord de l'Allemagne, elle, soit maintenue, ce qui implique clairement de différer la réactivation de l'*Ijzeren* -

*rijn*, malgré l'accord intervenu entre la Belgique et les Pays-Bas.

Je m'en tiendrai là. Je ne déposerai pas de motion, parce qu'il est évident que sur le principe même de la réfection, toutes les parties sont bien d'accord. C'est sur les modalités et les délais qu'il peut y avoir éventuellement un désaccord, et donc, je ne voudrais pas qu'il y ait formellement un désaccord qui se manifeste à cause d'une motion déposée par l'opposition. Nous savons très bien quel est le sort qui risque de lui être réservée et je ne voudrais pas que ce soit compris comme un désaccord sur le fond du problème. La demande qui est faite émane, je crois, de tous les partis politiques, et j'espère donc que le Gouvernement s'en fera un relais fervent.

**M. le Président.** – La parole est à M. Istasse.

**M. Istasse (P.S.).** – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers Collègues, j'appuie très volontiers l'interpellation de mon collègue Thissen à cette tribune et je confirme donc qu'il exprime ici les préoccupations des forces vives économiques et sociales de la région verviétoise.

Puisqu'il n'y a pas de dépôt de motion, je n'ai donc pas besoin de dire que je fais confiance, dès l'abord, au Gouvernement, pour la défense des intérêts wallons en cette matière, parce qu'il est vrai que nous sommes dans une matière qui n'est pas directement de la compétence de la Région wallonne. Mais il est incontestable, qu'ici, les intérêts économiques et sociaux de la Région wallonne sont mis en cause au niveau fédéral, et que le Gouvernement se doit, me semble-t-il, d'être le relais des préoccupations qui viennent d'être émises par M. Thissen à cette tribune.

Il y a près de deux ans, d'ailleurs, j'interpellerai votre prédécesseur, M. le Président Collignon, qui s'en souvient – je vois – au sujet du risque de réactivation du projet de l'*Ijzerenrijn*, le Rhin d'Acier, établissant la nouvelle liaison ferroviaire que M. Thissen vient d'expliquer

J'attirais à l'époque l'attention du Gouvernement wallon sur le fait que la ligne 24 était un investissement coûteux et loin d'être arrivée à saturation, puisque je confirme également que les chiffres les plus optimistes ne donnent que 50 à 55 % d'utilisation de sa capacité.

J'estime toujours que la construction du Rhin d'Acier ne permettra que de très faibles gains en distance et en durée de trajet, rendant toutefois – et cela dit en passant – indispensable la traversée d'un parc naturel aux Pays-Bas et entraînant pour la Wallonie

des conséquences tout à fait dommageables sur les plans économique et social.

Alors que – il faut bien le dire – jusqu'à présent, tous les ministres francophones des Transports étaient parvenus à contenir les pressions flamandes et le puissant lobby anversois en la matière, il faut bien constater, qu'il y a peu, la nouvelle vice-Première ministre, ministre fédérale des Transports, a concédé la réactivation du Rhin d'Acier, puisqu'à la suite de pourparlers préparatoires avec son homologue néerlandaise, un accord a été signé à ce sujet entre la Belgique et les Pays-Bas, ce qui a, faut-il le dire, soulevé une émotion certaine dans notre région.

Interrogés à la Chambre dans les heures qui ont suivi par le député fédéral André Frédéric, le Premier ministre, M. Verhofstadt et la vice-Première ministre, Mme Durant, se sont formellement engagés à ce que la réactivation du Rhin d'Acier s'organise complémentarément à la modernisation de l'axe wallon du transport de marchandises par rail, et ils ont indiqué, à cette occasion, que dans le cadre de la négociation proche du plan décennal de la S.N.C.B., les moyens financiers nécessaires seraient réservés en vue de moderniser la ligne 24 et la ligne 39, et en vue d'apporter la solution la plus adéquate pour le viaduc de Moresnet.

C'est ici, je pense, qu'il faut dire au Gouvernement que, dans cette question, il y va de l'avenir, non seulement de la gare de Montzen – ce qui, soit dit en passant, n'est pas sans incidences sur celle de Kinkempois; cela déborde déjà largement le cadre verviétois – de l'avenir de toute la Région. Tous les députés verviétois, me semble-t-il, seront d'accord là-dessus au-delà des désaccords actuels sur la forme qui nous séparent des députés verviétois Écolo et P.R.L.

Ces déclarations au niveau fédéral constituent, certes, un engagement important du Gouvernement fédéral, mais c'est bien là la moindre des choses; et moi, je fais partie de ceux qui disent qu'il n'y a pas lieu de crier victoire mais, bien au contraire, d'être spécialement vigilants à la façon dont cet engagement sera mis en œuvre. Il me semble qu'il faut dire – et ce serait bien que le Gouvernement wallon le dise – que des crédits suffisants soient effectivement dégagés en la matière, notamment pour la réfection du viaduc de Moresnet.

Lorsqu'on nous dit que cette réfection nécessite un investissement de l'ordre de 600 millions – je ne suis qu'un modeste juriste – j'entends des ingénieurs me dire que cela risque de coûter nettement plus. L'investissement risque donc d'être nettement supérieur aux 600 millions qui ont été évoqués à la tribune de la Chambre.

Dois-je dire aussi qu'à supposer même – et je crois que toutes nos énergies doivent être réunies pour les obtenir – que nous obtenions ces investissements pour la réfection de la ligne et du viaduc de Moresnet, il faut encore que cette obtention ne soit pas acquise au détriment d'autres investissements wallons importants. On en a encore parlé tout à l'heure. Vous savez qu'il existe à la S.N.C.B., dans les investissements, une répartition 60/40 entre la Wallonie et la Flandre. Il ne faudrait pas que ce que nous obtiendrions – car ce n'est pas encore acquis – le soit au détriment d'autres investissements indispensables à la Wallonie. Si c'était le cas, ce serait naturellement un nouveau jeu de dupe.

Par conséquent, la mobilité par rail en Wallonie – me semble-t-il – est l'un des aspects fondamentaux de notre développement. C'est pourquoi je souhaite également que le Gouvernement wallon y soit particulièrement attentif et veille à ce que la partie est du territoire wallon ne soit pas progressivement isolée, que ce soit sur le plan du transport des personnes ou sur celui du transport des marchandises. Je partage donc la demande qui a été faite par M. Thissen, à savoir que le Gouvernement demande le gel de la réouverture du Rhin d'acier en attendant la modernisation et les investissements indispensables de la ligne qui concerne la gare de Montzen, la ligne 24, et surtout le viaduc de Moresnet, car c'est là le point clé des futurs investissements. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Daras.

**M. Daras,** ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Énergie. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, très rapidement, je vais rassurer M. Thissen. La réponse que je vais lui faire a été concertée lors d'un *kern* qui a eu lieu ce matin, donc, *a priori*, sauf peut-être dans certains détails, c'est bien au nom du Gouvernement que je m'exprime.

L'achèvement de la modernisation de la ligne 24 de Montzen à Aachen west est évidemment une question de bon sens, et la rénovation du viaduc de Moresnet est la pièce maîtresse de ce chantier – tout le monde l'a dit, nous sommes bien d'accord – rénovation qui doit permettre et garantir les meilleures conditions d'exploitation possibles de cette ligne en termes de tonnage admis par essieu, c'est-à-dire que, très concrètement, il s'agit donc pour ce viaduc d'atteindre la classe D5 (25 tonnes à l'essieu) au lieu de la classe D4 (22,5 tonnes à l'essieu) qui est ce qui est autorisé à l'heure actuelle; et non seulement la rénovation du viaduc mais probablement l'électrification de toute la ligne.

La réfection de la ligne 39 de Montzen à Welkenraedt, qui relie la ligne 24 et 37, est également un projet intéressant à plusieurs titres. Elle permettrait le délestage de l'une ou l'autre ligne en cas de travaux ou d'accident et, surtout, elle ferait partie du réseau express régional transfrontalier entre Liège, Maastricht et Aix-la-Chapelle; ce qui est donc – me semble-t-il – un élément important pour l'avenir.

La promotion de ces dossiers fait partie des priorités du Gouvernement wallon en matière de chemins de fer. Elle s'inscrira donc naturellement dans la négociation du plan d'investissement décennal 2001-2010 de la S.N.C.B. Ces négociations auront lieu pendant l'été ou plus probablement à l'automne de cette année. La défense efficace des intérêts wallons nécessitera une approche globale de notre part car une approche «dossier par dossier» sans analyse financière et technique et établissement de priorités par la Région wallonne permettra, en fin de compte, à la S.N.C.B. d'effectuer les choix stratégiques à notre place; ce n'est pas le but.

C'est la raison pour laquelle j'ai, avec l'accord de mon collègue Michel Foret, encouragé l'Administration du Transport et de la Mobilité, la D.G. 3 du M.E.T. (Ministère de l'Équipement et des Transports) et celle de l'Aménagement et de l'Urbanisme du M.R.W. (Ministère de la Région wallonne) à élaborer, ensemble, le dossier technique de la position wallonne en vue de la négociation du plan d'investissement de la S.N.C.B. C'est une coopération qui a déjà fait ses preuves dans le dossier du R.E.R., donc cela ne peut être que positif.

Je ne peux donc que confirmer l'*a priori* très favorable du Gouvernement pour les projets concernant les lignes 24 et 39 et, d'ailleurs, encourager tous ceux qui disposent d'éléments qui peuvent consolider ces dossiers, à me les communiquer afin de pouvoir étoffer le dossier «rail» qui est en train de se constituer, d'une manière solide, globale et cohérente au sein de l'Administration wallonne, peut-être pour la première fois.

Dans votre interpellation, Monsieur Thissen et vous, Monsieur Istasse également, vous présentez le dossier de la ligne 24 comme un enjeu de concurrence entre la Région wallonne et la Région flamande qui, elle, souhaiterait abandonner la ligne de Montzen au profit du Rhin d'acier. Je ne peux pas vraiment partager votre lecture des événements et, entre autres, de la prise de proposition favorable au Rhin d'Acier, que vous avez rappelée, de la ministre fédérale Isabelle Durant. Je pense que ce n'est pas conforme à la réalité logistique sur le terrain ni à la volonté politique de quelque région concernée que ce soit.

Je voudrais apporter trois éléments à ce sujet qui devraient convaincre chacun qu'il est urgent évidem-

ment de promouvoir le rail wallon et les lignes 24 et 39 en particulier, sans se croire obligé de contrer le projet du Rhin d'Acier qui, en plus, se fera de toute façon.

D'abord, la ligne 24 est le lien unique pour le trafic marchandises entre Liège et la dorsale wallonne et l'Allemagne. Elle sera toujours le lien le plus direct vers l'Allemagne du sud, à l'est de Cologne et de Francfort.

D'autre part – peut-être plus intéressant – les ministres des Transports de Flandre, M. Stevaert, et de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, M. Steinbrück ont signé, le 3 décembre 1999, une déclaration revendiquant expressément l'ouverture d'un *Freightway* européen sur la ligne 24, c'est-à-dire un couloir de grandes communications sur lequel pourraient opérer des opérateurs autres que la Société nationale des chemins de fer; ceci dans le cadre de la libéralisation annoncée des transports de marchandises sur grandes distances à l'intérieur de l'Europe, suite aux récentes décisions des Conseils des ministres des Transports européens, de la libéralisation annoncée des transports de marchandises sur grandes distances à l'intérieur de l'Europe.

Ils ont donc, ministre flamand et ministre de Rhénanie-du-Nord-Westphalie revendiqué, immédiatement et indépendamment du projet du Rhin d'Acier, l'ouverture de ce *Freightway* européen sur la ligne 24. Ceci implique d'ailleurs l'achèvement de la modernisation de cette ligne. Nous soutenons ce projet tout en restant très vigilants quant aux modalités de la définition précise et de la mise en œuvre du *Freightway* auquel la Région wallonne souhaite être évidemment très étroitement associée.

D'autre part, je voudrais quand même apporter aussi quelques chiffres. Nous savons tous qu'il y a une volonté presque générale en Europe de transférer des volumes importants de marchandises vers le rail. J'ai eu l'occasion, au moment où la Région wallonne était assesseur – comme on dit –, de participer à deux Conseils des ministres européens; deux Conseils des ministres des Transports. Ces Conseils des ministres, justement, ont abouti à ces petits débuts de libéralisation des grands transports de marchandises.

Si tout le monde n'est pas d'accord sur la méthode pour y arriver, tout le monde, dans tous les pays d'Europe pratiquement, estime qu'il est absolument essentiel dans l'avenir de pouvoir transférer vers le rail une part importante des transports qui se font aujourd'hui par la route. Or, actuellement, sur les 5.200.000 unités de conteneurs qui passent par le port d'Anvers, il y en a seulement 435.000, c'est-à-dire 8 %, qui sont transportées par le rail. 1.300.000, c'est-

à-dire 25 % par la voie d'eau, et 2.900.000, 57 % par la route.

Si on croit vraiment à une augmentation significative de la part du marché du rail dans l'avenir, cela nécessitera une augmentation très sensible qu'à la limite, ni la ligne 24 ni le Rhin d'Acier ne pourront fournir seul.

Nous vous proposons donc de construire l'avenir du rail belge en Wallonie et en Flandre d'une manière constructive, coopérative et ambitieuse. Nous nous y préparons en étudiant et en formulant précisément et fermement les positions wallonnes, et nous exigerons de nos partenaires flamands une attitude aussi limpide et loyale que la nôtre.

**M. le Président.** – La parole est à M. Thissen pour une réplique.

**M. Thissen** (P.S.C.). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les informations que vous nous avez communiquées. Je crois que le point véritablement essentiel, c'est que le Gouvernement, en tant que Gouvernement, prend position sur l'utilité et la nécessité absolue de mener une rénovation en profondeur de la ligne 24 et des lignes annexes, ce qui est, je crois, l'objectif essentiel de nos discussions, parce que la crainte que nous pouvions avoir, c'est que, si les travaux de rénovation ne se font pas préalablement à la mise en route de l'*Ijzerenrijn*, quel que soit son tracé, la ligne soit condamnée à terme, en raison de ses déficiences notamment en ce qui concerne le tonnage.

À ce niveau-là, je suis tout à fait satisfait, encore faudrait-il être extrêmement vigilant pour obtenir la certitude que ce qui est une intention aujourd'hui, de la bonne volonté aujourd'hui se traduise bien dans les faits, et que, effectivement, cela ne vienne pas obérer de manière significative la partie du plan d'investissement réservée à la Wallonie pour les dix années à venir.

Je prends acte de la décision de la demande de M. Stevaert et du ministre rhénan, de faire de la ligne 24 un couloir de grandes communications. Je pense que c'est un signe positif mais cela ne me donne pas de garantie absolue sur ce que pourrait être l'avenir en cas de mise en route de l'*Ijzerenrijn*.

Enfin, en ce qui concerne la volonté de transférer des volumes vers le rail, je pense que nous sommes tous d'accord, l'idéal étant évidemment que ces deux lignes soient, un jour, toutes les deux à saturation. Je crois que cela arrangerait tout le monde de voir moins de fret sur les routes et d'en avoir beaucoup plus sur le rail; déplacement qui coûterait moins cher et qui amènerait beaucoup moins de nuisances.

Nous resterons attentifs. Nous demandons à ce que le Gouvernement prenne vraiment une initiative formelle auprès du Gouvernement fédéral, mais si j'ai bien compris, c'est ce qui se fera. Nous suivrons le dossier de près et, le cas échéant, nous reviendrons à charge. Mais j'espère qu'étant donné ce que vous nous avez promis, cela pourra se passer dans de bonnes conditions.

**M. le Président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare l'incident clos.

**INTERPELLATION  
DE M. TIBERGHIEU À M. DETIENNE,  
MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ,  
SUR  
«LA MALTRAITANCE  
DONT SONT VICTIMES  
LES PERSONNES ÂGÉES  
RÉSIDENT EN MAISONS DE REPOS  
ET EN MAISONS DE REPOS ET DE SOINS»**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Tiberghien à M. Detienne, ministre des Affaires sociales et de la Santé, sur «la maltraitance dont sont victimes les personnes âgées résidant en maisons de repos et en maisons de repos et de soins». Mme Bertouille s'est inscrite dans l'interpellation.

La parole est à M. Tiberghien pour poser sa question.

**M. Tiberghien (Écolo).** – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs du personnel, je sais qu'il y a, ici, des amateurs de football et je m'excuse auprès d'eux à l'avance de sans doute leur faire rater une bonne partie du match de la Belgique.

**M. le Président.** – C'est un match amical, Monsieur Tiberghien, c'est sans intérêt.

**M. Tiberghien (Écolo).** – Ce n'est pas trop grave alors, tant mieux! Monsieur le Ministre, la Déclaration de politique régionale wallonne nous dit que le Gouvernement entend viser à la prise en considération de la problématique croissante du vieillissement de la population. Et en effet, l'évolution démographique de nos contrées nous place dans une conjoncture inédite dont les conséquences sont, à l'heure actuelle, encore difficiles à appréhender dans toute leur complexité.

Des multiples implications du vieillissement de la population, je voudrais n'aborder aujourd'hui que celle des souffrances que peut engendrer l'hébergement des personnes âgées.

Nous savons que 95 % des personnes âgées font le choix de rester chez elles, c'est pourquoi la Déclaration de politique régionale affirme fort pertinemment que, je cite: «*L'autonomie des personnes âgées, leur épanouissement, leurs loisirs doivent s'appuyer sur des services de proximité dans le cadre d'une politique favorisant le maintien à domicile.*». Cependant, la plupart des études estiment à environ 7 % la population âgée de 60 ans et plus qui réside en maisons de repos (soit environ 120.000 lits), et à 6 % celle qui vit chez ses enfants. Nous sommes donc loin de connaître une situation idéale.

Ces quelques chiffres pourraient à eux seuls appeler de longs développements, en particulier sur le type de société dans lequel nous vivons. Tel n'est pourtant pas l'objet de mon interpellation de ce jour. J'ai parlé de «problèmes d'hébergement», il me faut maintenant être plus précis encore, je compte vous interpellier, Monsieur le Ministre, sur la problématique de la maltraitance.

En ce domaine, tout est si complexe et protéiforme à nouveau qu'il me faut restreindre la présente intervention à la maltraitance en maisons de repos et en maisons de repos et de soins. Ce qui ne signifie pas, loin s'en faut, qu'il faille négliger la maltraitance à domicile; d'ailleurs, je pense que votre cabinet a pu inaugurer ce matin le travail d'une association, l'Alma, qui traite particulièrement de ce problème. Des articles de presse y font référence aujourd'hui.

La maltraitance à domicile est certes très importante, mais je ne traiterai que de la maltraitance en hébergement.

Selon le rapport annuel sur les plaintes 1999 du Conseil wallon du troisième âge, c'est pourtant aussi – et il faut insister là-dessus – la maltraitance à domicile qui représente le plus grand nombre de cas.

Pour commencer, il est nécessaire que nous nous entendions cependant sur le sens qu'il faut accorder au mot maltraitance. Je proposerais donc cette définition: la maltraitance des personnes âgées est un comportement destructif qui vise un adulte âgé, c'est-à-dire de 60 ans au moins – excusez-moi pour les personnes qui auraient atteint cet âge ici, mais c'est ainsi que cela est souvent défini – dans le contexte de n'importe quelle relation...

**M. le Président.** – Personne ici!

**M. Tiberghien** (Écolo). – Tant mieux! Et dont on s'attend à ce qu'il ait des effets néfastes dans les domaines physique, psychologique, social et/ou financier.

Une première observation s'impose: les études sérieuses – qui dépassent le niveau de la compilation des anecdotes – sur ce sujet difficile sont très peu nombreuses, cette définition est donc sans doute provisoire et devrait évoluer en fonction des études. Le remarquable rapport intitulé *La violence et les sentiments d'insécurité chez les personnes âgées* commandé par Mme Smet, à l'époque, ministre de l'Emploi et du Travail et de la Politique d'égalité des chances, et livré en mars 1998, préconise d'ailleurs des analyses plus poussées dans le domaine.

Il n'empêche que la maltraitance est une réalité. Le rapport que je viens de citer consultait à leur domicile un groupe d'enquête de 523 personnes âgées de 65 ans et plus. Selon les formes de maltraitance, les pourcentages de victimes vont de 3,3 % pour les cas de violences physiques et sexuelles à 16 % pour les cas de violences relationnelles. Toutes formes de violence confondues, ce sont donc au minimum 19,7 % de la population âgée de plus de 60 ans que l'on peut estimer avoir été victimes de maltraitance.

Au minimum, disais-je, puisque les personnes interrogées résidaient chez elles et qu'on peut leur supposer un certain degré d'autonomie. Or, l'on sait que la dépendance est un facteur aggravant de la maltraitance. Quoi qu'il en soit, ce chiffre terrifiant est pour le moins interpellant.

La maltraitance telle que je viens de la définir revêt de nombreuses formes. Pour les définir, je me baserai essentiellement sur l'étude excellente *Vieillir en maison de repos: quiétude ou inquiétude?* émanant de l'Université de Liège et cosignée par Marie-Thérèse Casman et Valérie Lenoir, sous la direction du Professeur Bernadette Bawin-Legros.

Cette étude s'est intéressée à un échantillon de 300 femmes dans 100 maisons de repos, réparties dans toute la Belgique. Pour empirique qu'il soit, ce travail n'en offre pas moins de nombreux enseignements. Ainsi, nous donne-t-il un schéma opératoire de classification des formes d'agression. Pour ma part, après avoir précisé que la maltraitance se définit tant par les actes que par l'absence d'actes nécessaires, je ne retiendrai ici que quatre formes essentielles de violence :

1. la maltraitance physique, dont l'absence d'assistance physique fait partie;
2. la maltraitance sexuelle qu'il faut dissocier de la première quoiqu'un lien clair ait été établi entre les deux;

3. la maltraitance psychique qui, elle, comprend la maltraitance psychologique dont l'absence d'assistance, de soutien psychologique et émotionnel et la maltraitance sociale, c'est-à-dire les comportements et/ou les actions faisant que l'on ne rencontre pas les besoins sociaux de base de la personne âgée;

4. la maltraitance financière ou «abus financier» qui comprend le vol ou l'abus de possession ou de moyens financiers de la personne âgée, ainsi que la non utilisation des moyens disponibles et mis à disposition.

Au cours de la description qui va suivre, je me référerai à l'ouvrage *Vieillir en maison de repos: quiétude ou inquiétude?*, déjà cité.

Précisons deux points d'emblée. D'abord, le passage en maison de repos est ressenti comme difficile par 34,5 % des personnes âgées, qui disent avoir vécu cet événement comme une agression plus ou moins grave. Ensuite, les maisons de repos sont des cadres institutionnels qui peuvent être eux-mêmes perçus comme une nouvelle agression, puisque souvent ils constituent – je cite – «des microcosmes au sein desquels l'existence est vécue en négatif par rapport à la vie normale».

Venons-en maintenant aux formes de maltraitance auxquelles je désire plus particulièrement m'attarder. Je ne désire en aucun cas, cependant, donner l'impression de me complaire dans les descriptions qui vont suivre. Je me contenterai donc d'évoquer la maltraitance physique active, ainsi que la violence verbale active.

Pour la maltraitance physique, de manière générale, il faut savoir que «la plupart des faits sont rarement dénoncés à la direction et font encore moins souvent l'objet d'une plainte formelle». Le questionnaire de *Vieillir en maison de repos (...)* pose donc la question de manière très large au départ.

Depuis que vous êtes en maison de repos, des personnes ont-elles eu à votre égard des attitudes qui ne vous plaisent pas ?

À cette question, 22,7 % des pensionnaires répondent oui.

Il m'est cependant impossible de préciser le pourcentage des personnes âgées victimes de maltraitance physique: les études manquent, la parole est loin d'être libre. Relevons simplement que 21 maisons de repos sur les 70 sondées connaissent ou ont connu un ou des cas de violences physiques.

Par ailleurs, le rapport de 1999 relatif aux plaintes de la Commission qualité de vie des personnes âgées souligne qu'un «nombre nettement plus important de

*plaintes provient du secteur privé commercial (...)*». Je pense qu'il faut le signaler.

Afin d'illustrer mes propos, je vous soumetts à présent quelques exemples de ce qu'il faut entendre par les mots «maltraitance physique».

Une infirmière déclare dans cette enquête: «*On manipule trop durement les personnes âgées. Une aide-soignante saisissait une dame, ouvrait le lit et l'y jetait pratiquement, même moi, qui n'étais pas la patiente, je ne le supportais pas. Elle ne leur parlait pas, elle était dans sa tête, à voir ce qu'elle devait faire après*».

Ainsi toute une série de témoignages sur lesquels je ne m'attarderai pas mais qui sont repris ici et qui manifestent les cas de violences physiques.

En ce qui concerne la maltraitance verbale, 12,5 % des personnes interrogées affirment avoir été insultées. Ce problème spécifique est pour moi l'occasion de préciser que les données qui sont à la disposition de qui veut travailler sur la maltraitance, sont à certains égards totalement insatisfaisantes. Ainsi, dans le cas de l'agressivité verbale, il n'est pas fait de distinction entre les insultes échangées entre pensionnaires et celles qui émanent du personnel et de la direction et s'adressent au pensionnaire. Il est donc nécessaire d'affiner une telle étude.

Si la violence faite aux personnes âgées est la même, les causes en sont probablement fort différentes.

Monsieur le Ministre, la liste est longue, très longue encore, des formes et des exemples de maltraitance plus insidieuse, mais tout aussi insupportable, que celle que je viens d'évoquer. Rapidement je peux évoquer la mauvaise qualité de la nourriture, les horaires contraignants et absurdes, les prises de médicaments obligatoires, l'absence de réponse aux sonnettes, les enfermements, les ligotages, les punitions, et, pour ce qui concerne les aspects financiers, les gestions qui visent à réaliser des économies, entre autres, sur l'encadrement dont les minima sont pourtant déjà jugés insuffisants par le rapport de la Commission qualité de vie des personnes âgées, les surfacturations, les vols... Mais je m'arrête ici dans les exemples.

Je pense que le tableau que je viens de dresser est assez effrayant évidemment. Il me faut cependant le pondérer et ce sera pour moi l'occasion de vous interpellier plus précisément, Monsieur le Ministre.

Tout d'abord, je m'en voudrais beaucoup de ne pas préciser très clairement que mon intervention n'entend pas s'assimiler à une attaque en règle de la communauté des soignants et gérants de maisons de repos, dont je tiens à saluer le travail. La situation n'est pas

apocalyptique mais nous commençons à en parler beaucoup plus qu'avant, c'est vrai.

Je crois qu'il faut en parler parce que beaucoup de gens se plaignent quand même au sein des institutions. S'il ne faut certes pas exagérer la gravité de la situation, des abus existent néanmoins. Outre les comportements pervers, qui relèvent plutôt des instances judiciaires et médicales, il apparaît que les maisons de repos et les maisons de repos et de soins, posent un problème de société, dont les professionnels et les pensionnaires sont les victimes.

Pour les premiers, un seul chiffre peut s'avérer éclairant: 10 à 25 % des soignants souffriraient du syndrome dit de l'épuisement professionnel, caractérisé par l'épuisement émotionnel, le désinvestissement relationnel et la diminution du sentiment d'accomplissement personnel.

J'ai amplement décrit la situation des seconds. Monsieur le Ministre peut-il me dire quelles sont les initiatives qu'il a prises ou quelles sont les réflexions en cours en son cabinet, en conformité avec la Déclaration de politique régionale, en vue d'offrir de réelles alternatives aux placements en maisons de repos et aux maisons de repos et de soins ?

Pour une part de la population âgée, ceux-ci restent cependant la seule solution il faut bien le reconnaître. J'ai évoqué tout à l'heure le microcosme quelquefois à tendance totalitaire – c'est cité ainsi dans le rapport *Vieillir en maison de repos (...)* – qu'elles constituent et qui est souvent le berceau de la maltraitance.

Le décret du 5 juin 1997, ainsi que l'arrêté d'exécution du 3 décembre 1998 permettent cependant d'éviter une telle dérive. Pour mémoire, je rappellerai qu'ils instituent le règlement d'ordre intérieur respectant les principes du respect de la vie privée et des convictions idéologiques des résidents, le libre choix des médecins, le libre accès de la maison de repos ainsi que la plus grande liberté possible de sortie.

La convention d'hébergement entre le gestionnaire et le résident, qui règle la sécurité du résident quant à la qualité et au prix des services et de l'hébergement, ainsi qu'à la protection des biens est également une convention qui a tout son sens. Les mêmes textes fixent les modalités selon lesquelles une permanence doit être assurée qui permette d'intervenir auprès des résidents en cas de nécessité.

Enfin, l'adoption d'un projet de vie également prévu dans le décret ainsi que l'arrêté d'exécution doit répondre aux besoins des résidents afin de leur assurer un bien être optimal et de maintenir leur autonomie. Le conseil des résidents peut être créé. Celui-ci peut donner des avis concernant l'organisation des services et l'animation de la maison de repos.

Monsieur le Ministre, il ressort du tableau que j'ai brossé tout à l'heure, qu'il est des cas où ces textes malheureusement restent lettre morte. Avez-vous développé une stratégie qui permettrait de rendre partout vivantes et opérationnelles ces mesures ?

Cette question m'amène, en outre, à vous interroger sur les contrôles opérés au sein des maisons de repos. Les articles 19 à 23 du décret de juin 1997 fixent un ensemble de prescriptions relatives au dit contrôle. Mais qu'en est-il dans la réalité ? Combien sont les fonctionnaires désignés par le Gouvernement auxquels il est fait mention ? Leur nombre leur permet-il de veiller au respect des règles que fixe l'arrêté d'exécution de décembre 1998, dont les annexes ne font pas moins d'une quarantaine de pages de règles à suivre ? Leur mission de contrôle, enfin, ne les empêche-t-elle pas d'être aussi des agents de dynamisation des maisons de repos ?

Enfin, je l'ai signalé à plusieurs reprises, les études sérieuses manquent et la situation est sans doute moins désastreuse que je ne l'ai donné à penser. Monsieur le Ministre pourrait-il me dire si des mesures sont à l'étude ou déjà en œuvre pour remédier à cet état de choses et permettre d'obtenir une radiographie plus fidèle du secteur des maisons de repos sous l'angle de la maltraitance ?

Enfin, Monsieur le Ministre, mes chers Collègues, je voudrais terminer en disant que j'ai voulu vous interpellier sur le grave sujet de la maltraitance des personnes âgées en maison de repos, en maison de repos et de soins. Je le rappelle tout en sachant bien que la maltraitance à domicile prend des proportions au moins aussi importantes, si pas plus ; c'est en tout cas ce que les dernières études tendent à prouver.

Il me faut néanmoins vous rappeler qu'il ne s'agit là que d'un symptôme, que de la partie émergée de l'iceberg en quelque sorte.

Mon interpellation s'inscrit en effet dans le cadre d'une évolution majeure de notre société. Le vieillissement de notre population se doit d'être pris en compte par tous, dans l'optique de la réalisation d'une société intergénérationnelle harmonieuse. Et la maltraitance dont je termine à l'instant de parler nous montre que nous sommes encore loin d'y atteindre.

Je pense aussi qu'il serait souhaitable dans le cadre de nos travaux, et plus particulièrement de la Commission des Affaires sociales, que les membres de la Commission puissent disposer sans doute de l'avis du Conseil wallon du troisième âge, avis qui a été donné sur le rapport de l'Administration et qui concerne, entre autres, ces problèmes-là. Je pense que si les membres de la Commission – ce qui n'est pas le cas pour l'instant – étaient en possession de cet instru-

ment, cela pourrait les aider peut-être pour affiner leurs travaux également.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, mes chers Collègues, je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Bertouille.

**Mme Bertouille** (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, mes chers Collègues, je voudrais intervenir très brièvement dans le cadre de l'interpellation de mon collègue, M. Tiberghien, parce que la maltraitance à l'égard des personnes âgées, des enfants, des personnes handicapées doit retenir à mon avis – et je crois que c'est notre avis à tous – toute notre attention.

L'interpellation qui a été développée concerne les personnes âgées. Vous auriez pu développer cette interpellation également concernant les personnes handicapées. Beaucoup d'études et d'articles de presse concernent également les personnes handicapées. Cela pourra faire l'objet d'un autre débat mais qui est tout à fait parallèle à celui-ci.

En ce qui concerne la maltraitance, par exemple en Communauté française qui est compétente en matière d'enfance et de petite enfance, un décret a été voté.

En ce qui concerne la Région wallonne, lors de l'examen du décret du 5 juin 1997 relatif aux maisons de repos, les parlementaires n'ont pas manqué, lors du débat en Commission et en séance publique, d'évoquer la problématique de la maltraitance en institutions puisqu'il s'agissait en fait de l'examen des maisons de repos, des centres de jour et des résidences-services.

Dans le cadre de l'examen de ce projet de décret, nous avons d'ailleurs auditionné le service inspection et vous avez fait référence, Monsieur Tiberghien, aux services d'inspection. Effectivement, lors de cette audition, il a été dit que les inspections actuellement ne pouvaient pas fonctionner comme cela devrait se faire. Les maisons de repos ne sont pas visitées assez régulièrement, certaines le sont trop, d'autres ne le sont pas assez. Ces visites devraient se faire à l'improviste, de façon très régulière.

Je crois que ce service d'inspection a un rôle important à jouer pour la protection des personnes âgées. En tout cas, en ce qui concerne la maltraitance, je crois que c'est un point qu'il faut vraiment épingle. Il y a certainement beaucoup de choses, Monsieur le Ministre, qui devront être améliorées dans le système de l'inspection. Je ne parle pas de la qualité de l'inspection. Les inspecteurs font leur travail, mais ils ne sont pas assez nombreux pour assumer leur rôle

et contrôler toutes les maisons de repos de la Région wallonne.

Dans le décret du 5 juin 1997, deux articles concernent les plaintes, il s'agit d'abord de l'article qui fait référence au rôle du bourgmestre, c'est l'article 19. Nous avons eu, lors de l'examen de ce décret, un débat important concernant le rôle du bourgmestre. Vous ne saurez peut-être pas me répondre directement aujourd'hui, Monsieur le Ministre, mais, il serait intéressant d'avoir un débat sur le rôle du bourgmestre parce que les plaintes peuvent aussi lui être transmises.

Il serait intéressant de savoir le nombre de plaintes, comment ces plaintes sont gérées, comment elles sont orientées, quels sont les suivis de ces plaintes parce qu'en fait, je me souviens très bien avoir épinglé la difficulté qui pourrait être celle du bourgmestre qui pourrait être juge et partie dans certaines situations. Je crois qu'il serait intéressant de savoir quelle est la situation, de faire un bilan après la mise en application de ce décret.

Dans le cadre de ce décret, le deuxième article qui concerne les plaintes, c'est l'article 24 qui explicite les missions du Conseil wallon du troisième âge. Là, j'appuie totalement la demande qui vient d'être faite par M. Tiberghien concernant le rapport annuel sur les plaintes. Ce rapport annuel doit être élaboré par le Conseil wallon du troisième âge et cela à la date du 31 mars. Nous sommes fin avril. Monsieur le Ministre, vous allez bientôt avoir ce rapport sur votre bureau ou vous l'avez reçu.

Lors de la discussion du décret, votre prédécesseur avait assuré qu'il allait transmettre ce rapport aux membres de la Commission de l'Action sociale. Je voudrais savoir, Monsieur le Ministre, si vous êtes aussi tout à fait d'accord de transmettre ce rapport aux membres de la Commission, afin que nous puissions avoir un débat sur la base de ce rapport, rapport élargi bien sûr à d'autres études dont la presse fait écho aujourd'hui, comme le rapport de l'U.L.B., ou le rapport de l'Université de Liège, afin que les parlementaires soient informés au maximum. Il serait aussi intéressant de faire une comparaison entre ce rapport qui vient d'être déposé et les rapports des années précédentes. On parle de plus en plus de la maltraitance, on ose en parler, ce qu'on n'osait pas faire il y a 10 ou 20 ans. Le nombre de dossiers semble augmenter, mais il faut bien relativiser les cas, voir en fait le nombre de plaintes qui sont fondées et le nombre de plaintes qui ne sont pas fondées; ne pas peut-être systématiser les déclarations qui sont faites habituellement, selon lesquelles c'est dans les maisons de repos privées et commerciales, que l'on trouve le plus de maltraitance. Je crois qu'il faut vraiment relativiser

les chiffres qui sont devant nous et nous aurons donc ainsi, sur la base de ce rapport, l'occasion de le faire.

Enfin, je dirai qu'il me semble intéressant de débattre de la maltraitance en maisons de repos, mais qu'il faut élargir en fait ce débat au domicile, parce que les chiffres sont interpellants. Nous avons d'ailleurs déposé une proposition de décret – qui j'espère sera adoptée très rapidement par la Commission et par le Parlement – concernant l'accueil familial.

Là aussi, le service d'inspection dans le cadre de cet accueil familial devra être très vigilant, devra être pointilleux afin que nous puissions offrir le mieux possible une garantie d'accueil dans les familles pour les personnes âgées.

La presse aujourd'hui fait également écho de différents services. M. Tiberghien en a cité un et vous avez inauguré aujourd'hui à Wépion, Monsieur le Ministre, un de ces services. Je crois qu'il faudrait peut-être coordonner les différentes actions dans le cadre de la lutte contre la maltraitance. Si différentes asbl travaillent sur le terrain, c'est peut-être un bien mais il faudra un jour coordonner leur travail et en tout cas, étendre au niveau de la Région wallonne, le numéro de téléphone vert qui est d'application au niveau de la Province de Namur, comme cela se fait pour les enfants. Je crois que l'extension de ce téléphone vert à toute la Région wallonne serait déjà un plus et ne demanderait certainement pas un investissement financier important.

Je terminerai en disant qu'il faut être conscient de l'évolution de la société, de l'évolution de l'âge des personnes âgées en maison de repos, de la problématique des Alzheimer qui sont de plus en plus nombreux. Ce sont des personnes fragilisées que la société se doit de protéger.

De plus, il faut tenir compte, dans le cadre de nos débats, de la problématique de l'évolution de la famille, de la déstructuration familiale, du manque de contact, peut-être, entre les personnes âgées et leur famille.

Monsieur le Ministre, je terminerai en disant qu'il ne faut pas nier qu'il y a des progrès qui ont été faits, que ce soit en institutions ou dans le vécu au quotidien, et qu'il me semble important que la formation des intervenants soit la meilleure possible. Elle s'est améliorée, mais il faut continuer à aller de l'avant.

Les bons gestionnaires de maisons de repos souffrent actuellement de l'amalgame que l'on fait de toute la problématique. Je crois qu'il ne faut pas tous les mettre dans le même sac, si je peux m'exprimer ainsi. Il ne faut pas généraliser et, en tout cas, il faut rester attentif, vigilant, poursuivre les actions pour lutter

contre la maltraitance pour en fait respecter la dignité de la personne âgée.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Detienne.

**M. Detienne**, ministre des Affaires sociales et de la Santé. – Monsieur le Président, je tiens, tout d'abord, à remercier M. Tiberghien et Mme Bertouille pour leur interpellation qui a le mérite de rappeler à l'ensemble du Parlement – je veux croire qu'en faisant ceci, nous touchons tout le monde – les questions que pose aujourd'hui à notre société le phénomène de la maltraitance vis-à-vis des personnes âgées. Il s'agit là – et je l'ai bien perçu dans vos interventions – d'un thème qui mérite un traitement délicat et nuancé, et à propos duquel nous devons faire preuve d'attention et de créativité.

J'ai le plaisir de vous dire que, conformément au décret en la matière, nous venons de recevoir le premier rapport fourni par notre administration sur les plaintes déposées par des résidents en maisons de repos. Je vais ici en tracer les éléments essentiels. Mais avant d'aborder le contenu du rapport, je dois rappeler que nous disposons aujourd'hui d'une première parution suite à l'inscription de cette obligation dans le décret et suite aux nouvelles prescriptions qui ont renforcé l'information des résidents en maison de repos (communication des numéros de téléphone et adresses où les résidents peuvent s'adresser). On voit aujourd'hui que le résultat est visible et qu'il se manifeste par une augmentation du nombre de signalements. J'y vois, pour ma part, un premier effet positif de la nouvelle réglementation.

Voici les différents éléments que nous pouvons retirer de l'examen de ce rapport. Je précise tout de suite que je mets, bien évidemment, ce rapport à la disposition du Parlement, ainsi que – et j'y reviendrai dans un instant – l'avis qui a été rendu par le Conseil wallon du troisième âge. Monsieur le Président, je vous remets ces documents. Je compte sur vous pour les transmettre à la Commission.

**M. le Président.** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Donc, nous les transmettrons à la Commission compétente, à tous les membres, y compris aux membres suppléants et si d'autres membres souhaitent pouvoir en bénéficier, nous ferons droit à leur demande.

**M. Detienne**, ministre des Affaires sociales et de la Santé. – Je vous remercie.

Je conviens avec vous que cela mériterait davantage d'examen, de travail, de discussion. Je n'ai pas la

prétention ici de clore un débat qui ne saurait avoir lieu sans que les membres aient pu consulter le document et se forger une opinion, prévoir des questions, pouvoir formuler des propositions. Mais, néanmoins, il me semble que mon devoir, par rapport aux questions que vous me posez, est de me fonder sur les informations que contient ce rapport et donc, j'ébauche ici une première approche que je suis prêt à poursuivre sous d'autres formes, notamment, avec les membres de la Commission.

Voici les différents éléments que nous pouvons retirer de l'examen de ce rapport: sur les 149 plaintes reçues en 1999, négligences et maltraitances ne concernent que 10 % des plaintes, soit 13 démarches fondées. Mais il est possible et probable que ce ne soit qu'une vision partielle de la situation, et nous devons toujours nous souvenir du fait que, en fait, les plaintes ne peuvent en effet donner à elles seules une vision fidèle et fiable de la maltraitance. Je crois qu'il faut toujours avoir cet élément-là en arrière-fond quand on analyse le phénomène sous l'angle des plaintes qui ont été déposées.

Le deuxième élément que l'on peut mettre en évidence, c'est que la majorité des plaintes proviennent de résidents de maisons de repos privées. Mais il faut aussi rappeler tout de suite que celles-ci sont majoritaires dans le secteur.

C'est dans les provinces de Brabant wallon et de Namur que l'on remarque le plus grand pourcentage de plaintes, soit respectivement 30 et 23 %. Il n'y a pas d'explications directes à cette différence, et une étude plus fouillée serait à faire. Peut-être est-ce l'endroit où l'on connaît le mieux la procédure de possibilité de plaintes. Soit, là-dessus, le débat reste ouvert.

Par ailleurs, nous venons de disposer d'un avis du Conseil consultatif wallon des personnes âgées qui a examiné ce rapport. Cet avis doit être étudié finement, mais d'ores et déjà, je puis dire que plusieurs remarques et suggestions m'apparaissent pertinentes.

Tout d'abord, nous devons nous interroger sur le peu de recours au bourgmestre. Je pense en effet qu'il faut rechercher des solutions pour renforcer ce dispositif. Mme Bertouille a fait allusion au débat qui avait eu lieu en Commission lors des discussions. Mais ce travail reste à faire dans le cadre de l'évaluation du décret.

J'ajoute pour ma part – mais Mme Bertouille y a fait allusion aussi – qu'il conviendrait aussi dans ce sens de s'interroger – décidément, j'en perds la voix – sur la situation délicate dans laquelle se trouvent des bourgmestres lorsqu'ils sont éventuellement concernés comme intervenants dans le secteur, soit lorsqu'ils reçoivent des plaintes relatives à des établissements relevant de l'autorité communale.

C'est affreux. Je ne sais pas si je vais pouvoir arriver au bout.

**M. le Président.** – Vous n'avez pas été maltraité ?

**M. Detienne**, ministre des Affaires sociales et de la Santé. – Je n'oserais pas tout vous dire.

**M. le Président.** – Je trouve que les deux interpellants vous ont un peu maltraité.

**M. Detienne**, ministre des Affaires sociales et de la Santé. – Tout à fait.

Bien, je réessaye.

Il y a des remarques qui concernent la possibilité de création d'une structure d'écoute et d'assistance. Je peux vous préciser que j'étudie une formule plus large qui dépasse le seul aspect des plaintes et qui vise à reconnaître des lieux d'information et d'écoute des personnes âgées.

Décidément, ça ne s'arrange pas.

Pour ce qui concerne la formation du personnel, je dois vous dire que cette dimension est extrêmement importante. Et je puis vous dire que nous y sommes attentifs dans le cadre des formations obligatoires et régulières des directeurs de maisons de repos. Mais notre rôle se limite à donner un agrément pour une reconnaissance pour des formations et nous n'en sommes pas les initiateurs.

La formation des professionnels – vous y avez fait allusion, Madame Bertouille et Monsieur Tiberghien – ne peut pas se limiter aux seuls gestionnaires d'institutions. Et la démarche de la Région wallonne ne peut pas se limiter au contrôle et à l'inspection.

Dans ce cadre, nous devons nous préoccuper de l'adéquation du cadre du personnel qui est défini par l'État fédéral et qui est souvent insuffisant par rapport à la charge de travail. Sans mettre en cause la bonne volonté de ce personnel – et vous l'avez souligné vous-même – nous devons reconnaître que cette situation entraîne un état d'épuisement des prestataires qui peut conduire à des attitudes de négligence passive ou active. À l'heure actuelle, mon cabinet travaille en concertation avec les équipes des ministres fédéraux de la Santé et des Affaires sociales pour impulser une nouvelle dynamique en matière de formation des infirmières et pour étudier des possibilités d'amélioration de l'encadrement des personnes âgées dépendantes en maisons de repos.

À ce propos, je vous signale que la Région wallonne doit également faire face à un déficit structurel puisqu'il existe un nombre insuffisant d'infirmières

sur le marché de l'emploi. C'est à la fois un autre débat, mais il a un lien évident avec la disponibilité du personnel et des situations difficiles dans certaines institutions.

Pour ce qui est de la gestion des plaintes – autre élément abordé par le Conseil consultatif – je tiens tout d'abord à souligner le sérieux avec lequel l'Administration traite chaque plainte reçue. Mais il me faut aussi reconnaître – tout en soulignant les bonnes volontés – que l'Administration n'est pas suffisamment outillée pour cette mission, ce qui peut entraîner des problèmes de méthode, d'harmonisation des procédures dans le traitement des plaintes, voire d'insuffisance d'inspections. La constitution d'un service spécialisé au sein de l'Administration nécessite des moyens humains et je compte formuler des propositions dans ce sens au cours des prochains mois.

Par ailleurs, pour ce qui est du contrôle à proprement parler – peut-être est-il utile que je vous fasse l'état de la situation – je vous informe que l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 janvier 1999 désigne 15 fonctionnaires à cet effet dont 10 inspecteurs. Ces fonctionnaires sont très attentifs à la qualité de la vie dans les maisons de repos et profitent souvent de leur inspection pour dynamiser le travail du gestionnaire et sa réflexion. Leur rôle est donc essentiel au sein de ce secteur.

Cependant, et je tiens à le répéter, il est clair que nous ne pouvons pas limiter notre réponse à une démarche de contrôle, d'inspection. À ce titre, en vue de faire évoluer la réflexion et l'action au sujet de ce thème délicat de la maltraitance, mon cabinet a déjà organisé une première réunion de contact avec certains acteurs de terrain tels que l'Apam, la Capam, et l'Alma ainsi que des représentants des personnes âgées et des représentants du secteur public. D'ores et déjà, une réunion de travail plus élargie est envisagée afin de favoriser les complémentarités, de faciliter les synergies et de concrétiser un travail en commun. Je crois par là que je réponds à une question qui était posée précisément par Mme Bertouille.

Par ailleurs, je vous informe que j'ai communiqué à tous les gestionnaires, au début de l'année 2000, un modèle type de convention d'hébergement, et que mon cabinet a entamé une réflexion concernant un guide permettant aux gestionnaires de réaliser un projet de vie complet et approfondi. Ce guide sera diffusé dans quelques mois après avoir reçu l'avis du Conseil wallon du troisième âge en la matière. Je pense qu'une telle démarche est de nature à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans les institutions.

Enfin, nous ne pouvons restreindre notre attention à la seule problématique de la maltraitance dans les institutions résidentielles. Vous y avez fait allusion,

Monsieur Tiberghien. En effet, diverses études – et vous avez cité des sources à cet égard – ont mis en évidence le fait que la maltraitance se produit aussi lorsque la personne âgée est maintenue dans son cadre de vie, qu'elle soit le fait de l'entourage familial ou du voisinage, des personnes qui sont en directe proximité.

C'est pourquoi, en marge de l'hébergement en maisons de repos et maisons de repos et de soins, nous voulons encourager aussi des prises en charge plus souples qui permettent de soulager l'entourage des personnes âgées. Tel est notamment le cas des centres d'accueil de jour qui constituent à nos yeux une alternative intéressante et, vous le savez, cette formule a été prévue dans le cadre du décret du 5 juin 1997, mais elle doit trouver à s'épanouir et doit donc être davantage encouragée.

D'autre part, en collaboration avec mon administration, je suis occupé à approfondir la thématique des centres de soins de jour, promulgués par mes collègues compétents au niveau fédéral. Une fois l'aspect législatif finalisé, je souhaite que ces centres s'orientent principalement vers l'accueil des personnes âgées dépendantes prises en charge par leurs familles et l'accueil des personnes gravement désorientées demeurant à domicile.

Enfin, je suis attentif aux différentes expériences innovantes qui existent

déjà en Région wallonne depuis un certain temps. Je pense que cet éventail de choix est vraiment révélateur de la créativité que notre société doit développer au niveau des possibilités de choix à offrir aux seniors dans l'avenir. C'est dans cet éventail d'interrogations, d'angles d'approche et d'initiatives que nous parviendrons, je l'espère, à offrir une réponse cohérente et complète à cette problématique complexe. Je vous remercie de votre contribution au débat en rappelant que je reste à la disposition de la Commission sur la base des documents que j'ai remis pour poursuivre le débat. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.** – Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

La parole est à M. Tiberghien.

**M. Tiberghien** (Écolo). – Très rapidement, je voudrais remercier M. le Ministre pour les réponses et

dire qu'il faut absolument qu'on inscrive cela à l'agenda de la Commission des Affaires sociales, pas à celle de demain, puisque demain nous recevons une délégation étrangère. Mais je propose qu'à la réunion suivante de la Commission des Affaires sociales, nous mettions ce problème à l'agenda pour qu'il soit traité dans un délai raisonnable sur la base du rapport que nous allons avoir très prochainement.

**M. le Président.** – Nous en ferons part à M. Donfut, lors de la prochaine Conférence des présidents.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Vous vouliez dire quelque chose, Madame Bertouille ?

**Mme Bertouille** (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Non, non. Simplement j'avais demandé...

**M. le Président.** – Vous n'avez pas levé la main tout de suite, il faut être plus rapide avec moi.

**Mme Bertouille** (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Si, si, j'ai levé la main, mais...

**M. le Président.** – Vous paraissez fatiguée.

**Mme Bertouille** (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – M. le Ministre était entre vous et moi, Monsieur le Président, et vous ne m'avez pas vue. Ce n'est pas grave.

Je voulais simplement, Monsieur le Président, appuyer la demande de M. Tiberghien puisque j'avais demandé, dans mon intervention, que nous puissions obtenir le rapport des plaintes qui doit être transmis au Gouvernement pour le 31 mars. Donc, je remercie M. le Ministre d'avoir répondu si rapidement à ma demande et je suppose que la Commission travaillera dans ce sens, dans le sens que nous souhaitons tous.

**M. le Président.** – Donc, c'est sur cette note constructive que se termine la séance de ce jour.

– *La séance est levée à 20 heures 5 minutes.*

– *Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.*